

---

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

Treizième séance – Lundi 17 septembre 2007, à 20 h 30

**Présidence de M. Guy Dossan, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, vice-président, *M. Philippe Cottet*, *M<sup>mes</sup> Linda de Coulon*, *Laetitia Guinand*, *M. Christian Lopez Quirland*, *M<sup>me</sup> Mary Pallante* et *M. Christian Zaugg*.

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny*, maire, *M. Rémy Pagani*, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

#### CONVOCATION

Par lettre du 30 août 2007, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 11 septembre, mercredi 12 septembre et lundi 17 septembre 2007, à 17 h et 20 h 30.

**1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

**3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2006 (PR-543 A)<sup>1</sup>.***Troisième débat*

La parole n'étant pas demandée, l'article unique de l'arrêté I est mis aux voix; il est accepté sans opposition (34 oui et 24 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté sans opposition (35 oui et 23 abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

*ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2006;

sur proposition du Conseil administratif,

---

<sup>1</sup> Rapport, 1142.

*arrête:*

*Article unique.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 137 014 650,47 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

## ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres d), e) et f), et 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessus;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2006 est approuvé pour les montants suivants:

|                                            | Fr.                  |
|--------------------------------------------|----------------------|
| charges                                    | 1 111 415 934,86     |
| sous déduction des imputations internes de | <u>77 859 211,15</u> |
| soit un total des charges nettes de        | 1 033 556 723,71     |
| revenus                                    | 1 187 607 426,87     |
| sous déduction des imputations internes de | <u>77 859 211,15</u> |
| soit un total des revenus nets de          | 1 109 748 215,72     |
| excédent de revenus                        | 76 191 492,01        |

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

*Art. 2.* – Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2006 est approuvé pour les montants suivants:

|                                                    | Fr.                 |
|----------------------------------------------------|---------------------|
| a) patrimoine administratif                        |                     |
| dépenses                                           | 89 890 135,37       |
| recettes (prélèvements sur préfinancements inclus) | <u>6 328 330,90</u> |
| investissements nets                               | 83 561 804,47       |
| b) patrimoine financier                            |                     |
| dépenses                                           | 7 958 156,72        |
| recettes (prélèvements sur préfinancements inclus) | <u>- 6 262,00</u>   |
| investissements nets                               | 7 964 418,72        |
| c) total                                           |                     |
| dépenses                                           | 97 848 292,09       |
| recettes (prélèvements sur préfinancements inclus) | <u>6 322 068,90</u> |
| investissements nets                               | 91 526 223,19       |

### Art. 3. – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

|                                       | Fr.                    |
|---------------------------------------|------------------------|
| a) patrimoine administratif           |                        |
| investissements nets                  | 83 561 804,47          |
| amortissements                        | 65 502 804,80          |
| amortissements complémentaires        | + 0,00                 |
| excédent de revenus de fonctionnement | <u>+ 76 191 492,01</u> |
| autofinancement                       | 141 694 296,81         |
| excédent de financement               | <u>58 132 492,34</u>   |
| b) patrimoine financier               |                        |
| investissements nets                  | 7 964 418,72           |
| amortissements (autofinancement)      | <u>1 566 030,96</u>    |
| insuffisance de financement           | 6 398 387,76           |
| c) total                              |                        |
| investissements nets                  | 91 526 223,19          |
| amortissements                        | 67 068 835,76          |
| amortissements complémentaires        | + 0,00                 |
| excédent de revenus de fonctionnement | <u>+ 76 191 492,01</u> |
| autofinancement                       | 143 260 327,77         |
| excédent de financement               | <u>51 734 104,58</u>   |

*Art. 4. – Variation de la fortune*

L'augmentation de la fortune, soit 76 191 492,01 francs, est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus de fonctionnement.

*Art. 5. – Bilan*

Le bilan au 31 décembre 2006 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 512 139 632,90 francs dans la composition suivante:

Fr.

*Actif*

|                                                                                                                                                                           |                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Patrimoine financier (natures 10 à 13) (Après déduction de 149 271 567,70 francs provisions pour pertes sur débiteurs et pour fluctuations de cours des titres nature 24) | 1 501 622 924,43 |
| Patrimoine administratif (natures 14 à 17) (Après déduction de 120 000 francs, provision perte sur prêt, nature 24)                                                       | 1 010 516 708,47 |
| Total de l'actif                                                                                                                                                          | 2 512 139 632,90 |

*Passif*

|                                                                                 |                  |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)                 | 180 001 815,51   |
| Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)                         | 1 720 000 000,00 |
| Engagements envers des entités particulières (nature 23)                        | 53 092 510,45    |
| Provisions (nature 24)                                                          | 98 217 328,25    |
| Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28) | 11 104 014,54    |
| Fortune nette (nature 29)                                                       | 449 723 964,15   |
| Total du passif                                                                 | 2 512 139 632,90 |

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2006 à 19 961 184 francs.

*Le troisième débat ayant eu lieu, les arrêtés deviennent définitifs.*

**4. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 20 mars 2006 de M<sup>mes</sup> Frédérique Perler-Isaaz, Annina Pfund, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, Nicole Bobillier et M. René Grand, renvoyée en commission le 16 octobre 2006, intitulée: «Pour le rétablissement d'Asphaltissimo à la place du Rhône» (M-609 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Yves de Matteis.**

La commission sociale et de la jeunesse (ci-après: la commission) s'est réunie les 16 et 30 novembre 2006, sous la présidence de M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung, afin d'étudier la motion M-609. L'auteur de ce rapport tient à remercier chaleureusement les procès-verbalistes, à savoir M<sup>me</sup> Jacqueline Meyer et M. Didier Grosrey, pour l'excellence de leurs notes de séances.

**Table des matières**

- I. Avant-propos
- II. Rappel de la motion et contexte
- III. Auditions, questions, réponses
- IV. Amendements, déclarations et votes
- V. Débat au sujet de la patinoire
- VI. Annexes

**I. Avant-propos**

Le texte ci-dessous rend compte des deux séances de la commission où cet objet a été traité, à savoir la séance du 16 novembre 2006, consacrée à l'audition de M<sup>me</sup> Sarah Klopmann, motionnaire, et de M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse, département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, et la séance du 30 novembre 2006 consacrée à l'audition de M. Christian Colquhoun, directeur de Genève Tourisme, à la discussion, au vote des amendements et au vote final.

Le dernier élément du rapport concerne la problématique de la patinoire installée en hiver sur la place du Rhône, incluse dans le texte de la motion, mais qui, pour des raisons évidentes, sera abordée séparément, en fin de rapport, sous chiffre V.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 164<sup>e</sup> année»: Développée, 2158.

## II. Rappel de la motion et contexte

### *Rappel de la motion*

Considérant:

- le déplacement de la manifestation Asphaltissimo au Bout-du-Monde;
- la nécessité de laisser la possibilité aux jeunes de s'exprimer à travers ce sport en milieu urbain,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de rétablir l'organisation de la manifestation Asphaltissimo sur la place du Rhône et de veiller au maintien de la patinoire.

### *Motions, pétitions ou résolutions concernant Asphaltissimo ou les sports de rue au Conseil municipal*

- PR-326: Proposition du Conseil administratif du 28 janvier 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 300 000 francs destiné à:
  - financer la manifestation Asphaltissimo 2004 – Festival de sports urbains – dans le cadre de la participation de la Ville de Genève aux Fêtes de Genève;
  - répondre aux objectifs de la motion M-319 de MM. Pierre Maudet, Michel Ducret, Alain Fischer, Guy Dossan, René Winet, Bernard Lescaze, M<sup>mes</sup> Michèle Ducret et Catherine Hämmerli-Lang, renvoyée en commission le 4 décembre 2002, intitulée: «Pour un vrai soutien de la Ville aux sports de rue populaires»;
  - répondre aux objectifs de la motion M-275 de MM. Damien Sidler, Gérard Deshusses et M<sup>me</sup> Liliane Johner, acceptée par le Conseil municipal le 25 mai 2002, intitulée: «Marchons avec Genève Tourisme»;
- P-77 A: Rapport du 17 septembre 2003 de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour des Fêtes de Genève plus conviviales».
- M-672: Motion du 26 février 2007 de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno et M. Roman Juon: «Construction d'un *bowl* pour la pratique des sports de rue à roulettes».

### *Les sports de rue: généralités*

Texte extrait de la réponse du Conseil administratif à la motion M-319 de la commission des sports et de la sécurité, acceptée par le Conseil municipal le 19 avril 2004, intitulée: «Pour un vrai soutien de la Ville aux sports de rue populaires»:

«Les sports de rue (dont certains sont appelés sports fun ou de glisse) se différencient des sports dits «classiques» par le fait qu'ils se pratiquent, comme leur nom l'indique, en ville, en utilisant les infrastructures et le mobilier urbain existants, sans matériel sophistiqué, sans appartenance à un club ni règles contraignantes.

»La liberté, l'absence de contraintes, la spontanéité, telles sont les caractéristiques de ce type de sport. Les adeptes du skate-board, du roller, du BMX, du VTT, ou encore du streetball désirent rester libres et pratiquer leur sport dans la rue, quand bon leur semble.

»La Ville de Genève compte actuellement plusieurs emplacements sur son territoire (places, parcs, préaux et quais) ouverts régulièrement ou ponctuellement à la pratique des sports de rue, soit notamment:

- le skate-park de la plaine de Plainpalais (skate-board, roller);
- la place du Rhône (en hiver: patin à glace; en été, dans le cadre d'Asphaltissimo: streetball, BMX, roller, skate-board);
- la place de l'Europe (streetball; en hiver: patin à glace);
- les préaux des écoles enfantines et primaires (streetball);
- les parcs (streetball);
- les quais (roller, jogging, vélo, etc.).

»En raison de la circulation, les sports de rue peuvent difficilement être pratiqués dans la rue sans danger, c'est la raison pour laquelle la Ville de Genève s'efforce d'aménager des espaces à l'écart des voitures. Il importe de protéger non seulement le sportif lui-même, mais aussi les autres usagers du domaine public (automobilistes, cyclistes, piétons, etc.).

»En ce qui concerne le développement des sports de rue, il est évident qu'il ne peut être envisagé sans la création de contacts directs avec les jeunes. Depuis des années, la Délégation à la jeunesse est en contact étroit avec les adolescents des différents quartiers de la ville. Elle les écoute, les conseille, les oriente, les encadre et, lorsque cela est nécessaire, organise des médiations, tout en respectant cette liberté à laquelle ils aspirent.»

#### *Contexte général concernant Asphaltissimo*

En 2001 – date de création de la Délégation à la jeunesse – une première manifestation a été organisée aux Vernets, avec un grand succès. L'année suivante, des contacts entre la Délégation à la jeunesse et Genève Tourisme ont eu lieu afin d'organiser cette manifestation sur la place du Rhône, qui était également devenue, après 1997, l'un des lieux d'accueil des Fêtes de Genève sur la

rive gauche, dans le cadre de la politique visant à permettre aux Genevois de se réapproprier les Fêtes de Genève.

Asphaltissimo a eu lieu à cet endroit en 2003 (activités sportives accompagnées de musique), puis en 2004 avec des changements afin de remédier à certaines difficultés rencontrées (nuisances sonores) avec les riverains, certains commerçants de la place du Rhône (mention dans les comptes 2004: «Immense succès d'Asphaltissimo 2004»). Dès lors, Asphaltissimo, déplacé au Bout-du-Monde, n'eut plus lieu à cet endroit, et fut remplacé en 2005 par une attraction sous forme d'une immense tour<sup>1</sup> qui connut un échec auprès du public et des riverains et, en 2006, par des manèges pour enfants.

### III. Auditions, questions, réponses

#### *Raison du déplacement – rapports avec les riverains de la place du Rhône*

M<sup>me</sup> Klopmann, comotionnaire, a précisé, lors de son audition, qu'il est essentiel qu'Asphaltissimo se tienne à nouveau à la place du Rhône. En effet, le concept même de sport de rue (cf. aussi supra) n'a de sens que si les manifestations se déroulent au cœur même du tissu urbain. Ces manifestations – et leur côté spectaculaire – n'ont pas pour vocation d'être réservées aux seuls sportifs, mais elles doivent être visibles par l'ensemble de la population, pour ne pas être reléguées dans des centres sportifs éloignés de la Ville (cf. stade du Bout-du-Monde).

Selon M<sup>me</sup> Klopmann, le sport de rue est une façon de se réapproprier le milieu urbain. Une commissaire socialiste est également allée dans le même sens en soulignant que la place du Rhône appartient à la population et qu'il est donc légitime de disposer de cet espace, qui plus est pour des activités visant des jeunes. Un commissaire libéral a souligné que cette place appartient aussi aux commerçants.

La présidente a relevé qu'il y a une grande quantité de sports qui se déroulent pendant l'été et que le nombreux public fréquente également les magasins, qu'il n'y a donc pas contradiction entre les deux, et qu'il faut trouver un équilibre pour qu'il y ait de l'animation partout.

Sur la raison du déménagement de la manifestation au Bout-du-Monde, question posée par un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), M<sup>me</sup> Klopmann a répondu qu'elle n'en connaissait pas exactement la raison, n'ayant jamais reçu de réponse claire en commission des sports. Au début, c'est la Délégation à la jeunesse qui s'en est occupée, en déléguant la manifes-

---

<sup>1</sup> La «tour infernale», une attraction de fête foraine créée par des privés et consistant en une espèce d'ascenseur extérieur et circulaire, propulsant à diverses hauteurs – et plus ou moins vite – ses occupants, d'où les habituels cris engendrés par ce type d'attraction.

tation aux jeunes. Elle pense qu'on leur a accordé un endroit moins en vue étant donné qu'on voulait les rendre plus indépendants. Autre raison pour le déplacement: les riverains de la place du Rhône (commerçants) avaient également réagi.

M. Colquhoun, lors de son audition, a rappelé que la place du Rhône est, depuis 1997, un des lieux d'accueil des Fêtes de Genève. La première édition d'Asphaltissimo, en 2003, fut, selon lui, plus ou moins bien maîtrisée, avec certaines nuisances, dues notamment à la présence de la scène rap et hip-hop, d'un certain public et de la musique, d'où des plaintes des riverains (commerçants de la place).

L'édition 2004, malgré certains changements, connu, selon M. Colquhoun, des problèmes de vandalisme et de drogue, avec de nouvelles plaintes des riverains. La présidente a évoqué qu'un groupe de commerçants avait l'intention de décorer cette place – un article de presse le signale également<sup>1</sup> – et qu'il avait fait signer une pétition (cf. rapport P-145 A).

M. Colquhoun a confirmé que l'édition 2005 n'eut pas lieu à la place du Rhône et qu'une attraction s'y installa, sous forme d'une immense tour qui connut un échec auprès du public. En revanche, les manèges pour enfants proposés en 2006 ont connu un plein succès.

Concernant des tentatives de conciliation avec les riverains de la place du Rhône, suite à des questions socialistes, libérales et vertes, M<sup>me</sup> Klopmann a confirmé qu'en 2004 des discussions ont eu lieu et que des améliorations ont été apportées en 2005. M. Deuel a confirmé qu'il a eu des contacts avec les commerçants la première année, avec pour résultat une diminution du bruit, et, la seconde année, une lettre leur a été envoyée et ils ont essayé d'organiser un apéritif informel pour pouvoir discuter, mais l'écho n'a pas été très bon.

Sur une question libérale, concernant les manèges pour enfants, M. Colquhoun précise que les Fêtes de Genève et les forains devraient reconduire cette attraction en 2007. Les forains responsables ne peuvent se permettre de louer des places sur des quais, lesquelles sont plus chères et réservées par conséquent à de grandes attractions. Il indique que les emplacements sur les quais rapportent environ 350 000 francs sur un budget total, pour l'ensemble des fêtes, d'environ 3 millions de francs. M. Colquhoun a rappelé que Genève Tourisme prend entièrement à sa charge l'organisation des Fêtes de Genève, les éventuelles pertes étant entièrement assumées par l'organisation. Il a indiqué qu'une étude récente a évalué les retombées économiques de la manifestation pour Genève à environ 120 millions de francs.

---

<sup>1</sup> Cf. un article de la *Tribune* du mardi 28 novembre 2006, titré «Et si la place du Rhône devenait un jardin paisible et fleuri?», par Florence Noël.

Suite à une question d'une commissaire radicale, demandant si c'est pour attirer les jeunes qu'on associe à Asphaltissimo des concerts souvent source de nuisances sonores, M<sup>me</sup> Klopmann confirme que les sports de rue sont souvent associés à de la musique, car cela fait partie de la culture de ces sports urbains. A une question d'un commissaire socialiste, demandant si l'on définit une limite de décibels avant une telle manifestation, M. Deuel a répondu que la police imposait 95 db au maximum.

Deux commissaires libéraux ont déclaré qu'il serait injuste de vouloir punir les commerçants concernés, notamment du fait qu'ils auraient eu des propos déplacés suite à l'organisation d'Asphaltissimo. Un de ces commissaires évoque la possibilité de proposer une manifestation tous les deux ans, dans l'esprit également de trouver des partenariats et une structure s'intégrant mieux dans le décor.

La présidente a rétorqué à cela que, si le but était de nuire aux commerçants, on aurait laissé s'installer la «tour infernale» qui produisait plus de nuisances. Il faut trouver un moyen terme permettant à tous de subsister en bonne intelligence.

Pour M. Colquhoun, le comité des Fêtes de Genève n'a pas d'opposition de principe à Asphaltissimo, mais s'est engagé à respecter la volonté des riverains – à savoir qu'Asphaltissimo n'ait pas lieu durant les Fêtes de Genève. Cela a été confirmé par M. Deuel, qui a déclaré qu'il n'y avait peut-être pas d'unanimité, mais que Genève Tourisme était content, d'une façon globale, d'Asphaltissimo.

### *Lieux pour Asphaltissimo*

Pour M<sup>me</sup> Klopmann, le but de cette manifestation est pour les jeunes le véhicule des valeurs sportives avec un respect de l'autre et qui défendent une mobilité douce. Elle doit se tenir à cet endroit (cf. arguments supra), car la place du Rhône a aussi été construite pour accueillir des manifestations publiques.

M. Deuel a organisé une première fois le skate-park et le sport urbain quand la Délégation à la jeunesse s'est créée en 2001; une manifestation a eu lieu aux Vernets, avec succès. Selon lui, l'année suivante, des contacts ont eu lieu avec Genève Tourisme pour organiser cette manifestation sur la place du Rhône, en 2003 et 2004. Cela s'est fait pendant deux ans. Il semblait important que les jeunes se trouvent au milieu de la ville, pour être vus.

En 2005, la manifestation s'est déplacée au Bout-du-Monde, mais il n'y avait ni spectateur ni sponsor intéressé. L'idée défendue actuellement est de faire cette manifestation tous les deux ans (vu l'ampleur de l'organisation) à la place du Rhône, presque petite mais idéale durant les Fêtes de Genève, pour montrer à la

population de quoi sont capables les jeunes. On pourrait supprimer la musique en laissant les sports urbains avec seulement un fond musical, implanter un *bowl*, faire des démonstrations de foot, etc.

Concernant d'autres lieux pouvant accueillir Asphaltissimo, un commissaire libéral a déclaré qu'il en existait d'autres, par exemple la plaine de Plainpalais, qui pourrait recevoir cette manifestation. M<sup>me</sup> Klopmann a relevé que le but de la manifestation est aussi d'amener un autre public, et – avec une commissaire socialiste – que ce lieu est inadéquat en raison des nuisances d'ores et déjà subies par les riverains tout au long de l'année.

M<sup>me</sup> Klopmann a également mentionné les Vernets (où a été organisée une première manifestation, cf. supra), qui reste un lieu par défaut, avec un contexte sportif et non urbain. Pour elle, la place du Rhône est un des seuls lieux au centre de la ville dont la structure est adéquate à des manifestations, et a fortiori pour Asphaltissimo.

#### *Installation d'un bowl<sup>1</sup>*

M<sup>me</sup> Klopmann a signalé qu'Asphaltissimo est l'unique occasion permettant d'avoir à disposition un *bowl* pour faire connaître ce sport. M. Deuel a confirmé qu'il est impossible d'installer un *bowl* fixe sur la plaine de Plainpalais, et qu'il a essayé de trouver un endroit où implanter un *bowl* fixe, mais sans succès.

M<sup>me</sup> Klopmann a déclaré que, s'il est impossible d'avoir un *bowl* fixe, alors il faut en installer un pour une durée suffisante. Il est ridicule – vu les coûts engendrés – d'en installer un pour un seul week-end; il faudrait que la manifestation dure, chaque année, au moins une semaine. Voire, s'il faut vraiment choisir, l'organiser une fois tous les deux ans, mais pendant au moins deux semaines.

M. Deuel a confirmé que la location et l'installation d'un *bowl* engendrent des frais qui sont les mêmes que la manifestation ait lieu un ou plusieurs jours, ce qui justifie le fait de prévoir Asphaltissimo sur une plus longue durée, pour rentabiliser l'installation, quitte à organiser cette manifestation une année sur deux pour avoir de véritables petits événements.

Suite à une question libérale sur le nombre d'installateurs de *bowl*, M. Deuel a signalé qu'il existe deux maisons en Suisse, à Bâle et à Lucerne, et qu'il n'a pas fait de recherche au-delà des frontières. Un commissaire démocrate-chrétien s'est exprimé pour dire qu'il faut cesser de se confiner à la Suisse, mais voir au-delà et examiner les avantages financiers que l'on peut en tirer.

---

<sup>1</sup> Un *bowl* – mot anglais pour «bol» – est une structure de plusieurs mètres carrés en forme de bol plus ou moins déformé permettant une pratique du skate-board variée, de par son design rendant possible accélérations, ralentissements, et diverses figures (airs, rotations, *flips*, *slides*, *inverts*) effectuées soit durant un *run* (parcours d'une personne), soit durant une *jam session* (parcours mené par plusieurs *riders*, jusqu'à 10 personnes).

*Considérations financières – Prix de la manifestation*

A un commissaire démocrate-chrétien, qui s'inquiétait de voir le budget de la Ville encore davantage grever par des coûts supplémentaires, M<sup>me</sup> Klopmann a précisé qu'Asphaltissimo n'est pas une manifestation supplémentaire: Asphaltissimo a déjà lieu, il s'agit simplement de la rétablir sur la place du Rhône, comme cela a été le cas durant deux ans, ce qui n'augmente pas son prix, prix qui ne serait pas réduit non plus en écourtant la durée de la manifestation.

Un commissaire libéral a demandé si une telle manifestation pourrait éventuellement être organisée tous les deux ans. Un commissaire des Verts s'est également enquis du montant alloué à la musique qui est produite sur le site à cette occasion, et un commissaire de l'Union démocratique du centre a demandé à avoir les derniers budgets des manifestations précédentes, avec les comptes. M. Deuel s'est engagé à répondre à ces demandes.

M. Deuel a précisé que le budget avoisinerait les 300 000 francs.

M. Colquhoun a précisé que l'édition 2004 d'Asphaltissimo a reçu un soutien à hauteur de 40 000 francs de la part des Fêtes de Genève (son et lumières) et que le maintien de la manifestation Asphaltissimo durant les Fêtes de Genève occasionnerait un manque à gagner d'environ 50 000 francs (perte sur locations d'emplacements).

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) a constaté que la participation financière des Fêtes de Genève à la manifestation Asphaltissimo s'élève en fait à 90 000 francs (contribution de 40 000 francs + manque à gagner de 50 000 francs sur location d'emplacements).

Un commissaire libéral s'est élevé contre le montant de plus de 300 000 francs car, selon lui, on avait assuré à la commission des sports et de la sécurité que la manifestation était basée sur du bénévolat; or c'est le contraire qui s'est vérifié, d'où la nécessité – au vu de la situation budgétaire – d'avoir un contrôle plus sérieux sur le coût envisagé pour la manifestation, qui devrait, selon lui, avoir lieu ailleurs.

M<sup>me</sup> Klopmann a déclaré ne pas savoir, sur les 300 000 francs, la part prise pour les cachets des concerts. Selon elle, en 2004 en tout cas, le budget était de 300 000 francs avec près de 100 000 francs pour l'animation, sans savoir ce qu'il en sera à l'avenir.

M. Deuel a déclaré ne pas avoir encore travaillé sur le budget, mais il restera une part pour l'animation.

M<sup>me</sup> Klopmann a confirmé que, selon elle, il faut simplement contrôler que le budget voté soit mieux suivi, mais cela est valable pour toutes les entrées du budget, pas seulement pour Asphaltissimo.

*Sponsors*

Suite à diverses questions, M. Deuel a précisé que le sponsoring pourrait atteindre quelque 50 000 francs; avec une minicharte sur le type de sponsors que l'on accepte, fait que M<sup>me</sup> Klopmann a confirmé en précisant qu'il y avait une volonté d'avoir des sponsors «éthiques».

Certains commissaires ont déploré le fait d'avoir refusé certains sponsors, notamment des marques de boissons (certains ajoutaient à celles-ci du savon liquide ou du whisky).

D'autres ont manifesté leur étonnement de voir que des sponsors viennent faire des offres spontanées. M. Deuel a confirmé avoir été approché par Télévrier et des magasins de sport spécialisés dans le snowboard, et a souligné qu'il devra négocier avec l'espace public pour l'installation de publicités.

*Direction, collaboration pour la manifestation*

Suite à une question radicale, demandant si les motionnaires aimeraient que la Délégation à la jeunesse reprenne la manifestation, M<sup>me</sup> Klopmann a précisé que l'idéal serait que les jeunes s'investissent, mais avec le soutien de la Ville. Une commissaire socialiste a exprimé le même avis en soulignant que la Délégation à la jeunesse est plus appropriée que le Service des sports (*n.d.l.r.: c'est déjà elle qui s'en occupe*).

M<sup>me</sup> Klopmann a confirmé cela, en spécifiant que ce sont les collaborateurs et collaboratrices de la Délégation à la jeunesse qui ont tous les contacts nécessaires, tout en soulignant qu'il est déplorable de constater que de telles manifestations sont toujours présentées comme de simples exutoires visant à éviter que les jeunes se tournent vers la drogue.

*Epoque la plus favorable à la manifestation*

La période de l'année la plus favorable pour ces sports de plein air est évidemment l'été, afin d'éviter qu'il pleuve ou qu'il fasse froid. Cela permet également de faire coïncider la manifestation avec les vacances scolaires, puisque les sports de rue sont avant tout pratiqués par les jeunes, comme l'a confirmé M. Deuel suite à une question démocrate-chrétienne, par rapport au nombre de personnes qui fréquentent ce lieu, en ajoutant que cette manifestation, assez spectaculaire, est idéale si elle se déroule durant les Fêtes de Genève.

M. Colquhoun a exprimé un avis légèrement différent, en préconisant plutôt la période de juillet (au lieu d'août), plus précisément pour inclure la manifestation dans le programme des préfètes. Cela pour les raisons suivantes: le maintien

de la manifestation Asphaltissimo durant les Fêtes de Genève occasionnerait un manque à gagner d'environ 50 000 francs (perte sur locations d'emplacements, cf. supra).

Ensuite, les Fêtes de Genève utilisent désormais des lieux tels que le quai Général-Guisan, dans le cadre d'opérations de sponsoring qui constituent désormais un apport indispensable au développement des fêtes. Or la présence d'Asphaltissimo serait incompatible avec l'organisation de ces opérations.

Selon M. Colquhoun, la période de juillet – durant laquelle davantage de jeunes sont présents à Genève – serait susceptible de mieux convenir à la manifestation, si, toutefois, son organisation est compatible avec le fait que le marquage au sol de la place du Rhône a été modifié, ce qui a pour résultat une diminution de la surface utilisable.

Un commissaire démocrate-chrétien a déclaré ne pas voir, par ailleurs, en quoi le fait de déplacer la manifestation du mois d'août au mois de juillet réglerait la question des nuisances, ce à quoi M. Colquhoun a répondu que, effectivement, cela ne réglait pas la question, mais que sa vision était aussi celle d'un responsable des Fêtes de Genève et qu'il appartiendrait au Conseil municipal de trancher, en sachant que le comité des Fêtes de Genève n'a rien contre Asphaltissimo et est tout à fait disposé à aider Asphaltissimo à trouver une solution.

Un commissaire socialiste s'est également demandé si la Ville n'y perdait pas en termes d'organisation et de visibilité aux yeux des citoyen-ne-s si cette manifestation est intégrée aux Fêtes de Genève.

#### *Temps – durée idéale pour la manifestation*

M<sup>me</sup> Klopmann, pense pouvoir affirmer qu'il est ridicule, à long terme, d'installer le *bowl* pour un seul week-end, et qu'il faut que la manifestation ait lieu chaque année, pendant une semaine. S'il faut vraiment choisir entre un week-end par an et une fois tous les deux ans, pourquoi ne pas se résoudre à la solution d'une fois tous les deux ans, mais pendant deux semaines au moins.

A une question libérale, M. Deuel avait répondu que la durée idéale était, selon lui, si la manifestation se déroulait durant les fêtes, du jeudi au dimanche suivant.

#### *Accessibilité des sous-sols de la place du Rhône*

Suite à plusieurs questions concernant la problématique du Service d'incendie et de secours (SIS), M. Colquhoun a précisé que le marquage au sol a été modifié afin d'augmenter la surface de la zone d'exclusion, à l'intérieur de

laquelle aucune installation n'est autorisée, ce qui a pour résultat une diminution de la surface utilisable. Il note que les équipements d'Asphaltissimo pourraient dès lors manquer de place.

Un commissaire libéral s'est exprimé pour dire que son parti avait été l'auteur d'une interpellation. La place du Rhône a des installations en sous-sol qui sont importantes et qui obligeraient, en cas d'intervention du SIS, à devoir démolir ce qui se trouve en surface. M. Deuel a également confirmé que les pompiers ont désigné des accès précis, à maintenir libres en cas de sinistre.

#### IV. Amendements, déclarations et votes

La présidente a invité la commission à se prononcer sur la motion.

Un commissaire démocrate-chrétien soumet l'amendement suivant: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de rétablir l'organisation, tous les deux ans, de la manifestation Asphaltissimo, si possible sur la place du Rhône, à une période différente de celle des Fêtes de Genève.»

Le commissaire démocrate-chrétien explique que le rythme biennal est souhaitable en raison du poids supporté par la Délégation à la jeunesse. Il précise que la condition «si possible» est introduite afin de laisser une marge de négociation quant au choix du lieu. Il note enfin que le choix «d'une période différente de celle des Fêtes de Genève» est dicté par le souci de respecter l'accord conclu par M. Colquhoun avec les riverains (commerçants).

Un commissaire libéral annonce que son groupe n'approuvera ni la motion ni l'amendement proposé par son collègue, ce pour réduire le déficit budgétaire, la somme de 340 000 francs étant trop importante en regard de la durée de l'événement et des moyens d'autres associations dont l'action s'étale sur une année. Il estime qu'il ne faut pas nuire aux commerces qui, *in fine*, permettent d'alimenter l'économie et donc de financer le social. Enfin, il juge très nettement insuffisantes les informations fournies par les organisateurs.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que son groupe est également contraint de s'opposer à cette motion en raison de la mauvaise santé financière de la Ville, qui n'a plus les moyens de soutenir de tels projets, aussi intéressants soient-ils.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) remarque que la conjoncture économique est plutôt favorable et qu'il faut attendre les résultats des comptes avant de se prononcer sur le budget de la Ville. Elle regrette que certains renoncent au financement de la culture sous prétexte d'abaisser les charges. Elle se dit favorable au maintien au centre-ville de cette

manifestation destinée aux jeunes, et son groupe soutiendra par conséquent cette motion, en s'abstenant lors du vote de l'amendement. Elle remarque que la Ville de Genève demeure très attractive, même s'il faudrait faire davantage pour attirer des entreprises.

Une commissaire radicale annonce qu'elle soutiendra cette motion, conformément à la volonté des radicaux de soutenir les sports de rue<sup>1</sup>. Consciente des problèmes ayant émaillé les premières éditions de cette manifestation, elle souligne que toute nouvelle entreprise connaît une période de rodage et elle espère que des sponsors soutiendront cet événement. Elle soutiendra l'amendement du commissaire démocrate-chrétien

Un commissaire libéral souligne le fait que la bonne santé relative d'une partie de l'économie genevoise n'empêche pas les finances de la Ville d'être en difficultés.

Un autre commissaire libéral précise que, sans les excédents de recettes enregistrés au cours des deux dernières années, les dépenses auraient dépassé la limite du budget à hauteur de 1 500 000 francs par mois. Il souligne que ces résultats exceptionnels ne se répéteront probablement pas, en raison notamment des risques de délocalisations d'entreprises.

Une commissaire socialiste déclare que le groupe socialiste soutiendra la motion telle qu'amendée par le commissaire démocrate-chrétien.

Un commissaire des Verts annonce que son groupe soutiendra également la motion et l'amendement proposé par le commissaire démocrate-chrétien. Il note qu'il est important d'apporter un soutien sans ambiguïté aux sports de rue, dans le souci d'offrir à la population de la Ville de Genève – et surtout aux jeunes – le maximum de diversité en la matière.

#### *Votes de la commission*

La présidente met aux voix l'amendement à la motion M-609, présenté par le commissaire démocrate-chrétien: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de rétablir l'organisation, tous les deux ans, de la manifestation Asphaltissimo, si possible sur la place du Rhône, à une période différente de celle des Fêtes de Genève.»

L'amendement est accepté par 9 oui (3 S, 2 Ve, 1 DC, 1 R, 2 UDC) contre 3 non (L) et 1 abstention (AdG/SI).

La présidente met aux voix la motion M-609 ainsi amendée.

---

<sup>1</sup> Cf. motion M-319 de MM. Pierre Maudet, Michel Ducret, Alain Fischer, Guy Dossan, René Winet, Bernard Lescaze, M<sup>mes</sup> Michèle Ducret et Catherine Hämmerli-Lang, acceptée par le Conseil municipal le 19 avril 2004, intitulée: «Pour un vrai soutien de la Ville aux sports de rue populaires».

La motion amendée est acceptée par 8 oui (1 AdG/SI, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 1 R) contre 5 non (3 L, 2 UDC).

### PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de rétablir l'organisation, tous les deux ans, de la manifestation Asphaltissimo, si possible sur la place du Rhône, à une période différente de celle des Fêtes de Genève.

*Note de l'auteur du rapport: Depuis les discussions de la commission, les comptes 2006 de la Ville de Genève ont été rendus publics, avec un excédent de 76 millions de francs, contexte objectivement plus favorable que celui auquel il est fait mention en commission. Autre élément nouveau, dans le rapport du Groupe Actions 21 au Conseil administratif (paru en mars 2007), on peut lire en page 6 que, parmi les 12 objectifs principaux du Conseil administratif (2003-2007), l'objectif N° 4 consiste à «encourager le sport de rue».*

## V. Débat au sujet de la patinoire

Lors des débats, et suite à une question démocrate-chrétienne, M<sup>me</sup> Klopmann a concédé que la mention de la problématique de la patinoire n'a pas sa place ici, mais elle explique qu'elle avait tout de même été mentionnée dans la motion afin d'éviter que le projet de restauration d'Asphaltissimo sur la place du Rhône n'ait pour effet de supprimer la présence de la patinoire à ce même endroit.

A cette occasion, une commissaire socialiste a parlé de l'installation éventuelle d'une patinoire dans le parc des Bastions qui pourrait dégager suffisamment d'énergie pour le chauffage du kiosque. Un commissaire libéral confirme ce qui vient d'être dit et qui correspond à une interpellation qui avait été déposée par son parti il y a assez longtemps<sup>1</sup>.

M. Colquhoun, suite notamment à l'interpellation d'un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), prend la parole. Il se dit en accord avec ces opinions et confirme que la patinoire pourrait également trouver sa place à proximité du kiosque des Bastions (agrément du lieu, surface plane, possibilité de recycler les émissions de chaleur). Il estime toutefois que le meilleur emplacement demeure la place du Rhône. Il signale que le site de la

<sup>1</sup> Cf. l'interpellation I-150 du 7 juin 2006 de MM. Jean-Pierre Oberholzer, Jean-Marie Hainaut, Vincent Schaller, Patrice Reynaud, Georges Queloz, Blaise Hatt-Arnold, Armand Schweingruber, Alexis Barbey, André Kaplun, Jean-Marc Froidevaux, M<sup>mes</sup> Nathalie Fontanet, Linda de Coulon et Laurence Andersen: «Patinoire place du Rhône, site et bilan énergétique: doit-on laisser glisser?»

place du Molard, pressenti à l'origine, ne fut pas retenu en raison de la présence sur cette place d'un accès à une installation souterraine des Services industriels de Genève.

Une commissaire socialiste demande si les échos relayés par la *Tribune de Genève* sur une éventuelle opposition des commerçants des environs à la patinoire correspondent vraiment à une réalité sur le terrain. M. Colquhoun relève que les riverains, commerçants et banque, ont au contraire plutôt bien accueilli cette manifestation (billets offerts aux clients, aux collaborateurs et aux enfants, achat d'espace publicitaire par un commerçant). Des liens étroits ont été tissés.

M. Colquhoun signale que Genève Tourisme organise cette manifestation pour la huitième fois, avec un budget d'environ 400 000 francs dont 100 000 francs proviennent de la Loterie romande et environ 70 000 francs de la Ville de Genève. Le Service des monuments et des sites interdit de faire figurer des sponsors, et, par principe, la Loterie romande, qui n'a pas vocation à financer une telle manifestation sur le long terme, a également estimé qu'il n'appartenait pas à Genève Tourisme de financer une animation destinée à la collectivité publique.

Il ajoute que l'omission de la subvention de la Ville dans le dernier budget avait nécessité de renégocier un soutien réduit à environ 75 000 francs contre les 125 000 francs annoncés initialement. Il relève enfin que la nouvelle loi sur le tourisme fixe des bases budgétaires beaucoup plus contraignantes pour Genève Tourisme. Il précise qu'il est demandé à ce dernier de diriger désormais ses efforts en direction du secteur des congrès, au détriment du tourisme de loisir.

M. Colquhoun annonce que, par conséquent, Genève Tourisme doit renoncer à prendre en charge cet événement à l'avenir. Il informe qu'il a transmis aux services de M. Hediger tous les éléments permettant d'étudier le maintien de la patinoire. Il précise que le rachat du matériel et trois ans d'amortissement permettraient, au bout du compte, d'exploiter l'installation pour un coût d'environ 250 000 francs par saison de trois mois (actuellement, le matériel est acheminé chaque année depuis l'Autriche).

Il précise que la déclivité de la place du Rhône engendre des travaux de mise à niveau d'un coût d'environ 150 000 francs (un déplacement au parc des Bastions supprimerait ce problème). Il note enfin que la patinoire est désormais démontée à la fin de janvier, et non plus en février, car l'augmentation de la température à cette période entraîne une consommation d'électricité trop importante.

Un commissaire démocrate-chrétien demande s'il ne serait pas, malgré tout, intéressant de maintenir la patinoire jusqu'aux vacances de février, en contrepartie d'une ouverture plus tardive. M. Colquhoun indique que, a posteriori, la fréquentation durant les vacances de février s'est révélée peu importante.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) demande par ailleurs à son interlocuteur de bien vouloir préciser le coût énergétique de la patinoire (réponse: 25 000 francs pour la saison), ainsi que la consommation en kWh.

M. Colquhoun doute que ce dernier chiffre soit aisé à obtenir, mais il propose, le cas échéant, de transmettre cette information à la présidente. Le même commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) précise également que l'installation de type «à eau glycolée» est l'une des meilleures qui soit sur le plan du respect de l'environnement, de la consommation énergétique et de la facilité de déploiement.

## VI. Annexes

*Liste des informations demandées en commission et document remis en annexe*

1. Budgets des manifestations précédentes, avec les comptes. Cf. ci-dessous, sous Dépenses Asphaltissimo.
2. Statistiques des années précédentes. Non fournies.
3. Dimensions nécessaires pour implanter un *bowl*. Les dimensions d'un *bowl* sont variables. Celui qui est installé sur la place du Rhône fait 20 m sur 10 m environ, à quoi se rajoutent les tribunes. Un *bowl* en dur et fixe occupe entre 400 et 1000 m<sup>2</sup> (informations fournies par M. Deuel).
4. Coût énergétique de la patinoire, ainsi que la consommation en kWh. Réponse partielle: 25 000 francs la saison.

### Dépenses Asphaltissimo 2004-2005 (données fournies par M. Deuel)

*(N.d.l.r.: Les chiffres pour 2003 ne sont pas disponibles, mais, demande faite auprès de M. Deuel, la manifestation 2003 – également sur la place du Rhône, comme celle de 2004 – s'est déroulée avec un budget de 300 000 francs.)*

| <i>Natures comptables</i>                    | <i>Dépenses 2004</i> | <i>Dépenses 2005</i> |
|----------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| * Total charges                              | 331 323,11           | 128 847,46           |
| 310 Fourniture, imprimés et matériel d'ens.  | 30 323,40            | 9 365,20             |
| 311 Mobilier, machines, véhicules            | 4 194,50             | 0,00                 |
| 313 Autres marchandises                      | 8 669,18             | 17 888,25            |
| 314 Prestations de tiers entretien immeubles | 7 458,50             | 7 734,85             |
| 316 Loyers, fermages et redevances d'utilis. | 0,00                 | 14 150,51            |
| 318 Honoraires et prestations de service     | 275 744,03           | 67 843,95            |
| 319 Frais divers                             | 608,69               | 28,10                |
| 392 Autres prestations internes              | 4 324,81             | 11 836,60            |

Commentaires

En 2004, Asphaltissimo occupait la place du Rhône pendant 10 jours lors des Fêtes de Genève.

En 2005, 3 jours ont été organisés au Bout-du-Monde.

316: Location de matériel de sono chez ZAP d'un montant de 6300 francs et Artscenique d'un montant de 7500 francs. (Correction suite à une demande du Contrôle financier; en 2004 dans les 318).

318: En 2004, location du *bowl* et des tribunes pour 70 000 francs et cachets pour 10 jours.

*Premier débat*

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann** (Ve). J'ai été ravie de voir que, cette année, Asphaltissimo avait bien eu lieu sur la place du Rhône pendant dix jours. Nous l'avons déjà dit plusieurs fois: les sports de rue véhiculent certaines valeurs comme le fair-play, la mobilité douce, la réappropriation du domaine public par d'autres utilisateurs que les voitures. Les Verts en sont très heureux, car ils partagent ces valeurs. Le sport de rue doit évidemment se pratiquer dans la rue, c'est-à-dire en milieu urbain.

C'est pour cette raison que nous avons déposé la motion M-609, qui demandait que la manifestation Asphaltissimo ait à nouveau lieu à la place du Rhône, donc en pleine ville. Nous étions très satisfaits que cet objet soit renvoyé à la commission sociale et de la jeunesse. Nous y avons reçu un certain nombre de nouvelles. Tout d'abord, on nous y a confirmé des rumeurs qui couraient, selon lesquelles le magistrat et ses services voulaient que cette manifestation n'ait lieu plus qu'une année sur deux. Ensuite, nous avons appris que le coût nécessaire pour l'organiser sur une durée de trois jours était quasiment le même que pour deux semaines.

La majorité du Conseil municipal et, surtout, du Conseil administratif, ne voulant plus d'Asphaltissimo qu'une année sur deux, nous aimerions compenser cette perte, afin que les sportifs et toutes les personnes qui apprécient cette manifestation ne soient pas défavorisés, et que le travail fourni en vaille la peine. Nous souhaitons que ce qui devient maintenant une biennale dure au moins deux semaines, les coûts de transport du matériel et de montage n'étant pas plus importants sur cette durée. Il s'agit de rentabiliser au maximum les efforts fournis dans ce domaine.

Nous déposons donc un amendement allant dans ce sens, car nous constatons que la formulation initiale de la motion M-609 a été adoucie en commission, et qu'on a assoupli notre volonté de base. Au départ, nous demandions de rétablir

Asphaltissimo – qui, à l’époque, était une manifestation annuelle – à la place du Rhône. Or le texte de la motion amendée issu des travaux de commission est le suivant: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de rétablir l’organisation, tous les deux ans, de la manifestation Asphaltissimo, si possible sur la place du Rhône, à une période différente de celle des Fêtes de Genève.»

L’organisation bisannuelle nous embête, mais nous ferons preuve de compréhension et nous ne nous y opposerons pas. Quant à la mention «si possible» au sujet de la localisation de la manifestation à la place du Rhône, je tiens à affirmer devant tout le monde que c’est possible! La preuve: cela s’est fait cette année, malgré les nouvelles normes de grandeur imposées par le Service d’incendie et de secours (SIS); en effet, à présent, les installations ne doivent pas dépasser un certain gabarit pour permettre l’accès aux sous-sols en cas d’intervention, mais Asphaltissimo peut avoir lieu à la place du Rhône.

D’autre part, nous avons entendu en commission que le directeur de Genève Tourisme ne désirait pas que cette manifestation ait lieu pendant les Fêtes de Genève, ce que nous pouvons comprendre. Mais il a dit aussi qu’il ne s’opposait pas à son déroulement pendant les préfêtes. Je pense que le Conseil administratif pourrait réfléchir à cette bonne idée, qui offrirait à certaines personnes une alternative dans leurs loisirs durant les préfêtes. En effet, il faut savoir que, même si les préfêtes et les Fêtes de Genève attirent beaucoup de monde, beaucoup de gens détestent cela et sont contents s’ils peuvent sortir quand même en été, mais dans un autre cadre. Notre amendement vise donc à compléter l’invite comme suit:

*Projet d’amendement*

«Le Conseil municipal (...) tous les deux ans, *pendant deux semaines au moins*, de la manifestation Asphaltissimo...»

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous invitons à voter cet amendement, puis la motion M-609 ainsi amendée.

**M. Jean Sanchez (L).** Le groupe libéral encourage le sport, y compris le sport urbain. Mais il faut investir dans de vraies installations sportives! Nous ne pouvons pas nous permettre de gaspiller de l’argent pour des installations provisoires dont les utilisateurs seront frustrés, quand il faudra les démonter. A mon sens, la sécurité n’est pas assurée à Asphaltissimo, sans parler des problèmes de circulation – même piétonne – qui se posent à cette occasion.

Je trouve également navrant qu’on ne tienne pas compte des doléances des commerçants, alors que nous devrions chercher un compromis pour ne léser personne, surtout dans le cadre d’un événement qui se veut festif.

Pour terminer, si nous voulons encourager les jeunes à faire du sport, il faut mettre à leur disposition des installations fixes qui leur donnent un maximum de possibilités sur le même site. Pour toutes ces raisons, et parce que le groupe libéral estime que la Ville de Genève n'est pas assez riche pour gaspiller de l'argent pour des installations provisoires, nous refuserons la motion M-609.

**M<sup>me</sup> Martine Sumi** (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe socialiste vous invite à accepter la motion M-609 amendée par la commission sociale et de la jeunesse en vue du rétablissement d'Asphaltissimo à la place du Rhône, ainsi que l'amendement proposé à l'instant par le groupe des Verts et des Vertes. En effet, le rétablissement de cette manifestation à un rythme bisannuel, mais pendant deux semaines au moins et à d'autres dates que celles des Fêtes de Genève, si possible à la place du Rhône – ou, en tout cas, dans un contexte urbain en concordance avec l'esprit de cet événement – apportera un soutien sans ambiguïté aux sports de rue qu'affectionnent tout particulièrement les jeunes d'aujourd'hui. Par conséquent, nous vous remercions d'accepter la motion M-609 amendée en commission et par les Verts.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Le Parti démocrate-chrétien est assez satisfait de la motion M-609 telle qu'amendée par la commission sociale et de la jeunesse, puisque l'amendement en question émanait de l'un de ses membres. Malgré nos réticences initiales, nous pensons qu'Asphaltissimo a tout à fait sa raison d'être et que la place du Rhône doit être mieux exploitée.

Chers collègues, je ne sais pas si vous vous y êtes promenés dernièrement, et si vous avez vu l'exposition du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) consacrée aux différentes sortes de salades. Je ne vous «raconte pas de salades»! Elle se veut didactique et elle est très instructive, je vous invite à vous y rendre. Ce week-end, j'ai constaté que les passants et les habitants des environs se montraient très intéressés. Voilà qui correspond à ce que devrait être, à mon sens, la place du Rhône: une place occupée en permanence par des expositions éphémères et des animations. Or la motion M-609 répond à cet objectif. Il est très agréable d'habiter dans une ville qui vit et propose certaines animations comme Asphaltissimo.

Cependant, je m'adresse au Conseil administratif à propos du montage des installations liées à ce type de manifestations. Je trouve – je l'ai d'ailleurs déjà dit – qu'il faudrait poser certaines conditions, lorsque la place du Rhône accueille la patinoire ou Asphaltissimo, par exemple, afin que ces échafaudages soient plus esthétiques. Ce lieu est situé en pleine ville de Genève, et il me semble que nous pourrions demander aux organisateurs des diverses manifestations de

faire un effort dans ce sens. Dans le cas de la patinoire, pourquoi ne pas prévoir un peu plus d'arbres de Noël? En été, pourquoi ne pas recouvrir les installations éphémères avec des bâches un peu plus attrayantes? Il existe actuellement de très jolies choses! Cela atténuerait le sentiment de désordre que donne parfois cet endroit, dans un quartier qui accueille également les bijouteries, la haute joaillerie... Je le répète, nous pourrions poser des exigences dans ce sens aux organisateurs des diverses manifestations qui se déroulent à la place du Rhône.

Naturellement, les démocrates-chrétiens voteront la motion M-609 amendée en commission sociale et de la jeunesse, ainsi que l'amendement des Verts pour allonger d'une semaine la durée d'Asphaltissimo. Nous espérons néanmoins qu'il ne s'agit pas là d'une mesure dogmatique, mais qu'elle correspond à une réalité et qu'elle a été discutée avec les organisateurs. Il ne s'agit pas d'allonger pour allonger, dans le but de proposer un deuxième amendement juste parce qu'un premier a déjà été voté en commission... Nous devons vraiment répondre aux besoins des organisateurs d'Asphaltissimo.

**M. Rémy Burri (R).** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je trouve assez cocasse que nous ayons à nous prononcer sur la motion M-609, l'événement concerné ayant déjà eu lieu selon les modalités demandées. Pour moi, le traitement de cet objet s'est néanmoins avéré utile, puisque cela m'a permis de me familiariser avec Asphaltissimo. J'ai réalisé que les personnes qui s'y sont rendues cette année, pendant une dizaine de jours, n'attendaient pas vraiment un événement de ce genre, même si elles ont utilisé les installations à disposition.

Je me suis rendu compte que les jeunes demandent un emplacement couvert, accessible toute l'année, pour pratiquer les sports urbains sans être à la merci des intempéries. J'ai rencontré des moniteurs de skate-board et de BMX qui attendent de voir la Ville leur proposer de véritables installations leur permettant de s'adonner à ces sports toute l'année.

Ma préopinante M<sup>me</sup> Klopmann a parlé du coût d'Asphaltissimo. Or cette manifestation a déjà eu lieu un certain nombre de fois, et la municipalité aurait pu acheter elle-même les installations, au lieu de continuer à les louer plusieurs dizaines de milliers de francs à chaque édition. C'est là un véritable gaspillage! Actuellement, cet événement coûte près d'un demi-million de francs – on peut évidemment déduire de cette somme la contribution de quelques sponsors, mais cela reste assez cher.

J'ai aussi rencontré l'organisateur, à la fin de ce mois, d'une journée de BMX Contest. A titre de comparaison, cet événement ne lui coûte que 6000 francs, car

il engage les associations s'occupant de ces sports-là, qui travaillent bénévolement et trouvent des sponsors dignes de ce nom.

Par conséquent, le groupe radical refuse la motion M-609 et demande son renvoi à la commission des sports et de la sécurité, afin de pouvoir y proposer un véritable concept de sports de rue à Genève. C'est ce que demandait déjà, en 2002, la motion radicale M-319 intitulée «Pour un vrai soutien de la Ville aux sports de rue populaires», acceptée par le Conseil municipal. Les sportifs genevois ne sont pas que des boulistes au bénéfice d'aménagements très confortables, mais des jeunes qui s'intéressent au skate-board, au BMX, au roller, et ainsi de suite – et ces derniers méritent eux aussi des installations dignes de ce nom.

**M<sup>me</sup> Maria Casares** (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe A gauche toute! soutiendra la motion M-609 amendée par la commission sociale et de la jeunesse, ainsi que l'amendement proposé par les Verts.

Les sports de rue sont nécessaires pour que la population, tous milieux confondus, aille à la rencontre de la jeunesse. Asphaltissimo est un bon moyen de montrer aux citoyennes et aux citoyens de quoi sont capables les jeunes. Cette année, j'ai assisté à plusieurs reprises aux prouesses et autres exploits de ces jeunes, j'ai constaté avec grand intérêt le mélange des générations dans le public, j'ai vu combien les personnes plus âgées regardaient avec admiration – parfois avec surprise – les joueurs de basket-ball ou de football de rue.

La jeunesse a besoin d'un signal clair de notre part. Nous ne sommes pas d'accord de l'isoler en l'envoyant au Bout-du-Monde une année sur deux – même en alternance avec le centre-ville. J'imagine que les services de M. Tornare ont fait les démarches nécessaires pour entreprendre un dialogue avec les commerçants de la place du Rhône puisque, comme nous avons pu le lire dans la presse, ils se sont montrés en majorité assez satisfaits du déroulement d'Asphaltissimo, malgré les éventuelles nuisances qu'ils auraient pu subir. Ils n'ont pas eu trop à redire là-dessus.

Nous souhaitons donc que cette manifestation soit organisée, dans le meilleur des cas, chaque année au centre-ville; dans le pire des cas, si elle n'a lieu que tous les deux ans, nous soutiendrons la mesure proposée par les Verts pour prolonger sa durée.

**M. Georges Queloz** (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il y a des soirs où j'ai le sentiment de ne pas avoir assisté aux mêmes séances

de commission que mes préopinants... Le rétablissement d'Asphaltissimo à la place du Rhône a, bien sûr, fait l'objet d'auditions, en particulier d'un certain nombre de commerçants. C'est après les avoir entendus que certains ont modifié leur position, sous prétexte que ces personnes représentaient des boutiques de luxe.

M. Lathion nous a parlé tout à l'heure des salades exposées actuellement à la place du Rhône; il ne nous a certes pas raconté des salades, mais ce genre de manifestations n'occasionne pas les mêmes nuisances qu'un événement comme Asphaltissimo! Que celui-ci ait sa place dans notre société, je n'en doute pas, mais c'est parce qu'il se déroule à cet endroit qu'il nous dérange et que nous ne pouvons pas le cautionner. En effet, la place du Rhône est fréquentée par la clientèle de nos boutiques de luxe, dont nous avons bien besoin et que nous n'avons pas à saboter.

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann** (Ve). Je répondrai tout d'abord aux libéraux et aux radicaux, qui prétendent qu'il est inutile de «faire tout ce foin» pour les installations provisoires d'Asphaltissimo. Eh bien, nous voulons cette manifestation, car elle représente actuellement l'unique occasion d'avoir un *bowl* à Genève! C'est le seul moment où les gens peuvent profiter de ces installations. En mai dernier, le Conseil municipal a renvoyé à la commission des sports et de la sécurité la motion M-672, intitulée «Construction d'un *bowl* pour la pratique des sports de rue à roulettes». Malheureusement, je ne me souviens pas si les libéraux et les radicaux avaient accepté d'entrer en matière, mais j'ai dans l'idée qu'ils ne l'ont pas fait... Je m'étonne donc de les entendre nous dire ce soir qu'il faudrait une installation fixe à Genève pour les sports de rue. Alors, qu'ils se battent pour la réalisation de cet objectif!

En outre, on nous parle évidemment, encore et toujours, des commerces de luxe de la place du Rhône. Je tiens à rappeler que ces commerçants avaient déposé la pétition P-145, qui a été étudiée par le Conseil municipal; ils ont donc été entendus. Or ce qui les gênait, c'étaient les attractions très bruyantes et les installations comme la «tour infernale». Il paraît que le public pouvait, par ce moyen, voir dans leurs bureaux... Je ne sais pas si c'est vrai mais, puisque cela les dérangeait, cette attraction a été supprimée. De plus, Asphaltissimo a beaucoup limité son aspect festif – je pense aux concerts – alors qu'il est vraiment lié à la culture des sports urbains.

Puisque les radicaux trouvent «cocasse» de débattre ce soir d'Asphaltissimo alors que l'édition 2007 a déjà eu lieu, je vais faire un petit historique pour les nouveaux membres du Conseil municipal. Soit dit en passant, je veux bien admettre qu'ils siègent depuis peu parmi nous et ne sont pas au courant de tous les

dossiers, mais ils ont quand même eu l'occasion de voir une fois ou l'autre cette manifestation en ville!

Asphaltissimo existe depuis 2002, année où cet événement a été organisé aux Vernets pendant environ deux semaines. En 2004, il s'est déroulé sur une semaine à la place du Rhône. Ensuite, il y a eu un petit problème et on a déplacé la manifestation du centre-ville au Bout-du-Monde; c'est pour cette raison que nous avons demandé son rétablissement à la place du Rhône, où elle a remporté ses plus grands succès. Si elle a lieu loin du centre-ville, seuls les sportifs s'y rendront, puisqu'il sera alors nécessaire de se déplacer assez loin pour aller dans un centre sportif et que cela suppose un intérêt particulier. En outre, un tel isolement priverait Asphaltissimo de tout son aspect festif.

L'organiser en plein centre-ville, c'est insister sur le fait que les sports de rue doivent se pratiquer en milieu urbain. Cela permet également de montrer aux gens toute la culture qui y est liée, de laisser les enfants essayer de nouer un dialogue avec la population. Evidemment, M. Queloze ne veut pas que les clients des luxueux bijoutiers rencontrent les vilains qui font du sport de rue... Pour ma part, je trouve au contraire cela dommage, car c'est justement de cette manière que l'on peut régler certains problèmes de discrimination. Eh oui, Monsieur: en se rencontrant et en discutant! Nous pouvons tous partager la même place, je suppose! Sinon, séparons la ville en deux: d'un côté les skateurs, de l'autre les représentants de la droite...

J'aimerais également revenir sur la motion M-319 des radicaux, qui date du mois de décembre 2002. J'ai de la chance, j'ai pris tout mon dossier avec moi! Je sais que vous ne siégiez pas encore parmi nous à l'époque, Monsieur Burri, mais votre parti a toujours œuvré, nous dites-vous, pour les sports de rue. C'est vrai: M. Maudet a même utilisé cet argument dans sa campagne électorale! Dans l'une de ses invites, cette motion demandait au Conseil administratif d'«étudier la mise sur pied d'une manifestation d'envergure réunissant tous ces sports au cœur même de la ville, en partenariat avec les associations et organismes déjà existants, durant une semaine au printemps ou en été 2003». Nous sommes entièrement d'accord avec cette demande! Il est dommage que nos avis divergent aujourd'hui, alors qu'il y a quelques années nous étions sur la même longueur d'onde à ce sujet.

Il y a encore le problème des sponsors: chaque fois que nous prononçons le mot «Asphaltissimo», on nous en reparle! Certains pensent toujours, je le sais, qu'un sponsor qui a beaucoup d'argent est forcément un bon sponsor. Mais cette manifestation s'adresse surtout aux jeunes, et il est très important que le Conseil administratif continue sa politique de choix de sponsors éthiques. Je ne comprends pas comment on peut estimer que ces sportifs sont des voyous qui ne doi-

vent pas rencontrer les clients des bijoutiers de luxe, tout en leur refusant l'appui de sponsors éthiques.

J'invite donc les radicaux à réviser leur position et à suivre leurs idées d'antan – et les autres représentants de l'Entente aussi, mais avec eux j'ai un peu moins d'espoir...

**M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet (L).** J'interviens simplement pour répondre à la préopinante, qui nous fait un procès d'intention en accusant les bancs libéraux d'avoir refusé le renvoi en commission de la motion M-672 sur la construction d'un *bowl* à Genève. Je lui signale que j'ai moi-même défendu ce renvoi! Pour nous, il est important d'avoir des installations fixes permettant aux jeunes de faire du sport car, comme je l'ai déjà précisé à l'époque, un jeune qui fait du sport est un jeune occupé, en bonne santé, qui ne traîne pas dans la rue.

En revanche, les libéraux répètent une fois de plus qu'ils sont favorables à la pratique du sport, mais pas n'importe où ni dans n'importe quelles conditions: pas au moyen d'installations éphémères qui, en quatre ans, nous coûteraient entre 800 000 francs et 1 million de francs, pas dans des endroits où la liberté économique de certains serait mise en péril. Il y a un lieu pour chaque chose!

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** J'ai cru comprendre que le débat tournait non seulement autour de la question des sports de rue, mais également de l'usage accru du domaine public et, en particulier, de la place du Rhône. Il faut savoir, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, qu'elle est très demandée par toutes sortes de sociétés à caractère privé, mais aussi par des associations et par différents types d'utilisateurs qui pensent tous que l'endroit est particulièrement adapté à leur envie de s'exposer.

Cette place pose un certain nombre de problèmes en termes de nuisances de toutes sortes – leur appréciation est une question de point de vue – parmi lesquelles on peut classer les procédés de réclame. Mes services ont parfois refusé la tenue de certaines manifestations qui risquaient de transformer la place du Rhône en Time Square, c'est-à-dire en grand espace publicitaire, en faveur de sociétés privées et également de manifestations prétendument moins lucratives.

Un autre type de nuisances est évidemment le bruit. Les riverains – et notamment les commerçants de la place du Rhône – se sont souvent plaints des dérangements sonores générés par les activités organisées en marge d'événements comme Asphaltissimo. Nous avons écouté et entendu leurs plaintes, puisque la Délégation à la jeunesse a fourni un travail important de médiation entre eux et les organisateurs de la manifestation.

Comme toujours, dans l'usage du domaine public, nous sommes contraints de faire de la médiation pour ménager la chèvre et le chou. Nous devons respecter les intérêts de celles et de ceux qui fréquentent tous les jours cette place, des commerçants qui tentent d'y déployer une activité économique – laquelle produit tout de même un certain volume de recettes fiscales. Mais nous devons aussi promouvoir les projets qui veulent faire de Genève une ville animée, ce qui est bien légitime. Il faut faire en sorte que ces espaces urbains parmi les plus huppés de la ville se laissent approprier, de temps en temps, par des catégories d'utilisateurs ne correspondant a priori pas à ceux que l'on y croise le plus souvent.

En clair, le Conseil administratif a trouvé légitime qu'Asphaltissimo puisse se tenir à intervalles réguliers à la place du Rhône, ce qui ne nous exonère pas de la responsabilité de faire d'autres propositions aux organisateurs de la manifestation. Nous leur en avons soumis quelques-unes, car nous estimons, mon collègue Manuel Tornare et moi-même, que cette manifestation gagnerait à tourner dans certains quartiers pour incarner ainsi une ambassade des sports de rue à Genève.

En fonction de ces deux paramètres, nous aurons à cœur de réduire au minimum les nuisances dont se plaignent les commerçants, mais également de valoriser l'animation de notre ville. Nous devons faire en sorte que la place du Rhône serve le moins possible de parking sauvage, ce qu'elle tendait malheureusement à devenir. Dans les semaines ou les mois à venir, à la faveur d'une réflexion lancée par le département des constructions et de l'aménagement, le Conseil administratif présentera au Conseil municipal une proposition en vue de réaménager plus favorablement l'espace concerné.

**M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung** (Ve). J'étais présidente de la commission sociale et de la jeunesse lorsque nous y avons débattu de la motion M-609. M. Colquhoun, directeur de Genève Tourisme, est venu nous parler des doléances qu'il avait reçues de la part des commerçants en 2003, mais elles ne se sont pas répétées en 2007, puisque M. Deuel a tout fait pour diminuer le nombre de concerts organisés dans le cadre d'Asphaltissimo.

Nos travaux de commission se sont déroulés de manière relativement sereine, mais j'ai vraiment l'impression ce soir d'une guerre des tranchées! Certaines choses m'étonnent. On s'apprête à organiser un grand événement sur la plaine de Plainpalais à l'occasion de l'Euro 2008, ce qui générera des nuisances incroyables et beaucoup de bruit le soir, à cause des klaxons, comme on l'a vu lors d'autres championnats de football. Tout cela coûtera énormément d'argent mais, apparemment, c'est normal... Pour l'Euro 2008, on peut dépenser l'argent public

et déranger tout le monde sans consulter les riverains, il n'y a aucun problème... Visiblement, cela ne dérange pas dans les rangs où l'on est gêné par quelques jeunes pendant deux semaines, à la place du Rhône!

Il y a deux poids, deux mesures, à Genève! J'aimerais que l'on prenne en considération de la même façon que l'Euro 2008 les jeunes qui vont faire du skate-board sur la place du Rhône. Ils ne doivent pas être cantonnés au Bout-du-Monde, comme cela a été le cas par le passé. Enfin, M. Maudet a dit que la place du Rhône était devenue un parking – mais je rappelle que la plaine de Plainpalais aussi, en ce moment!

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** Nous touchons là le cœur du problème que l'on rencontre aujourd'hui, quand on parle d'environnement urbain et de gestion des nuisances entre des catégories d'utilisateurs du domaine public qui parfois coexistent – et parfois pas. Je ne peux pas laisser dire qu'on ne fait rien sur la plaine de Plainpalais! Mon collègue Tornare et moi-même, nous avons rencontré à plusieurs reprises les riverains, et nous continuerons à le faire. Nous essayons de limiter au minimum, en matière d'horaires et de déplacement des flux, les nuisances qui seront générées par les manifestations organisées sur la plaine dans le cadre de l'Euro 2008.

A propos de la place du Rhône, je signale que s'y est déroulé cet été, du 27 juin au 3 juillet, un tournoi de beach-volley, suivi ou précédé du tchoukball, je ne sais plus. Du 28 juillet au 15 août, il y a eu quatre manèges des Fêtes de Genève et, du 15 au 28 août, Asphaltissimo. Nous ne parlons donc pas de deux petites semaines où cette place fortement sollicitée a accueilli des animations bruyantes, mais d'une période beaucoup plus longue.

Faire de grandes déclarations, c'est bien, mais il faut aussi se rendre compte que l'espace disponible en ville est ce qu'il est, c'est-à-dire assez limité. Paradoxalement, de plus en plus de gens veulent organiser des manifestations, ce qui est plutôt une bonne nouvelle – ils veulent animer la ville – mais cela pose un certain nombre de problèmes à la municipalité et à ses services, qui sont sans cesse en train de faire de la médiation entre différentes catégories d'utilisateurs du domaine public. Ici les piétons, là les cyclistes, là-bas les automobilistes, ici les jeunes, là les personnes âgées, ici les commerçants qui, légitimement, veulent développer leur activité économique, là les gens qui entendent simplement déambuler... La médiation ne peut pas aboutir à des résultats parfaits pour tout le monde, mais elle existe et elle a le mérite de faire avancer un peu le schmilblick.

A la place du Rhône, je prétends que nous parvenons à trouver des solutions assez satisfaisantes. Quant à Plainpalais – M<sup>me</sup> Moratti Jung déplorait il y a un

instant le parage accru sur cette plaine – j’ai la ferme intention, notamment au cours des prochaines semaines dans le cadre de manifestations comme le Salon de l’antiquité et de la brocante, de limiter considérablement l’utilisation des lieux par des véhicules en stationnement, ce qui n’est pas légitime vu la densité des parkings situés dans les environs. On n’a pas le droit de confisquer la surface de ce terrain, qui appartient à tous, pour y mettre des masses de tôle immobiles.

### *Deuxième débat*

Mis aux voix, l’amendement de M<sup>me</sup> Klopmann est accepté par 44 oui contre 26 non.

Mise aux voix, la motion amendée par la commission et par le plénum est acceptée par 45 oui contre 26 non.

Elle est ainsi conçue:

### *MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de rétablir l’organisation, tous les deux ans, pendant deux semaines au moins, de la manifestation Asphaltissimo, si possible sur la place du Rhône, à une période différente de celle des Fêtes de Genève.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d’arrêté ou de prendre une mesure.*

- 5. Rapport de la commission Agenda 21 chargée d'examiner la motion du 7 juin 2006 de MM. Jean-Pierre Oberholzer, Jean-Marie Hainaut, Vincent Schaller, Patrice Reynaud, Georges Queloz, Blaise Hatt-Arnold, Jean-Luc Persoz, Armand Schweingruber, Alexis Barbey, André Kaplun, Jean-Marc Froidevaux, M<sup>mes</sup> Florence Kraft-Babel et Nathalie Fontanet, renvoyée en commission le 22 janvier 2007, intitulée: «Energie non renouvelable, écologie et économie: agir au lieu d'en parler» (M-626 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M. Marc Dalphin.**

La commission Agenda 21 s'est réunie sur le sujet le 31 janvier 2007 et le 7 février 2007, sous la présidence de M<sup>me</sup> Annina Pfund. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Lucie Marchon. Qu'elles soient toutes les deux remerciées.

### **Rappel de la motion**

Considérant:

- l'implication de la Ville en faveur du développement durable et de l'Agenda 21;
- l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPAir);
- l'augmentation du prix du pétrole;
- que toute diminution de la consommation et des immissions polluantes liées aux carburants pour les véhicules automobiles et au mazout pour les chaudières contribue au respect de notre environnement;
- que la Ville a un important parc immobilier;
- que la Ville a une importante flotte de véhicules à moteur;
- que de nouvelles technologies permettent, par l'installation d'un équipement simple et dont l'investissement peut être amorti rapidement en regard des économies réalisées, de diminuer de façon significative tant la consommation que les immissions;
- que d'autres entités publiques (Services industriels de Genève, Transports publics genevois, commune de Vernier, etc.) ont testé un tel système et que certaines s'apprêtent à s'en doter,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier et, le cas échéant, de présenter un projet d'arrêté au Conseil municipal afin d'acquérir et

---

<sup>1</sup> «Mémorial 164<sup>e</sup> année»: Développée, 4658.

Motion: réduire la consommation d'énergie non renouvelable

d'équiper les véhicules à moteur et les chaudières de la Ville d'un système propre à réduire la consommation d'énergie non renouvelable et de diminuer les immissions polluantes.

*Avertissement du rapporteur*

Un intitulé affriolant et prometteur ne suffit pas à compenser une suggestion non contrôlée.

**Séance du 31 janvier 2007**

*Audition des motionnaires*

M. Oberholzer rappelle l'objectif envisagé: devenir indépendant des énergies fossiles d'ici à 2050. En attendant que les moyens techniques permettent de passer à d'autres sources d'énergie, il s'agit de mettre en place des systèmes techniques peu coûteux et simples à installer permettant de diminuer la consommation d'énergie non renouvelable. Une entreprise à Genève développe des appareils utiles, testés par de nombreuses institutions. Ce serait apporter une petite pierre à l'édifice que d'en installer sur les chaudières de la Ville.

Un commissaire demande quel est ce système exactement.

M. Oberholzer précise qu'il n'a aucun intérêt financier dans l'affaire, que le système s'appelle «Thot-x» et que c'est la société Amatech qui le distribue et qui serait en mesure de donner des détails techniques le concernant. Il sait toutefois que ce système est économiquement viable, avec une baisse de consommation de 10 à 15%.

La présidente remercie les motionnaires.

**Séance du 7 février 2007**

*Audition de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et de M. Etienne Favey, ingénieur au Service de l'énergie*

M. Macherel comprend, à la lecture de cette motion, qu'il s'agit de favoriser l'acquisition, pour les véhicules et les chaudières de la Ville, de systèmes qui permettent la baisse de la consommation d'énergie.

Il accorde que, effectivement, il y a des systèmes qui se développent qui permettraient, installés sur des chaudières et des véhicules, de baisser leur consom-

mation de carburant: l'enjeu est important, car celui qui découvrirait un additif ou un système ayant de bons résultats s'ouvrirait un marché considérable. Cependant, poursuit M. Macherel, les résultats ont démontré jusqu'à présent que la diminution de consommation n'était pas à la hauteur de ce que la publicité vantait, que ce soit par l'ajout d'un additif, la magnétisation du carburant ou d'autres techniques.

M. Macherel explique que, de manière générale, le rendement de 100% dans la combustion du mazout n'existe pas: si 1 kW est perdu lors de la transformation de 10 kW, c'est là que le système serait censé agir, par l'augmentation du rendement. Ils ont pu constater que les économies observées jusqu'ici par l'installation de certains systèmes étaient dues notamment au réglage de la chaudière (une chaudière a un meilleur rendement lorsqu'elle fonctionne à bas régime pendant longtemps que lorsqu'elle fonctionne à haut régime pendant peu de temps). Si certains additifs sont supposés corriger la qualité de la combustion, en diminuant le dépôt sur les parois de la chaudière, il ne semble pas y avoir de produit miracle, considère M. Macherel: aujourd'hui, le mazout n'a plus de soufre et les chaudières sont décrassées régulièrement, ce qui limite l'impact de ces produits.

Le système «Thot-x» a été testé par le Service de l'énergie, poursuit M. Macherel, qui avait un contrat d'essai avec Amatech, afin d'éviter que les résultats soient dus à des questions de réglage.

Le Service de l'énergie n'a relevé aucune économie, malgré les différents appareils de mesure.

L'écart constaté était de l'ordre du pour cent, ce qui est la marge d'erreur admise dans les mesures, et les résultats n'ont donc pu apporter de conclusion significative.

Amatech a approché la Commission de gestion des véhicules de la Ville de Genève (COGEVE) pour faire des essais sur des véhicules (des camions poubelles et une balayeuse). Les économies de combustion constatées sur 100 km furent de l'ordre de 20%. M. Macherel s'est renseigné sur la manière dont le test s'est fait: apparemment, il n'y avait pas de méthodologie avec les véhicules, donc la comparaison est assez difficile (les chauffeurs étaient différents, il n'y avait aucune information sur le tonnage, ni de variation des appareils de mesures).

M. Macherel estime qu'il n'y a eu aucune rigueur scientifique dans ces tests et soupçonne que, si les tests devaient être refaits, les résultats seraient différents.

M. Favey appuie le fait que ces tests manquaient de rigueur, en ajoutant le type de parcours comme variable non maîtrisée. Il est également sceptique quant aux conclusions tirées, quand la COGEVE et Amatech estimaient à plus ou moins 5% les gains de carburant. Il suppose que la COGEVE a intérêt à ce que

Motion: réduire la consommation d'énergie non renouvelable

les tests soient positifs et que l'ajout de l'additif puisse permettre aux véhicules de répondre aux nouvelles normes Euro 5 (il précise qu'actuellement l'urée est largement utilisée dans ce but).

M. Favey est donc peu convaincu par l'efficacité de ces appareils, dont «Thot-x» est le plus complet (qui combine catalyse et polarisation du carburant).

Des cours Eco-Drive pour les chauffeurs seraient vraisemblablement plus rentables que ces systèmes.

M. Macherel pense, honnêtement, que des solutions meilleures sont à envisager, comme Eco-Drive ou l'achat de véhicules moins gourmands, pour atteindre les objectifs de la Déclaration de Florence pour lesquels le Conseil administratif s'est engagé.

Un commissaire demande pourquoi l'urée est utilisée.

M. Favey répond que l'urée neutralise les NOx: on l'injecte dans les fumées, avant le pot d'échappement, et cela permet d'atteindre la norme Euro 5.

La présidente remercie les intervenants et propose de continuer les travaux.

Certains commissaires souhaitent retirer l'audition de la société Amatech.

La présidente soumet cette proposition aux voix. Elle est acceptée par 12 oui (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 1 R, 1 DC, 2 UDC) et 3 abstentions (L).

### *Discussion de la commission*

Les libéraux (dans leurs petits souliers) constatent que les conseillers municipaux ne sont pas toujours bien informés de ce qui se passe dans les services de la Ville, mais ils ne peuvent que se réjouir que le Service de l'énergie ait anticipé la motion. Ils proposent de ne pas accepter la motion.

Suite à l'audition et aux éclaircissements obtenus, les Verts proposent de refuser la motion.

Même si elle trouve dommage qu'il ne soit pas possible de retirer simplement la motion, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) va également la refuser.

Tout en saluant l'idée libérale, le Parti démocrate-chrétien votera non à cette motion, heureux que l'audition ait apporté de précieuses informations.

Le Parti radical votera également contre cette motion, même s'il regrette que les informations ne soient pas transmises à la commission plus régulièrement.

## Motion: réduire la consommation d'énergie non renouvelable

L'Union démocratique du centre refusera également cette motion, tout en remerciant les libéraux pour le débat.

Le Parti du travail regrette que les commissaires ne lisent pas les rapports et ne soient donc pas au courant des recherches.

Le Parti socialiste rejoint l'avis des préopinants.

*Vote*

La motion est refusée à l'unanimité des commissaires.

*Premier débat*

**M<sup>me</sup> Martine Sumi (S).** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe socialiste vous invite, bien entendu, à refuser la motion M-626 intitulée «Energie non renouvelable, écologie et économie: agir au lieu d'en parler». Elle partait d'une bonne idée, certes: équiper les véhicules à moteur et les chaudières de la Ville d'un système propre réduisant la consommation d'énergie. A ce propos, je signale qu'on parle d'émissions polluantes – et non d'immissions, comme cela a été écrit dans le rapport.

Cette bonne idée de départ, les motionnaires l'ont polluée d'une arrière-pensée nettement moins bienveillante. Ils l'ont souillée de particules grasses sous-jacentes dans le titre de la motion, qui sous-entend que la Ville de Genève n'en ficherait pas une rame en ce qui concerne les économies d'énergie et l'écologie. Or il a été magistralement démontré que la publicité faite autour du système prôné par les motionnaires était inversement proportionnelle à la fiabilité du produit suggéré. La qualité du travail, la préoccupation et l'assiduité déployées par les services municipaux compétents sont en effet inversement proportionnelles à la perception qu'en ont les motionnaires.

Cependant, ces derniers ont fait leur mea culpa, et c'est à l'unanimité que les membres de la commission Agenda 21 ont refusé la motion M-626. Je propose à ce plénum de faire de même.

**M<sup>me</sup> Claudia Heberlein Simonett (Ve).** C'est en principe une bonne chose que les libéraux s'intéressent aux économies d'énergie. Mais comme l'a déjà évoqué M<sup>me</sup> Sumi, dans le cas concret, ils ont fait preuve de légèreté en proposant d'étudier un système un peu obscur censé réduire la consommation de combustibles et de carburant. En l'occurrence, le Service de l'énergie avait déjà pris connaissance de ce système, mais il l'avait jugé inadéquat – un fait qu'ignoraient apparemment les motionnaires.

## Motion: réduire la consommation d'énergie non renouvelable

Les Verts voteront donc les conclusions de la commission Agenda 21 telles qu'elles figurent dans le rapport M-626 A, c'est-à-dire le rejet de la motion. Néanmoins, chers collègues, nous vous encourageons toutes et tous à déposer ce genre de motions, car elles permettent au Conseil municipal d'augmenter ses connaissances en matière d'économies d'énergie et de consommation respectueuse de nos ressources naturelles.

**M. Alexis Barbey (L).** Les libéraux ont eu une idée qui est tombée à côté de la cible. Pourquoi le nier? Mais peut-on leur reprocher d'avoir soumis au Conseil une motion qui aurait pu permettre, si l'idée s'était avérée bonne, de faire de substantielles économies d'énergie au niveau de la Ville? Je crois que, comme l'a dit la préopinante Verte, les initiatives de ce genre doivent être prises en considération. Les bonnes idées ne proviennent pas que de la droite ou que de la gauche, en particulier quand il s'agit de choses objectivement mesurables comme les économies d'énergie ou la diminution de la pollution.

C'est pourquoi le groupe libéral et moi-même ne renions pas du tout la motion M-626. Au contraire, nous sommes contents que la commission Agenda 21 ait pris le temps d'auditionner les services concernés pour se rendre compte que cette piste-là avait déjà été explorée et qu'elle ne débouchait sur rien. A partir de là, comme le faisait la préopinante socialiste, on pourrait se dire que les libéraux font de la politique pour se faire mousser, en reprochant ceci ou cela aux départements municipaux.

A cet égard, je rappelle que, au moment du dépôt de cette motion – ceux qui siégeaient alors à la commission des finances s'en souviendront – nous venions d'être éclairés par le célèbre rapport Pini, commandé à grands frais par l'administration communale à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et à l'Université de Genève, et qui nous a coûté, sauf erreur, environ 250 000 francs. Tout cela pour aboutir à la conclusion, à la fin de l'expertise, que les véhicules qu'il fallait changer en priorité dans le parc automobile de la Ville étaient ceux qui polluaient le plus, et que ceux qui polluaient le plus étaient les plus anciens! Là, je crois que l'administration s'est pris un gigantesque autogoal, en dépensant beaucoup d'argent et de temps de travail de ses fonctionnaires pour une étude comme celle-là!

Vous voyez, Mesdames et Messieurs, d'un côté, les libéraux se sont lancés sur une piste qui s'est avérée malencontreuse; mais, de l'autre, l'administration engage l'argent des contribuables pour mener à bien des études qui n'en sont pas et qui ne devraient pas arriver à des résultats aussi simplistes – ou qui, si elles y arrivent, devraient coûter beaucoup moins cher. C'est pourquoi le groupe libéral assume pleinement le fait d'avoir déposé une idée qui s'est par la suite révélée mauvaise, et il votera lui aussi le classement de la motion M-626.

*Deuxième débat*

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le refus de la motion sont acceptées par 56 oui contre 4 non.

**6. Rapport de la commission Agenda 21 chargée d'examiner la motion du 13 septembre 2006 de M<sup>me</sup> Catherine Gaillard-lungmann, M. Christian Zaugg et M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann, renvoyée en commission le 20 mars 2007, intitulée: «Parité dans les cadres de l'administration municipale» (M-631 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Martine Sumi-Viret.**

La commission Agenda 21, sous la présidence de M<sup>me</sup> Annina Pfund, a étudié la motion M-631 lors des séances des 4 et 18 avril 2007.

La rapporteuse remercie M<sup>me</sup> Lucie Marchon pour l'indispensable contribution de ses notes de séances.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- le déséquilibre patent en ce qui concerne la parité hommes-femmes en faveur des hommes au sein des cadres de notre administration;
- l'absence de toute disposition à cet égard dans le statut du personnel ou dans tout autre règlement,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'introduire dans le statut du personnel une disposition relative à une stricte parité hommes-femmes pour l'engagement de cadres dans tous les services de l'administration municipale.

**Séance du 4 avril 2007**

Le rendez-vous pour l'audition consacrée aux motionnaires ayant été oublié par M<sup>me</sup> Catherine Gaillard-lungmann, la présentation de la motion par la

---

<sup>1</sup> «Mémorial 164<sup>e</sup> année»: Développée, 5744.

## Motion: parité dans les cadres de l'administration municipale

motionnaire a commencé fort tard, mais s'est finalement déroulée de manière particulièrement rapide. En effet, les arguments que la motionnaire a évoqués l'avaient déjà tous été lors du récent travail de la commission autour de la motion M-584 «Quel pourcentage de femmes cadres dans la fonction publique municipale aujourd'hui?» traitant quasiment du même objet.

Du reste, la motionnaire a surtout expliqué que le dépôt de cette motion avait été motivé par l'envie de renforcer la motion précédente sur la parité insuffisante, selon elle, dans la mesure où la parité ne doit pas être considérée comme une tendance mais être appliquée. Elle avait également la volonté de souligner encore davantage la problématique femmes, puisque seuls 27% de femmes occupent des postes de cadres dans l'administration municipale.

Le reste de la séance a été consacré aux questions.

Deux commissaires croient que la formulation de l'invite est assez large, que le concept de stricte parité est maintenant assez clair, mais ils demandent toutefois s'il faut prendre l'administration dans son ensemble ou département par département.

La motionnaire observe, effectivement, qu'il y a des secteurs où les femmes sont inégalement représentées dans l'administration, mais que la motion vaut pour l'ensemble des départements.

Un commissaire se rappelle de l'intervention de M. Patrice Mugny lors de l'étude de la motion M-584, qui disait ne pas trouver de femmes pour certains postes. Il demande ce qu'il faudrait faire s'il n'y avait pas de candidature féminine, dans la pratique, pour atteindre la stricte parité.

La motionnaire ne souhaite pas une application rigide *stricto sensu*.

Une commissaire demande quel délai est envisagé.

La motionnaire ne se soucie pas du délai, tout en espérant que la prochaine législature pourra donner une nette progression et dans les meilleures conditions possibles.

Une commissaire remarque que les discriminations positives ont parfois des effets pervers. Elle aimerait des exemples d'expériences réussies ayant valeur de pistes à suivre, mais la motionnaire, à l'exception d'une nomination récente d'une femme cadre dans le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, n'a aucun exemple positif à citer.

La même commissaire note que, souvent, hélas, cela ne fonctionne pas et qu'elle n'a pas connaissance de réussites concrètes de «mesures discriminatoires positives». Elle relève que ce genre d'initiatives a été largement lancé dès les

années 1980 et réactivé dans les années 1990: l'exemple genevois de la loi sur l'Université a produit, du reste, davantage de colère que de satisfaction selon les féministes elles-mêmes. Selon elle, l'inscription de telles dispositions dans la loi ne suffit pas et il faut dorénavant avoir la créativité de passer à d'autres solutions pour remédier à un réel problème. Elle reste sur sa faim en matière d'exemples de réussites.

La motionnaire lui indique que ce n'est pas parce que les mesures discriminatoires positives ne sont pas respectées que cela implique qu'il faille arrêter de faire des motions.

La commissaire croit, au contraire, qu'il faut dorénavant apprendre l'histoire de ces maintenant trente dernières années afin de faire des propositions plus utiles.

Un commissaire remarque que, dans certaines universités notamment, les critères d'attribution d'un poste sont parfois modifiés dans le but de ne compter plus que des hommes parmi les prétendants au poste.

La motionnaire cite les politiques des pays nordiques comme étant de bons exemples dans ce sens.

Une commissaire fait référence à la précédente motion sur la parité et observe que les trois discriminations principales au niveau de l'emploi sont le sexe, la couleur et l'orientation sexuelle. Elle se demande s'il est possible de faire avancer les choses sans passer par la polémique et s'interroge sur ce que font vraiment les magistrats en Ville de Genève. Elle se demande si les statuts actuels de la fonction publique pourraient être améliorés et ce que l'on peut faire contre ce sacro-saint plafond de verre, car cela touche aussi fatalement les femmes dans les postes de cadres de l'administration municipale.

La motionnaire pense qu'il faut déjà, au minimum, introduire dans les statuts le mot de «parité», ce qui est à son avis déjà beaucoup. Elle croit toutefois qu'arriver à la parité est un combat de tous les jours et qu'il faut faire un effort constant. La polémique est un moyen utilisable et toutes les paroles sont bonnes à entendre, croit la motionnaire.

Une commissaire demande ce qu'il serait possible de faire à l'interne pour encourager les femmes vers ces postes à responsabilités, sans qu'il y ait nécessairement de polémique.

La motionnaire est d'accord que l'on ne peut que souhaiter qu'il y ait une participation à l'interne et mettre en place des systèmes de promotion à l'interne, pour inciter les femmes qui sont déjà dans l'administration à voir plus haut. Elle sait que les femmes qui sortent de l'Université ne se projettent pas dans des postes aussi élevés que leurs homologues masculins. Suggérer aux

## Motion: parité dans les cadres de l'administration municipale

administrations qu'elles repèrent à l'interne des femmes capables de s'élever et qu'elles les incitent à se former est effectivement une très bonne piste, selon elle.

Un commissaire regrette également que l'on soit loin de l'égalité dans le domaine de l'emploi, notamment au niveau salarial. Il fait toutefois remarquer que d'autres catégories sont aussi discriminées: selon leur orientation sexuelle, notamment, empêchant certains hommes d'accéder à des postes pour lesquels ils ont les compétences. Ce commissaire vient d'un mouvement politique qui n'attend pas de mettre des quotas pour changer les choses et cela semble marcher plutôt bien. Il croit que l'incitation au changement et le changement des mentalités se font petit à petit et attend que cela se fasse pour d'autres types de discriminations.

La motionnaire est d'accord qu'il y a d'autres types de discriminations qui méritent qu'on lutte pour les abolir. Elle pense, cependant, que les quotas sont nécessaires pour faire changer les choses et n'attendrait personnellement pas que les choses changent d'elles-mêmes. Elle constate que les femmes qui arrivent à des postes à responsabilités sont durcies par le parcours difficile qu'elles ont dû faire.

**Séance du 18 avril 2007**

A l'exception d'une proposition d'auditionner une directrice d'entreprise, idée abandonnée lors de la discussion, les commissaires ont l'impression dans leur majorité de refaire l'exercice qui a été fait lors de l'étude de la motion M-584 et ils/elles souhaitent voter tout de suite.

*Vote*

Par 7 non (2 S, 1 R, 1 DC, 2 L, 1 UDC) contre 1 oui (AdG/SI) et 4 abstentions (2 Ve, 1 S, 1 T), cette motion est refusée.

*Premier débat*

**M<sup>me</sup> Martine Sumi** (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe socialiste vous invite à refuser la motion M-631 intitulée «Parité dans les cadres de l'administration municipale». Sans connaissance du contexte, cette prise de position peut sembler antinomique par rapport à l'une des valeurs fondamentales du Parti socialiste, à savoir l'égalité. Il convient donc ici de rappeler que notre plénum a voté le 20 mars dernier la motion M-584 intitulée «Quel pour-

centage de femmes cadres dans la fonction publique municipale aujourd'hui?», qui traite de manière beaucoup plus complète la problématique réelle du décalage encore manifeste entre hommes et femmes à des postes importants de la hiérarchie professionnelle.

A cette occasion, nous avons constaté que la Ville de Genève n'avait pas à rougir du bilan actuel de sa politique du personnel en la matière – placement dans la pyramide décisionnaire, transversalité des professions, horaires adaptés aux besoins familiaux – bien au contraire, elle peut même se targuer de constituer un exemple intéressant. En acceptant la motion M-584 amendée, nous demandions au Conseil administratif un suivi de l'évolution des efforts consentis en matière de parité dans l'administration municipale.

Cette motion voulait donner une impulsion, sous la houlette de l'unité Agenda 21, pour encourager la mixité dans tous les secteurs et à tous les échelons, afin de favoriser la parité et faciliter l'accès des femmes à la formation continue. Je ne doute pas une seconde que ces décisions seront appliquées avec conviction et compétence par notre conseillère administrative M<sup>me</sup> Salerno, en charge à la fois de la gestion du personnel et de l'unité Agenda 21.

La motion M-631 n'est qu'une redondance ennuyeuse et franc-tireuse, et je conseille à ses auteurs de bien relire la motion M-584, le rapport y afférent et le *Mémorial* du 20 mars 2007, date de son acceptation par le plénum. Quant au Parti socialiste, il se refusera à un féminisme dans lequel les femmes des couches modestes ne se reconnaissent pas, un féminisme de nantis que chatouille le plafond de verre, alors qu'il convient, plus que jamais, de renverser la chape de plomb qui oppresse au quotidien les plus démunies de notre cité, à savoir: les employées domestiques sans statut légal, les mères de famille monoparentale, les chômeuses, les veuves ayant la rente minimale de l'AVS et les rentières AI, qui voient leur maigre pension diminuer comme une peau de chagrin. Telles sont les raisons pour lesquelles je vous invite, chers collègues, à refuser la motion M-631.

**M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung** (Ve). Les Verts refuseront la motion M-631, comme ils l'ont fait à la commission Agenda 21. En effet, elle est trop rigide, dans le contexte actuel, puisque nous avons, d'une part, une magistrate compétente en charge des questions d'égalité et, d'autre part, la motion M-584 récemment votée à l'unanimité qui donne à cette magistrate toute latitude d'agir en la matière.

Je rappelle juste le contenu des invites de la motion M-584 amendée telle que nous l'avons acceptée: elles demandent de «fournir annuellement le pourcentage et le taux d'occupation des femmes cadres dans la fonction publique municipale», de «mettre en place, sous le pilotage de l'unité Agenda 21 et du Service des res-

## Motion: parité dans les cadres de l'administration municipale

sources humaines, une politique du personnel encourageant la mixité dans tous les secteurs et à tous les échelons de la hiérarchie, afin de favoriser la parité», de «promouvoir systématiquement auprès des femmes en fonction les formations complémentaires nécessaires» et, enfin, de «procéder à une campagne d'information auprès de publics cibles féminins», pour faire savoir que la Ville cherche des femmes cadres.

Il me semble que, avec toutes ces invites – votées à l'unanimité du Conseil municipal, je le rappelle – notre magistrate a largement de quoi faire! Accepter aujourd'hui la motion M-631 dénoterait un manque de confiance à son égard, alors qu'elle était elle-même l'une des signataires de la motion M-584 et qu'elle milite de longue date en faveur de l'égalité entre hommes et femmes. Je ne me fais aucun souci: l'égalité avancera, dans notre Ville! Il est vrai, comme le dit M<sup>me</sup> Sumi, que la Ville de Genève n'a pas à rougir des efforts consentis en la matière mais, malgré tout, nous voulons montrer l'exemple et atteindre la parité maximale. Cependant, voter un quota aujourd'hui reviendrait à se lier les mains plutôt qu'à avancer avec les mesures préconisées dans la motion M-584.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, les Verts vous invitent à accepter les conclusions du rapport M-631 A de la commission Agenda 21, et à refuser ainsi la motion M-631.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, relisons cette courte motion M-631: «Considérant le déséquilibre patent en ce qui concerne la parité hommes-femmes en faveur des hommes au sein des cadres de notre administration, l'absence de toute disposition à cet égard dans le statut du personnel ou dans tout autre règlement, le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'introduire dans le statut du personnel une disposition relative à une stricte parité hommes-femmes pour l'engagement de cadres dans tous les services de l'administration municipale.» J'avoue ne pas comprendre pourquoi elle a été refusée par la commission Agenda 21. Elle est redondante par rapport à la motion M-584? C'est vrai, mais elle n'en est pas moins pertinente! La situation aurait-elle changé depuis que cette dernière a été votée? Je ne le crois pas.

Par conséquent, dans la motion M-631, le groupe A gauche toute! ne se répète pas, il insiste! Nous insistons sur l'importance de la réalisation de la parité. Pensez-vous que le droit de vote ait été donné aux femmes en une seule fois, qu'elles n'aient eu à le demander qu'une seule fois? Pas du tout! Les femmes sont-elles restées sans bouger, ont-elles attendu qu'on veuille bien le leur octroyer? Pas vraiment... La première association féministe, en 1868, demandait les droits civils et le droit pour les femmes d'étudier à l'université. Des appels furent lancés pour inclure le suffrage universel dans la Constitution fédérale de 1874.

En 1929, une pétition demandant le droit de vote des femmes a réussi à réunir 120 000 signatures. A l'époque, c'était énorme!

Mais cette pétition fut ignorée, et ce droit n'a été accordé aux femmes suisses qu'en 1971. Rendez-vous compte: depuis que l'humanité existe – ou, en tout cas, que le droit de vote existe – il aura fallu attendre 1971 pour que les femmes suisses aient le droit de vote! Imaginez-vous le nombre de redites et de répétitions qu'il a fallu faire, pour en arriver là? Son caractère répétitif n'est donc pas une bonne raison de refuser la motion M-631. Ce n'est pas un luxe que de redire les difficultés rencontrées par les femmes pour se faire accepter, notamment aux postes de cadres, où elles ne représentent encore que 30% des effectifs.

Nous savons tous, dans cette enceinte, que des discussions auront lieu les prochains mois concernant le statut du personnel. C'est l'occasion de donner enfin une réponse positive à une revendication on ne peut plus juste, et de faire figurer la parité dans ce statut. Nous savons aussi qu'une loi ou un règlement ne change pas les mentalités, mais il faudra bien y mentionner un jour l'égalité! Et c'est le rôle de la République que de le faire! Comme il est aussi de notre responsabilité de donner aux femmes les conditions qui leur permettront de postuler à ces postes de cadres et d'y accéder. La parité n'est pas un luxe, de même que la justice.

Aussi, j'invite tous les conseillers municipaux ici présents à faire bon accueil à cette modeste motion M-631, qui ne revendique que le droit imprescriptible à l'égalité en toute chose. Il n'existe pas assez de mots pour le dire et le redire, jusqu'à sa complète mise en œuvre.

**M<sup>me</sup> Virginie Jordan (R).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe radical est opposé à cette mesure de discrimination positive, qu'il juge en fait plutôt contreproductive qu'autre chose. En effet, pour parler de généralités, préférer un Blanc à un Noir, c'est du racisme; préférer un jeune à un vieux, c'est du jeunisme; préférer un homme à une femme, c'est du sexisme; et préférer une femme à un homme, c'est du féminisme... Et on voudrait que cela soit admis.

A notre avis, il n'est pas nécessaire de forcer artificiellement les femmes à être présentes au sein des cadres de l'administration en les aidant à accéder à ce genre de postes, comme si elles n'étaient pas assez grandes pour y parvenir toutes seules. Si une personne est compétente, qu'elle soit homme ou femme, noire ou blanche, jeune ou vieille, elle doit pouvoir accéder au poste requis. Sans compter que, avec de tels quotas imposés, le risque existe – et il est bel et bien réel – qu'on dise ensuite que telle ou telle femme n'a pas à occuper ce poste, qu'elle y a accédé uniquement grâce à ces quotas et qu'elle n'a rien à y faire, car elle ne disposerait prétendument pas des compétences nécessaires.

## Motion: parité dans les cadres de l'administration municipale

J'ai envie de dire que j'ai confiance en nous, les femmes, car je suis persuadée que nous sommes capables d'arriver à être mieux représentées aux postes de cadres de l'administration, naturellement, sans aide artificielle, sans effets pervers, mais sur la base de nos compétences. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Marie Chappuis** (DC). Les quotas sont dans l'air du temps. La motion dont nous parlons ici demande la stricte parité, et non pas la parité, ce qui consiste en fait en l'introduction, de façon déguisée, du principe de quotas. Or qui dit quotas dit discrimination – positive pour les uns, négative pour les autres. Évidemment, on ne va pas manquer de me rétorquer que les femmes sont encore trop souvent absentes des principaux leviers du pouvoir politique et économique, qu'elles touchent des salaires inférieurs aux hommes à compétences égales et à travail égal. Tout cela est vrai, et tout cela est évidemment condamnable et scandaleux. Mais les quotas, via la stricte parité demandée ici, sont une fausse bonne idée pour faire avancer la cause des femmes en politique et dans le monde de l'entreprise.

La motion M-631 a même quelque chose de dénigrant pour les femmes, puisqu'on va ensuite leur rétorquer qu'elles ont accédé à un poste non pas grâce à leurs compétences, ou grâce à leurs qualités, mais juste parce qu'elles sont des femmes. Le combat à mener se situe donc ailleurs. Le Parti démocrate-chrétien n'entend pas combattre une discrimination en imposant une nouvelle discrimination. La parité hommes-femmes est en fait un idéal vers lequel on doit tendre, non pas en imposant des quotas mais en changeant les mentalités en profondeur.

Les démocrates-chrétiens ont ainsi choisi de sensibiliser les femmes et de les encourager à davantage de participation sur le plan politique et professionnel. Dans cette optique, notre parti se bat pour mettre en place des mesures sociales propres à alléger les tâches familiales qui sont souvent – peut-être trop souvent – encore dévolues aux femmes. Ainsi, nous nous sommes toujours impliqués pour favoriser la construction de crèches, la mise en place du congé maternité et du congé paternité, le travail à temps partiel ou encore la déduction des frais de garde. Car c'est en permettant aux femmes de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle qu'elles pourront devenir les actrices de leur propre ascension hiérarchique.

Finalement, homme ou femme, peu importe; l'essentiel est d'avoir de véritables professionnels à la place qu'il faut. Le choix doit s'appuyer sur des critères de compétences et de qualités, et je crois que les femmes sont parfaitement dignes de ce type de choix – preuve en est la majorité féminine de ce Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Catherine Gaillard** (AGT). Eh bien, nous y voilà! Une fois de plus, les femmes montent au créneau pour s'opposer à leurs propres intérêts. Une fois de plus, nous entendons les mêmes discours... Bien sûr que nous sommes d'accord avec vous, Mesdames! Bien sûr que les femmes sont aussi compétentes que les hommes! Mais prouvez-moi que, dans cette Genève d'aujourd'hui, elles occupent les places qui leur sont dues! Ce n'est pas le cas, et vous le savez très bien! Votre argument, je ne sais pas qu'en faire et j'hésite même à en parler.

La seule chose importante, c'est de s'occuper des femmes qui souffrent, qui travaillent au noir, qui sont sans papiers, des femmes mutilées. C'est surtout de cela qu'il est question ici. Lorsque nous disons, nous, qu'il faut plus de femmes cadres, ce n'est pas pour laisser tomber celles que tout le monde oublie! Nous sommes les premières à réclamer des femmes, les premières dans les manifestations, les premières à nous engager pour elles. Lorsque nous disons qu'il faut des femmes cadres, c'est justement pour que les femmes soient respectées et entendues à tous les niveaux de cette société, parce que ce n'est pas encore le cas!

Je vous défie de me dire que la parité existe, dans le monde actuel, et je vous défie encore plus d'affirmer qu'on tend vers ce but. C'est faux, absolument faux! Encore et toujours, depuis deux mille ans – voire trois mille ans, et peut-être même qu'on peut remonter au temps des cavernes – les femmes ne sont jamais placées en fonction de leurs compétences aux postes qui leur sont dus. C'est pour cela que la motion M-631 demande la stricte parité: parce qu'on en a marre d'attendre et de vous voir, vous, intelligentes et compétentes, élues grâce au combat des femmes qui sont venues avant vous.

Venez faire encore la promotion de votre société, de votre parti, demandez encore et encore que les femmes restent à leur place... Nous voulons être élues pour nos compétences! Vous le serez peut-être, mais au plan individuel, pas collectivement. Or c'est bien cela que réclame la motion M-631. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet** (L). Que dire, lorsque M<sup>me</sup> Gaillard s'exprime si bien avec le cœur? Je suis d'accord avec une partie de ce qu'elle défend. Il est vrai que, aujourd'hui, nous n'avons pas les mêmes postes que les hommes. Il est certain qu'il manque de nombreuses femmes à des postes de cadres.

Mais nous, libéraux, nous estimons que c'est par l'incitation, et non par la coercition, qu'il faut parvenir à ce résultat. Nous remercions les nombreuses femmes qui se sont battues pour les droits que nous avons aujourd'hui: grâce à elles, j'ai le droit de vote, je peux disposer de mon corps et je n'ai pas besoin que les

hommes se prononcent pour savoir ce que je peux en faire. Grâce à elles aussi, j'ai pu entrer en politique comme de nombreuses autres femmes. Notre discours, le vôtre aussi, Mesdames de l'Alternative, celui de celles qui s'engagent avec fermeté, a des résultats. Nous sommes aujourd'hui une majorité de femmes en politique, et c'est important.

Au niveau du travail, il reste à faire bien des progrès. Mais M<sup>me</sup> la préopinante du Parti démocrate-chrétien a raison: qu'entendrons-nous, lorsque nous aurons la parité? «Pourquoi autant de femmes?» On nous le dit déjà aujourd'hui, quant à la composition majoritairement féminine de notre Conseil municipal. Oui, pourquoi autant de femmes? Parce que les électrices ont voté pour des femmes? Certaines d'entre nous ne sont peut-être pas compétentes, aucune de nous ne peut prétendre qu'elle n'a jamais entendu ce discours. Si nous adoptons le système de la parité, une femme cadre pourrait s'entendre dire demain: «Madame, vous avez cette place parce que nous avons besoin d'une femme.»

Tel est le débat qui se déroule actuellement à l'Université. Quelques femmes ont été nommées professeur en raison du fait qu'on cherchait des femmes pour ces postes, et on les a prises parce que c'était leur tour, parce que c'est «l'heure des femmes».

Mesdames et Messieurs, les libéraux refusent cet état de fait. Si une femme accède à un poste, ce doit être parce qu'elle est compétente. On doit se battre pour que les femmes compétentes soient nommées à certains postes, mais ne l'imposer en aucun cas. Cela reviendrait à décrédibiliser la femme, à la dévaloriser. Par conséquent, les libéraux refuseront la motion M-631. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung** (Ve). Il est dommage de parler sans cesse de compétences. Nous sommes 53% de femmes dans cette ville, et il y a probablement largement assez de femmes compétentes pour que nous arrivions à la parité au sein de l'administration municipale. Le problème que pose la motion M-631 est que, si nous voulons appliquer la parité dès demain – c'est-à-dire à vraiment très court terme – cela signifie qu'il faudra mettre les hommes dehors! Il faut du temps pour changer les choses, au moins quelques années.

Si nous voyons, au fil du temps et des rapports y afférents du Conseil administratif, que la courbe des femmes aux postes de cadres ne monte pas, si leur nombre n'a augmenté que de 1 ou 2% dans deux ou trois ans, nous nous demanderons si le système des quotas peut être utile. Ce pourrait être le cas, si les autres mesures échouent. Personnellement, je ne suis pas contre les quotas en soi.

Néanmoins, avant d'en arriver là, essayons d'aller de l'avant avec notre nouvelle magistrate. Voyons ce qui se fera et prenons rendez-vous dans deux ans,

par exemple, pour faire le point et – pourquoi pas? – instaurer les quotas, le cas échéant, si la situation des femmes dans l'administration municipale n'a pas avancé d'ici là.

**M. Jacques Baud** (UDC). Je comprends l'inquiétude de M<sup>me</sup> Wenger. Il est vrai qu'il y a un certain machisme détestable dans notre administration, qu'elle soit communale ou cantonale. Mais la parité risquerait de se faire au détriment de la qualité des cadres engagés. La bonne personne à la bonne place! Si c'est une femme, bravo! C'est magnifique! J'ai un certain âge, j'ai vécu plus de trente ans hors de Suisse – notamment aux Etats-Unis, au Canada, en Angleterre, en France – et je constate que, dans tous ces pays, les femmes sont plus intelligentes que les hommes! Je pense donc qu'il en va de même à Genève. Alors, Mesdames, allez-y! (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, en ce qui concerne ce point de notre ordre du jour, je vous mentionnerai un petit exemple, au lieu de vous faire un long discours. Le principe de la parité, même appliqué *stricto sensu* à 50/50, est-il dégradant? C'est ce que se demandait tout à l'heure M<sup>me</sup> Chappuis. Pour ma part, je réponds non.

J'appartiens à la section Ville du Parti socialiste, qui a comme principe statutaire la stricte parité. Lors des discussions sur les futurs candidats socialistes au Conseil administratif, nous avons décidé d'en désigner deux. Or deux, si on applique la stricte parité, cela signifie un homme et une femme. L'homme, c'était Manuel Tornare, qui brigua sa succession; la femme, désignée par ses pairs, c'était moi. Je dois donc l'opportunité de me porter candidate au fait que, selon les statuts de la section Ville de mon parti, si deuxième socialiste il y avait au Conseil administratif, ce serait une femme.

A mon avis, cet exemple montre que la stricte parité soutenue dans la motion M-631 permet d'avancer; sans cela, je ne suis pas certaine que je siégerais à cette place ce soir. Je ne jetterai donc pas la pierre à celles et à ceux qui défendent ce principe dans cette enceinte. J'ai pris acte du fait que la majorité du plénum ne votera pas cette motion, mais je vois bien, à entendre les interventions venues des rangs de la gauche comme de la droite, que l'égalité est un principe qui vous tient à cœur, indépendamment du parti auquel vous appartenez. Il s'agit donc d'avancer ensemble sur cette thématique-là – pas uniquement par des discours d'intention, mais également avec des propositions concrètes.

J'ai la chance d'avoir le dossier de l'égalité hommes-femmes dans mon département, et j'entends bien vous soumettre non pas dans deux ans, mais plutôt au

## Motion: parité dans les cadres de l'administration municipale

printemps 2008, des propositions dans ce sens. L'égalité, c'est bien d'en discuter, mais il faut agir aussi. Nous avons récemment débattu du projet d'arrêté PA-70 concernant les frais de garde pour les conseillères et conseillers municipaux, et j'espère que vous serez nombreuses et nombreux à le voter. L'égalité avancera au quotidien, grâce à des propositions concrètes. Je vous donne donc rendez-vous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, au printemps 2008 pour aller de l'avant en la matière.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** M<sup>me</sup> la conseillère administrative nous a donné un exemple de parité hommes-femmes au Parti socialiste, et il est vrai que certains groupes politiques ont fait de leur mode paritaire de désignation de leurs candidats au Conseil administratif une sorte de doctrine. Au Parti démocrate-chrétien, nous préférons les actes à la publicité. Nous avons présenté quatorze hommes et quatorze femmes lors des dernières élections du Conseil municipal: aujourd'hui cinq femmes et quatre hommes siègent dans cette enceinte.

Ce que je veux dire par là, c'est que, au-delà de tous les discours – surtout ceux qui recèlent une certaine violence, comme celui de M<sup>me</sup> Gaillard tout à l'heure – nous devons tous avoir conscience des efforts à faire pour changer les choses, car c'est ainsi que nous y parviendrons. Au lieu de sans cesse réclamer des quotas, nous devrions peut-être changer les conditions d'accèsion des femmes à certains postes de cadres. Sur ce plan, je vous assure, chers collègues, qu'il y a pas mal de choses à faire dès le stade de l'école d'ailleurs!

*Deuxième débat*

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le refus de la motion sont acceptées par 50 oui contre 16 non (2 abstentions).

## **7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour 2005 (D-34 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz.**

La commission des finances s'est réunie le 27 septembre 2006, les 31 janvier, 6 février et 6 mars 2007, sous la présidence de M. Gérard Deshusses, et le 28 mars 2007, sous la présidence de M<sup>me</sup> Annina Pfund.

Les notes de séances ont été prises par M<sup>mes</sup> Magdalena Karpinski, Paulina Castillo et M. Didier Grosrey, que la rapporteuse remercie chaleureusement pour la qualité de leur travail.

Le rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005 a été renvoyé en commission le 6 juin 2006.

### **Séance du 27 septembre 2006**

La commission des finances s'est réunie une première fois afin de convenir du déroulement de ses travaux sur ce rapport.

Afin de mieux situer l'action contre le chômage de la Ville de Genève dans le champ de l'action menée par le Canton, deux auditions ont été votées par la commission, l'une demandant une présentation par le Service des ressources humaines afin de clarifier les documents contenus dans le rapport D-34 du Conseil administratif, et l'autre demandant l'audition de la direction de l'Office cantonal de l'emploi afin de mieux connaître la situation des personnes en fin de droit de chômage et de l'avenir des mesures cantonales.

### **Séance du 31 janvier 2007**

*Audition de MM. Patrick Schmied, directeur général de l'Office cantonal de l'emploi (OCE), et Jean-Pierre Rageth, secrétaire général du Département de la solidarité et de l'emploi, chargé du marché du travail*

M. Schmied remercie la commission de lui donner l'occasion d'expliquer les actions de lutte contre le chômage menées par le Canton et propose d'articuler son exposé en trois points: la collaboration entre le Canton et les communes genevoises, les derniers développements des travaux parlementaires en cours visant à

---

<sup>1</sup> «Mémorial 164<sup>e</sup> année»: Rapport, 36.

modifier la loi genevoise sur le chômage, et la question des emplois temporaires cantonaux et leur évolution.

#### Les actions de lutte contre le chômage menées par le Canton en collaboration avec les communes

Dans le cadre de la collaboration du Canton avec les communes, une séance de réseau chômage a rassemblé tous les intervenants et les acteurs actifs dans le soutien aux personnes au chômage avec, autour de l'OCE, des représentants d'associations ainsi que plusieurs représentants des communes dont la Ville de Genève. Il note que l'OCE n'a pas les moyens d'agir seul et qu'il est indispensable de poursuivre et de développer les collaborations avec les divers acteurs, car toutes les actions visant à accompagner et aider ces personnes sont très importantes.

#### Le développement des travaux parlementaires au Grand Conseil

M. Rageth précise que la commission de l'économie du Grand Conseil examine actuellement le projet du Conseil d'Etat modifiant la loi genevoise sur le chômage. Ces modifications portent sur les emplois temporaires et l'organisation du parcours du chômeur. Il observe que, selon la loi en vigueur, «l'autorité cantonale compétente peut requérir la coopération des communes (...) dans une activité de contrôle de placement». Ainsi, ladite commission a adopté, en première lecture, un texte plus large: «L'autorité cantonale compétente peut requérir la coopération des communes dans l'exécution de la présente loi.» De ce fait, les communes auraient davantage de liberté dans la forme que peut prendre la coopération avec le Canton.

M. Schmied commente ensuite le contenu du projet de loi, dont le principal objectif vise à l'amélioration rapide du placement et de la capacité d'intégration des chômeurs et des chômeuses.

Une première partie concerne le traitement du chômage pour la période allant jusqu'au 18<sup>e</sup> mois d'indemnisation, soit la période correspondant au délai-cadre. Une seconde partie a trait à la prise en charge des personnes en fin de droit, celles dont la durée de chômage excède les dix-mois mois et ce que le Canton décide de mettre en place pour ces dernières.

Durant la période d'indemnisation, soit jusqu'au 18<sup>e</sup> mois, l'accent sera mis sur l'accélération de la prise en charge des personnes au chômage, car l'ennemi de ces personnes c'est le temps. En effet, il s'écoule actuellement vingt-cinq jours entre l'inscription au chômage et un premier entretien avec le conseiller, alors que la moyenne suisse se situe à quatorze jours. Ce délai n'est que de cinq jours à Zurich, et c'est un exemple à suivre.

Aussi, des actions précises doivent être entreprises afin de doubler la vitesse des processus à tous les niveaux du système, mais il est possible d'agir sans attendre la révision de la loi. Cette dernière instaure un système de balisage: après six mois de chômage, il y aura une révision du diagnostic initial et l'adoption d'un programme de remédiation, lequel peut prévoir un emploi temporaire; après douze mois d'indemnisation, la situation sera assimilée à du chômage de longue durée, donc relevant de mesures temporaires.

M. Schmied précise qu'il y aura deux budgets: le premier concerne les indemnités de chômage et le deuxième les mesures du marché du travail.

Il relève que les moyens budgétaires fournis par le Secrétariat d'Etat à l'économie en matière de lutte contre le chômage permettent la mise à disposition de conseillers en personnel pour le suivi des personnes au chômage, ainsi que le déploiement de mesures du marché du travail, lesquelles contiennent des cours, des stages et les emplois temporaires fédéraux.

Toutefois, dans le canton de Genève, et c'est une particularité genevoise, le budget des mesures du marché du travail est affecté presque exclusivement à des cours qui sont principalement collectifs, et la partie temporaire se résume à du placement. L'idée est donc de faire remonter les emplois temporaires beaucoup plus tôt, environ après six mois, car les personnes au chômage sont entravées par le fait que les emplois temporaires cantonaux arrivent trop tard dans le processus.

Les mesures d'emplois temporaires sont principalement financées par le Canton: 2000 emplois cantonaux, dont 575 à l'Etat, 100 dans les communes dont 69 en Ville de Genève, environ 80 dans les divers établissements publics, 700 dans des associations, 240 dans les établissements médico-sociaux et 34 dans les entreprises.

Sachant que les emplois temporaires constituent la mesure de lutte la plus efficace contre le chômage, il a donc été décidé de rediriger les budgets fédéraux vers cette mesure, car il est important que celle-ci intervienne le plus tôt possible dans le parcours de la personne au chômage.

Ainsi, le premier délai-cadre a trait aux mesures de gestion et d'efficacité. La fin de droit signifie l'arrivée dans le régime cantonal, lequel est un autre monde. L'idée étant de faire intervenir les programmes d'emplois et de formations beaucoup plus tôt.

En ce qui concerne les programmes d'emplois et de formations, il explique que ceux-ci pourraient commencer dans le délai-cadre et déborder ensuite sur la partie cantonale. Il constate que, à l'heure actuelle, le passage du régime fédéral au régime cantonal est marqué par une rupture, c'est-à-dire par un changement de conseiller qui n'a pas lieu d'être. C'est que les différents dispositifs doivent se

compléter pour assurer une meilleure efficacité. Il rappelle que le budget cantonal sera maintenu à hauteur de 100 millions de francs durant toute la législature, et la question est: comment les utiliser? Par ailleurs, près de 85% de ce montant est actuellement affecté au paiement des salaires des emplois temporaires cantonaux.

Il observe que, malgré leurs efforts, certaines personnes ne retrouveront probablement pas de travail au terme du processus d'aide au retour à l'emploi. Le rôle de l'OCE est de redonner des moyens pour remonter dans le train, tout en sachant que certaines personnes n'y arriveront pas.

Il a par conséquent été décidé d'encourager la création d'emplois dans le secteur de l'économie sociale et solidaire en s'appuyant sur le milieu associatif, par exemple l'association Réalise. Dans ce cadre, l'Etat concluerait des accords avec ces associations dites «entreprises sociales et solidaires», qui embaucheraient des personnes au chômage avec des contrats à durée indéterminée. L'Etat mettrait la différence du salaire si l'association n'arrivait pas à le couvrir, à condition de créer de vrais emplois, pour de vraies prestations.

M. Rageth communique ensuite quelques chiffres sur les taux de chômage les plus importants en Suisse: le taux en Suisse se situe à 3,3%. Celui du canton de Genève se situe à 7% avec une diminution de 0,4%, alors qu'à Bâle-Ville il se situe à 3,7%, au Tessin à 4,9% et dans le canton de Vaud à 4,8%. Est-ce un problème de canton-ville ou de zone frontrière? Le canton de Genève compte actuellement 15 763 personnes inscrites au chômage, dont 8555 en ville de Genève équivalant à un taux de 8,5%, soit un taux plus important que la moyenne cantonale.

Concernant le chômage de longue durée, c'est-à-dire de plus de douze mois, le canton de Genève compte 5359 personnes au chômage et la ville de Genève 3039. Les taux sont très proches avec respectivement 34,9% et 34,3%. Il ajoute que le grand défi sera par quoi seront remplacés les emplois temporaires cantonaux, qui vont disparaître.

Aussi, afin de rendre plus attractif le chômeur sur le marché de l'emploi, il s'agirait de stimuler les allocations de retour à l'emploi (ARE). Cette mesure est particulièrement utile pour les personnes de plus de 50 ans. Il cite deux autres types de mesures: le placement dans le secteur de l'économie sociale et solidaire et le revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS).

Bien que la loi ne soit pas encore votée, l'idée est de définir qui va aller où, conclut-il.

#### La question des emplois temporaires cantonaux et leur évolution

M. Rageth note que la Ville de Genève compte actuellement 69 emplois temporaires cantonaux, dont bon nombre sont affectés au Musée d'art et d'histoire

comme surveillants, aux bibliothèques et au Service des espaces verts. Néanmoins, il souligne que le Canton est reconnaissant envers les communes de leurs efforts dans ce domaine, mais il remarque que l'accent doit être mis sur l'orientation et la formation des bénéficiaires d'emplois temporaires. En effet, que vaut la personne en emploi temporaire cantonal aujourd'hui? Par exemple, pour une téléphoniste engagée comme documentaliste à la Chancellerie, on pourrait imaginer un processus de formation de documentaliste.

### *Questions et réponses de la commission*

Une commissaire constate que les entreprises ne fournissent que très peu d'emplois temporaires. Elle s'interroge sur les raisons de cette faible contribution. Les entreprises sont-elles suffisamment bien informées? Sont-elles suffisamment soutenues?

M. Schmied explique que deux situations doivent être distinguées. Il s'agit premièrement des personnes au chômage se trouvant dans un premier délai-cadre. Depuis maintenant deux ou trois ans, l'Office régional de placement (ORP) a mis en place un service chargé de rechercher des emplois dans les entreprises. Et, à la fin de 2006, ce système a permis de placer quelque 2500 personnes.

Deuxièmement, il s'agit des personnes au chômage de longue durée et de celles en fin de droit. Malgré une mesure telle que les ARE, qui couvre 40% du salaire, seuls 250 reclassements environ ont pu être opérés. Il note que, malheureusement, les offres d'emplois visent prioritairement des personnes bien insérées dans le monde du travail et rapidement opérationnelles. De plus, les entreprises s'adressent prioritairement aux agences de placement et elles sollicitent en dernier lieu des personnes en fin de droit de chômage, car ces dernières nécessitent un encadrement important dans le processus de remise en emploi. Il estime que le dispositif des ARE doit être renforcé.

La même commissaire remarque que de nombreux jeunes ne parviennent pas à trouver un premier emploi.

M. Schmied remarque que, pour ces jeunes, c'est une situation angoissante. Il ajoute qu'une agence ORP s'occupe tout particulièrement de cette catégorie, et surtout des jeunes sans formation. Il remarque qu'un nombre croissant de jeunes demandeurs et demandeuses d'emploi sont dépourvus de toute formation. Plusieurs initiatives sont en cours, provenant également du Département de l'instruction publique et d'associations privées. Le plus difficile, c'est de décrocher le premier emploi, car ce qui est stigmatisant pour la personne au chômage, c'est plus la durée de son chômage que son âge et son niveau de formation.

Au regard de ce phénomène, les nombreuses actions de lutte doivent être renforcées et mieux coordonnées. Il observe que la catégorie des 25-30 ans fait,

elle aussi, désormais l'objet d'une attention toute particulière. On a par exemple observé que, lorsque le taux de chômage global baissait, le taux de chômage de cette catégorie ne variait pas, sans doute en raison du constat effectué sur le piège des petits boulots. C'est un fait, pourquoi dans ce canton n'a-t-on pas encore de solution? Aussi, le projet de loi met la priorité sur la formation des jeunes et l'insertion en emploi, et un groupe de travail a été constitué afin de recenser toutes les mesures déjà existantes.

Un commissaire demande si la diminution du taux de chômage est due à l'amélioration du marché du travail et il aimerait des précisions sur le devenir des personnes en situation de fin de droit de chômage.

M. Schmied souligne qu'à Genève la baisse du chômage est en réalité très faible et qu'elle est due à l'effet de la conjoncture économique. Il remarque que les efforts en faveur de la réinsertion ne doivent jamais être relâchés, y compris dans le cas des personnes en fin de droit de chômage qui bénéficient de l'aide sociale ou du RMCAS. A aucun moment, les personnes demandeuses d'emploi ne doivent être abandonnées. Il s'agit de déconnecter l'indemnisation de la personne au chômage des efforts entrepris pour la réintégration sur le marché du travail, car il existe une batterie de moyens et de possibilités à utiliser dans la durée. En cela le RMCAS est génial dans son prototype.

M. Rageth précise qu'il existe des études sur la reconstitution des droits (quatre à cinq ans de chômage dans ce mouvement perpétuel engendrent des effets pervers, selon le professeur Flückiger) et note que les emplois temporaires cantonaux ne permettront désormais plus de reconstituer des droits aux indemnités. Conformément aux prescriptions fédérales, il ne sera donc plus possible d'ouvrir un nouveau droit à des indemnités et donc de «repartir pour un tour». Mais, du point de vue du comportement, le chômage équivaut-il à un droit acquis? Il observe que, au terme de la période des dix-huit mois d'indemnisation, environ un tiers des personnes sortent du chômage et disparaissent. Ces personnes ne sont dès lors plus prises en charge par la collectivité et nul ne sait précisément ce qu'elles deviennent.

Un commissaire demande si l'ORP propose des prestations d'accompagnement et de soutien personnalisées, voire individuelles. Il se demande d'autre part pourquoi certains employeurs genevois ont tendance à privilégier l'embauche de travailleurs frontaliers. Il pose enfin la question de savoir ce que l'ORP attend de la Ville en matière de lutte contre le chômage. Il remarque que, dans ce domaine, la contribution de la Ville s'exprime davantage à travers son offre d'emplois temporaires que par son Fonds chômage, qu'il estime peu efficace.

M. Schmied explique que la première mesure avant de prendre un cours, c'est un bilan et un soutien avec son conseiller ou sa conseillère. Il relève que la contribution de la Confédération dans le domaine de l'accompagnement et du sou-

tien personnalisé (cours de rédaction de curriculum vitae, de présentation, etc.) s'élève à environ 70 millions de francs, ce qui correspond à environ 3500 francs par personne au chômage. A noter que ces prestations sont dispensées collectivement.

S'agissant des entreprises, il observe que les entreprises engagent le plus souvent de la main-d'œuvre frontalière en raison d'une meilleure formation et d'un plus grand dynamisme. Il souligne que la commission tripartite n'a pas recensé de cas de sous-enchère salariale. Il admet que les conseillers et conseillères éprouvent une certaine frustration, par exemple dans la vente, où la concurrence du marché du travail est réelle, lorsqu'ils voient un frontalier obtenir un poste convoité par l'un de leurs demandeurs d'emploi. Paradoxalement, Genève est le canton en Suisse qui crée le plus d'emplois, mais ce sont des emplois très spécifiques.

Toutefois, les entreprises ont pris conscience qu'une proportion de frontaliers trop élevée pouvait nuire à l'équilibre de l'entreprise, telle Migros, et elles se rendent compte de l'intérêt d'un équilibre social interne. Ainsi, ce n'est de loin pas qu'une question d'argent, le pire n'étant pas le moins mauvais...

Pour ce qui est de la collaboration Etat/Ville de Genève, il souligne la nécessité de renforcer et de développer toutes les synergies possibles.

Une commissaire demande à quoi est dû l'important délai depuis l'inscription au chômage et le premier entretien avec un conseiller ou une conseillère. L'ORP dispose-t-il de moyens suffisants et adéquats? Est-il possible d'avoir une estimation de l'évolution de la part du chômage structurel au cours de ces prochaines années?

M. Schmied remarque qu'il est difficile de dire où se situe le chômage structurel à Genève et qu'il ne dispose d'aucune donnée concernant l'évolution future de la part du chômage structurel. Mais l'Etat vise dans un premier temps une diminution de 1% du taux de chômage actuel.

Quant au délai jusqu'au premier rendez-vous avec un conseiller ou une conseillère, il précise que l'enveloppe ressources est la même pour toute la Suisse: un conseiller pour 120 assurés. Il explique qu'à Genève la raison principale de la lenteur est historique; il n'y a pas si longtemps, la perspective théorique de la durée du chômage pouvait atteindre cinq ans. On avait donc le temps, tout le temps pour mettre en place les premières mesures; les conseillers et conseillères attendaient les décisions des caisses avant d'octroyer des mesures, ce qui revenait à deux mois d'attente.

Aussi, quelques actions simples ont d'ores et déjà permis de réduire les délais de la prise en charge initiale, comme la suppression de la préinscription au chômage qui a réduit le délai d'un mois, ou l'octroi des mesures sans attendre les décisions. Ainsi, sans travail supplémentaire, on arrive à avancer plus vite.

## Rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour 2005

Un commissaire aimerait savoir si certaines catégories de personnes au chômage bénéficient de priorité par rapport aux engagements dans les emplois temporaires cantonaux.

M. Schmied remarque que les emplois temporaires constituent un droit pour toute personne en fin de droit de chômage. L'OCE a l'obligation de fournir un emploi temporaire à ces dernières, mais la moitié seulement s'y inscrivent. D'une certaine manière, il est heureux que seule la moitié environ des personnes en fin de droit finisse par demander un emploi temporaire, car, si toutes le demandaient, le budget du Canton serait multiplié par deux!

Une commissaire demande ce qui se passera lorsque les emplois temporaires cantonaux seront supprimés.

M. Schmied souligne qu'il n'est pas question de supprimer purement et simplement 2000 emplois temporaires. Avant tout, il s'agit de réorienter les personnes vers d'autres dispositifs. Il remarque que la question de la répartition et du bon usage des emplois temporaires dans les administrations devra en effet être traitée.

Concernant la concurrence de la main-d'œuvre frontalière, la même commissaire aimerait savoir si l'OCE procède à des échanges d'informations avec l'Office cantonal de la population. De plus, elle se demande si les nombreux employés à temps partiel venant de France sont recensés. Elle se dit étonnée de voir de nombreux contrats signés notamment par les établissements médico-sociaux.

M. Rageth rappelle que le peuple suisse a accepté le vote sur les bilatérales et qu'il s'est donc prononcé en faveur de la libre circulation des personnes. Il rappelle également que la commission tripartite se réunit trois fois par an. Tous les contrats de frontaliers et frontalières sont alors examinés afin de rechercher les éventuels cas de sous-enchère salariale. Or force est de constater que les abus sont quasi inexistants.

Un commissaire demande si les statistiques opèrent une distinction entre les demandeurs d'emploi d'origine étrangère et les autres, et si des mesures particulières sont appliquées.

M. Schmied indique que les statistiques complètes sont disponibles sur le site de l'OCE. La proportion des personnes demandeuses d'emploi d'origine étrangère est d'environ 50%. Quant à d'éventuelles mesures particulières, elles consistent en des cours de français pour non-francophones. Il ajoute qu'une réflexion sur la reconnaissance des diplômes étrangers est actuellement menée conjointement avec le Département de l'instruction publique.

Un commissaire demande quelle est la durée moyenne du chômage, et si cette durée varie suivant la formation initiale et le salaire au moment de la perte d'emploi.

## Rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour 2005

M. Schmied indique que cette durée est d'environ une année. Il rappelle que ce qui est déterminant, c'est plus la durée du chômage que le niveau de formation. Il ajoute que les personnes au chômage doivent être encouragées à retravailler le plus tôt possible. Dans ce sens, les personnes se présentant à l'OCE pendant leur délai de congé doivent faire l'objet d'une attention toute particulière.

Une commissaire s'étonne que plusieurs personnes frontalières se soient vu récemment octroyer des contrats de travail par l'Etat.

M. Schmied explique que la réalité n'est pas si simple; le passage à l'ouverture des frontières s'est déroulé sans heurt ni révolte, justement parce qu'il y a eu tout un travail de préparation auprès de la population. L'Etat a indiqué que son taux de main-d'œuvre frontalière atteignait 10%, soit un taux équivalent à celui de la Migros. Il remarque que, formellement, rien ne s'oppose à l'embauche d'une personne frontalière. Toutefois, dans les faits, et fort heureusement, les acteurs ont conscience qu'il faut se montrer raisonnable, afin que l'ouverture des frontières se passe dans les meilleures conditions possibles. Il signale enfin que les interventions informelles sont tout à fait efficaces.

**Séances des 6 février et 6 mars 2007**

*Suite à l'audition de l'OCE, la commission a discuté de la suite qu'il convenait de donner à ses travaux.*

La rapporteuse rappelle que la commission avait voté l'audition du Service des ressources humaines. Un commissaire indique que cette audition ne le dérange pas, bien qu'il considère que ce service se soit exprimé de manière très complète lors de l'examen du budget, en ayant également remis à la commission son rapport sur le projet de budget 2007. Dès lors, une nouvelle audition lui paraît quelque peu superflue.

Une autre commissaire a une question de forme, car il lui semble qu'on doit seulement prendre acte de ce rapport D-34, ce que lui confirme le président.

Ce dernier propose de remettre formellement au vote l'audition de M. Veyrat, du Service des ressources humaines. L'ensemble de la commission refuse cette audition par 4 voix et 9 abstentions, à l'exception de la rapporteuse qui vote en sa faveur.

Dès lors, le président déclare que les travaux autour de ce rapport D-34 sont ainsi achevés.

Toutefois, dans sa séance du 6 mars, où il s'agissait de savoir si d'autres auditions étaient encore souhaitées sur cet objet, la rapporteuse s'est déclarée perplexe, car le président avait déclaré les travaux terminés concernant cet objet.

## Rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour 2005

Elle saisit cette occasion pour rappeler aux commissaires que, en septembre dernier, cette même commission avait voté à l'unanimité l'audition du Service des ressources humaines puis renoncé à cette audition, un commissaire ayant fait remarquer qu'une telle audition était inutile puisque beaucoup d'éléments étaient contenus dans le projet de budget distribué. Elle relève cependant qu'il lui semble difficile de se référer à ce document travaillé lors de la procédure budgétaire, car cela ne concernait pas les travaux autour du présent rapport à proprement dit.

Elle motive son insistance en faveur de cette audition, car, dans un précédent rapport, à savoir le rapport sur la proposition PR-291<sup>1</sup> datant de 2003 et évoquant largement l'action chômage de la Ville de Genève, elle a notamment découvert la mention d'un nouveau règlement voté par le Conseil municipal et permettant aussi de financer des projets novateurs portés par des tiers. Elle souhaite que le Service des ressources humaines procure ce règlement à la commission dans la perspective justement de s'informer sur ce qui a trait aux projets novateurs, car, dans le rapport annuel qui occupe la commission, rien n'est mentionné à ce propos.

Sur proposition du président, mise au vote, l'audition de M. Veyrat du Service des ressources humaines est cette fois-ci acceptée par 9 voix (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 DC) et 5 abstentions (1 R, 3 L, 1 UDC).

**Séance du 28 mars 2007**

*Audition de M. Olivier Veyrat, chef du Service des ressources humaines, accompagné de M. Bertrand Gaehwiler, adjoint et conseiller en organisation, et de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Grin, coordinatrice de l'action chômage*

En préambule, M. Veyrat indique que les activités du Fonds chômage de la Ville connaissent un développement relativement constant. Ainsi, à deux reprises, en 2005 et en 2006, des modifications ont dû être opérées en termes de dépenses en raison des changements survenus au niveau fédéral, relayés au niveau cantonal par le Conseil d'Etat.

Dans l'ensemble, l'action contre le chômage s'est efforcée d'offrir un maximum d'opportunités de placements aux personnes demandeuses d'emploi en se focalisant sur les personnes habitant la commune de Genève. Les efforts ont porté tout particulièrement sur les personnes en situation très délicate.

M. Veyrat se déclarant prêt à répondre aux questions de la commission, le président propose d'ouvrir immédiatement la discussion.

---

<sup>1</sup> Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 mai 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 1 400 000 francs affecté au Fonds chômage municipal et destiné à financer les derniers engagements temporaires en cours de procédure en 2003 et surtout les prolongations des contrats temporaires en cours des demandeurs d'emploi.

*Questions et réponses de la commission*

Une commissaire a une foule de questions et de demandes d'éclaircissements sur ce très intéressant rapport annuel D-34.

Elle évoque le rapport sur la proposition PR-291, dans lequel il est mentionné l'existence d'un règlement relatif au Fonds de lutte contre le chômage principalement de longue durée, et demande s'il serait possible que la commission obtienne le règlement général ainsi que son règlement d'application.

Elle souhaite par ailleurs savoir ce qu'il en est à propos des projets novateurs portés par des tiers, également mentionnés dans le rapport précité, mais pas dans le présent rapport d'activité de l'action contre le chômage. De tels projets ont-ils été mis en œuvre? Et, si tel n'est pas le cas, quelles sont les actions prévues dans ce domaine.

En outre, elle aimerait en savoir un peu plus sur l'activité de l'Antenne socio-professionnelle.

Enfin, concernant la communication et l'information, elle aimerait savoir très concrètement comment un citoyen ou une citoyenne a connaissance du Fonds chômage, et quelle en est la procédure d'accès. En effet, ses recherches sur le site Internet de la Ville se sont révélées infructueuses et ce dernier ne donne aucune information à ce sujet.

A ces questions, M. Veyrat répond que le règlement demandé sera transmis à la commission.

S'agissant des projets novateurs, il est à noter que ces derniers nécessitent la mise en adéquation de plusieurs paramètres et de plusieurs partenaires (dossier de la personne, poste de travail potentiel, besoins du service sollicité, etc.).

A ces propos, M. Gaehwiler précise que le règlement d'application du règlement général sur l'utilisation du Fonds chômage a débouché notamment sur l'ouverture en 2005 d'une Antenne socioprofessionnelle à la rue des Rois, avec la participation du Service social pour mettre en place des collaborations. Pour 2005, il n'y a pas eu de grands projets novateurs, car la priorité a été donnée à la création de l'Antenne socioprofessionnelle.

Néanmoins, un soutien à la création d'un poste d'encadrement pour le personnel et d'un poste de placeur a été donné en 2006, à travers la participation à un projet piloté par l'Association du patrimoine industriel avec le soutien de l'OCE et de Microsoft, visant à former des personnes en situation de chômage de longue durée dans le domaine de l'informatique.

Actuellement, on développe aussi des partenariats avec des associations telles que le Trialogue ou Genève-Roule.

## Rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour 2005

Pour le moment, l'accent est mis sur ces collaborations et l'amélioration du suivi des personnes placées au sein de l'administration municipale.

Concernant la question de la communication et de l'accès au Fonds chômage, M. Gaehwiler précise que les principaux milieux institutionnels, soit l'OCE et les principales associations qui œuvrent dans le domaine du chômage, ont été informés de l'ouverture de l'Antenne socioprofessionnelle par une lettre de M. Tornare. De plus, l'OCE et ces diverses associations ont relayé l'information à travers leurs réseaux et, enfin, le bouche-à-oreille joue également un rôle non négligeable.

M. Veyrat évoque les difficultés que poserait une diffusion beaucoup plus large de l'information, car beaucoup de personnes ne correspondent pas aux critères d'attribution du Fonds chômage. De ce fait, cela impliquerait d'étoffer le service en personnel pour répondre ou vérifier les demandes. En outre, il convient de tenir compte des moyens du Service des ressources humaines, ainsi que de la capacité d'accueil des services pour gérer la situation, alors qu'ils atteignent déjà le point de friction.

Un commissaire demande quelle est la spécificité de l'action de la Ville en regard de celle de l'OCE. En effet, dans le panel de l'OCE, l'action chômage est spécifique pour les personnes en fin de droit et il agit sur le plan psychologique, car des personnes viennent en étant au bout du rouleau, et le fonds tente de les privilégier.

M. Veyrat remarque que la Ville débauche les meilleurs collaborateurs ou collaboratrices de l'OCE, comme M<sup>me</sup> Grin, coordinatrice de l'action chômage. Contrairement à celles de l'OCE, les actions sont ciblées sur des catégories spécifiques: les personnes en fin de droit de chômage, les communiers et les personnes en situation de détresse sociale.

Ce même commissaire s'enquiert du coût de cette activité en termes de salaires et autres frais administratifs.

M. Veyrat indique qu'il serait possible de déterminer précisément le coût de l'activité dans le bilan annuel. Le budget total s'élève à 3,8 millions de francs et comprend notamment les salaires d'une collaboratrice cadre, M<sup>me</sup> Grin, de son assistante à 50% et d'un adjoint qui supervise. Il propose de faire parvenir le détail de ces coûts aux commissaires (voir annexe 3). Il rappelle en outre que la commission des finances avait octroyé en 2005 un demi-poste provenant du département de M. Ferrazino.

Une commissaire demande s'il existe une liste des divers types d'emplois fournis. Par ailleurs, elle s'interroge sur les modalités auxquelles une association doit se conformer pour embaucher un chômeur de longue durée. Se référant à sa

## Rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour 2005

propre expérience au sein d'une association, il apparaît que ces dernières sont assez compliquées. En effet, il faut remplir un formulaire sur l'activité de l'association, un autre sur la nature du projet et, enfin, un dernier lié à la procédure pour le Conseil administratif.

A la première question, M. Gaehwiler indique que les informations concernant la répartition des affectations sont contenues dans les annexes du rapport D-34 ainsi que dans le rapport à venir pour l'année 2006.

S'agissant des modalités pour les associations, il explique que les associations subventionnées par la Ville de Genève sont invitées à remplir un formulaire contenant des indications sur leur activité, la nature de leur projet et la personnalité du candidat ou de la candidate à l'embauche. La procédure fait ensuite l'objet d'une validation par le Conseil administratif. Le respect des critères par la personne candidate fait l'objet d'un examen à travers un entretien. De ce fait, il est assez difficile de boucler le processus d'embauche en moins d'une semaine.

Une commissaire a remarqué que 15 personnes ont été engagées sur le budget «temporaires» des services et ne l'ont donc pas été sur celui du Fonds chômage. Elle demande ce qui a prévalu à cela.

M. Gaehwiler explique que, si des services recherchent des compétences et ne les trouvent pas, ils s'adressent à l'Antenne socioprofessionnelle et inversement. Cela est valable dans les deux cas.

*Conclusion*

La commission a donc pris acte du rapport annuel de l'action contre le chômage pour l'année 2005 après les très intéressantes et très complètes auditions de l'Office cantonal de l'emploi et du Service des ressources humaines. Ces dernières ont été fort utiles aux membres de la commission des finances pour mieux comprendre et cerner tant les actions du Canton face au chômage que la politique active menée par la Ville de Genève en matière d'intégration sociale et professionnelle à travers son action contre le chômage.

*Annexes:*

- règlement du Conseil municipal pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle, règlement d'application du Fonds municipal de lutte contre le chômage principalement de longue durée (annexes 1 et 2)
- rapport coût du fonctionnement de l'Antenne socioprofessionnelle (annexe 3)

Règlement  
pour une politique active  
en matière d'intégration sociale  
et professionnelle



Ville de Genève

## **Règlement du Conseil municipal pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle**

Adopté par le Conseil municipal lors de la séance  
du 9 septembre 2003

Approuvé par le Conseil d'Etat le 30 octobre 2003

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2003

**Article premier.** – Il est instauré un Fonds municipal de lutte contre le chômage principalement de longue durée, ayant pour objectif de contribuer à la réintégration sociale et professionnelle des chômeuses et chômeurs ainsi que de toute personne en recherche d'emploi.

**Art. 2.** – Ce fonds servira à financer un éventail flexible de mesures au service de l'objectif susmentionné, pour:

- a) développer des expériences novatrices qui utilisent les possibilités offertes par les structures de soutien à la réinsertion sociale et professionnelle dans le cadre de l'assurance chômage;

– 2 –

- b) octroyer des mandats de prestations à des associations et organismes qui développent des projets visant à la réinsertion sociale et professionnelle des chômeurs, en priorité ceux domiciliés en ville de Genève.

**Art. 3.** – Ce fonds est géré par une unité spécifique dépendant du Conseil administratif et accompagnée d'un forum consultatif regroupant des représentants des différents milieux compétents et concernés, y compris des associations syndicales, professionnelles et de défense des chômeurs, ainsi que des organismes spécialisés dans la formation d'adultes en situation précaire.

**Art. 4.** – Le financement du fonds sera assuré par une dotation budgétaire figurant au budget annuel de fonctionnement. Le Conseil administratif peut affecter d'autres ressources, notamment issues de subventions fédérales relatives à la lutte contre le chômage ou de dons et legs, à ce fonds.

**Art. 5.** – Le règlement d'application fixe les modalités concrètes.

**Art. 6.** – Les activités et prestations du Fonds de lutte contre le chômage de longue durée seront évalués tous les deux ans de manière indépendante en termes d'adéquation aux objectifs fixés par le règlement. Le résultat de cette évaluation étant communiqué au Conseil municipal.

**Art. 7.** – Ce règlement entrera en vigueur dès la fin du délai référendaire.



# **Règlement d'application du Fonds municipal de lutte contre le chômage principalement de longue durée**

## Table des matières

---

### PAGES

|                                  |          |
|----------------------------------|----------|
| <b>1. DISPOSITIONS GENERALES</b> | <b>3</b> |
| <b>2. UNITE DE GESTION</b>       | <b>4</b> |
| <b>3. FORUM D'ACCOMPAGNEMENT</b> | <b>5</b> |
| <b>4. PROCEDURES</b>             | <b>6</b> |
| <b>5. DISPOSITIONS FINALES</b>   | <b>7</b> |

# 1. Dispositions générales

## **Art. 1 Création et but**

Par décision du Conseil municipal du 9 septembre 2003 est instauré un Fonds municipal de lutte contre le chômage, principalement de longue durée.

Le Fonds a pour objectif de contribuer à la réintégration sociale et professionnelle des chômeuses et chômeurs, ainsi que de toute personne en recherche d'emploi.

## **Art. 2 Ressources**

Le financement du Fonds est assuré par une dotation budgétaire figurant au budget annuel de fonctionnement. Le Conseil administratif peut affecter d'autres ressources, notamment issues de subventions fédérales, relatives à la lutte contre le chômage ou de dons et legs à ce Fonds.

## **Art. 3 Autorité compétente**

Le Fonds municipal est placé sous la responsabilité du Conseil administratif.

## **Art. 4 Organisation**

La gestion du Fonds est assurée par une unité spécifique dépendant du Conseil administratif. Dans l'exercice de sa mission, cette unité peut s'appuyer sur une commission consultative et est accompagnée d'un forum représentatif des différents milieux compétents et concernés par la lutte contre le chômage.

## 2. Unité de gestion

### **Art. 5 Mission**

L'Unité de gestion du Fonds est un organe dont la mission est :

- a) d'assurer la cohérence du dispositif municipal de lutte contre le chômage;
- b) de coordonner l'éventail de mesures adoptées au service de l'objectif de lutte contre le chômage;
- c) de mettre sur pied l'organisation du forum d'accompagnement regroupant les représentants des différents milieux concernés.

### **Art. 6 Composition**

L'Unité de gestion est composée de membres de la Direction du Service des Ressources humaines et de la Direction du Service social de la Ville.

### **Art. 7 Organisation**

L'Unité se réunit aussi souvent que nécessaire. Elle s'appuie sur une antenne socioprofessionnelle composée de personnels du Service des Ressources humaines et du Service social.

### **Art. 8 Décisions**

L'Unité de gestion n'a pas de pouvoir décisionnaire. Le Conseil administratif est seul habilité à prendre les décisions au sujet des engagements financiers sur le Fonds municipal et au sujet des projets novateurs à mettre en œuvre.

### 3. Forum d'accompagnement

#### **Art. 9 Buts**

Afin d'accompagner l'Unité de gestion du Fonds dans l'exercice de sa mission, un forum d'accompagnement, regroupant les représentants des différents milieux concernés par la lutte contre le chômage de longue durée, est organisé en principe deux fois par an.

Le forum a notamment pour buts :

- a) de servir de lieu d'échanges, de réflexions et de propositions;
- b) d'analyser la situation et l'évolution du chômage, plus particulièrement en Ville de Genève;
- c) de prendre connaissance du bilan du fonctionnement du dispositif municipal de lutte contre le chômage.

## 4. Procédures

### **Art. 10    Siège de l'unité de gestion et de la Commission consultative**

Le siège de l'Unité de gestion et de la Commission consultative est à l'antenne socioprofessionnelle de la Ville de Genève qui en assure le secrétariat.

## 5. Dispositions finales

**Art. 11    Entrée en vigueur**

Le présent Règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2005.



**Direction générale**  
Service des Ressources humaines  
Cour de Saint-Pierre 2  
Case postale – 1211 Genève 3  
☎ 022.418.24.50

# RAPPORT

## Antenne socioprofessionnelle

**Concerne** : Coût de son fonctionnement

**Date** : 3 avril 2007

## Table des matières

---

|                           | PAGES    |
|---------------------------|----------|
| <b>1 BUDGET PERSONNEL</b> | <b>3</b> |
| <b>2 LOYER, MOBILIER</b>  | <b>4</b> |

## 1. BUDGET PERSONNEL

Le coût de fonctionnement de l'Antenne socioprofessionnelle s'établit comme suit.

### BUDGET PERSONNEL

Trois collaborateurs forment l'Antenne socioprofessionnelle. Les coûts budgétaires de ces trois postes sont les suivants (charges sociales comprises) :

|                                    |                  |      |
|------------------------------------|------------------|------|
| Collaboratrice administrative 7/9  | 90'691.-         | SRH  |
| Coordinateur social 11/13          | 112'154.-        | SSVG |
| Coordinatrice action chômage 12/14 | 119'376.-        | SRH  |
| <b>Total</b>                       | <b>322'221.-</b> |      |

#### Hypothèses retenues

- o Les postes sont chiffrés à la classe intermédiaire du poste en 4<sup>e</sup> annuité. Exemple, le poste de secrétaire en 7/9 sera évalué en 8<sup>e</sup> catégorie 4<sup>e</sup> annuité.
- o Le coût d'un poste ne tient pas compte des rappels CAP.  
En effet, les prestations de la CAP sont calculées sur la base du dernier salaire assuré, de la durée totale d'affiliation (y compris les années achetées et perdues), ainsi que du taux moyen d'activité. Lorsque le salaire assuré augmente au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, les prestations potentielles de la CAP (pension de retraite, pension d'invalidité, pension de conjoint survivant, pension d'orphelin, prestation de libre passage, etc.) augmentent également. Cette augmentation des prestations n'a toutefois pas été entièrement financée par les cotisations payées durant les années précédentes, ces dernières ayant été calculées sur la base d'un salaire assuré inférieur. Le rappel a donc pour but de combler ces lacunes de cotisations des années antérieures. Ainsi, le rappel de cotisations variera en fonction de la situation personnelle propre à chaque assuré.
- o Le 13<sup>e</sup> salaire est estimé pour chaque poste à 50% soit aucune ancienneté.

## 2. LOYER, MOBILIER

|                                                                                                       |               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Loyer annuel :                                                                                        | Fr. 24'068.00 |
| Charges du 01.05.05 au 30.04.06 (chauffage et eau chaude) :                                           | Fr. 939.65    |
| Frais annuels d'entretien des locaux :                                                                | Fr. 5'539.60  |
| Frais de mobilier :                                                                                   | Fr. 10'000.00 |
| Location, entretien et fourniture d'un photocopieur/fax, pour 2006 :                                  | Fr. 2'890.00  |
| Coût direct (amortissement et fonctionnement) de<br>trois postes informatiques (soit Fr. 7'800.- x 3) | Fr. 23'400.00 |

## Rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour 2005

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz** (Ve). J'ai renoncé à mon tour de parole en tant que rapporteuse, mais il est clair que mon intervention s'inscrit également dans ce cadre. En effet, les Verts ont souhaité prendre ce rapport suite au rapport D-34 du Conseil administratif, car il était essentiel, à nos yeux, de rendre compte de l'action municipale en matière de lutte contre le chômage de manière très complète. Même si le Conseil municipal ne fait que prendre acte du rapport du Conseil administratif établi par le Service des ressources humaines sur l'action contre le chômage, nous voulions montrer, nous les Verts, que le travail et les actions entreprises jusqu'à présent s'inscrivent dans une continuité. Nous devons en effet avoir à l'esprit que cette action est menée depuis plusieurs années et continuera à l'être.

Nous prenons donc acte de ce rapport D-34 du Conseil administratif, certes, mais ensuite? Mesdames et Messieurs, vous aurez pu constater à la lecture de mon rapport que les auditions effectuées à ce sujet, étalées sur près d'une année, nous amènent à réfléchir sur l'effort de coordination que la Ville peut mener – et qu'elle mène déjà, d'ailleurs – avec l'Etat. La preuve: au mois de juillet dernier, au moment de rendre mon rapport, j'ai reçu le bulletin statistique mensuel, dont les chiffres sont éloquentes et reflètent la triste réalité: si nous avons plus de chômeurs à Genève qu'ailleurs en Suisse, c'est bien parce que le nombre de chômeurs de longue durée est plus important dans notre canton, ces derniers ayant de plus en plus de peine à trouver un emploi.

Nous sommes convaincus que la magistrate Sandrine Salerno, dont le département est désormais en charge du Service des ressources humaines et, par conséquent, de l'action contre le chômage, aura un œil particulièrement attentif là-dessus. Car la Ville consacre tout de même 3 millions de francs par année pour lutter contre le chômage!

Un mot en ce qui concerne en particulier le règlement du Fonds chômage: je signale qu'il n'est pas appliqué dans sa totalité, notamment son article 2 qui précise le développement d'expériences novatrices. On nous a expliqué en commission qu'il y avait d'autres priorités, mais les Verts seront extrêmement attentifs à cette piste de travail et de réflexion, car nous sommes convaincus que des expériences novatrices peuvent réellement être menées, et que cela relève de la compétence de notre municipalité.

Voilà ce que j'avais à dire quant à la position du groupe des Verts à propos du traitement du chômage par la Ville de Genève. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de prendre acte du rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour 2006. J'en termine avec une dernière remarque sous forme de vœu: s'il était possible que le Conseil administratif et le Service des ressources humaines évitent dorénavant de mentionner en toutes lettres les noms des bénéficiaires de l'action chômage de la Ville de Genève, nous leur en saurions gré. En effet, nous estimons qu'il s'agit là d'une question de protection de la sphère privée et que la mention des noms des bénéficiaires n'apporte rien de plus au rapport.

**M. Gérard Deshusses** (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le groupe socialiste a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de ce rapport D-34 sur le Fonds chômage, et les travaux y afférents en commission des finances ont été extrêmement enrichissants. De tout cela, il ressort que la Ville de Genève mène des actions très intéressantes contre le chômage, mais cela en marge d'un règlement qui pourtant existe bel et bien, puisqu'il est issu de la proposition PR-291. Or il n'en est fait nulle mention dans le rapport D-34, et nous n'avons pas entendu parler de ces fameuses expériences novatrices.

Nous avons l'impression que, d'un côté, il existe une structure et un règlement qui devraient permettre d'avancer, alors que, de l'autre, des fonctionnaires travaillent quotidiennement – fort bien, d'ailleurs – sans connaître les textes en question. Par conséquent, la seule chose que le groupe socialiste aimerait aujourd'hui, Madame la conseillère administrative, c'est que vous remettiez un peu d'ordre dans la maison et que l'on se réfère à ce règlement.

**M. Georges Queloz** (L). Nous avons pris connaissance du rapport D-34. Une fois de plus, nous constatons que le Conseil administratif – comme le fait aussi le Conseil municipal, souvent – se congratule de ce qu'il entreprend pour lutter contre le chômage ou en faveur des chômeurs.

Quant à moi, je voudrais inviter notre Conseil administratif à se poser les vraies questions, à examiner toutes les causes du chômage. A force de mettre des taxes ici et là, d'empêcher les gens de circuler et d'entreprendre, de faire en sorte que l'on ne puisse bientôt plus se séparer d'un collaborateur qui ne convient pas, nous en arrivons à des conditions générales invraisemblables en matière d'emploi. Voilà l'inventaire que le Conseil administratif doit entreprendre, avant de nous faire un rapport sur les conditions-cadres qui ne sont pas remplies pour assurer le bon fonctionnement du monde du travail. C'est son rôle!

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais apporter encore quelques considérations au nom des libéraux. Comme l'a dit mon collègue, nous avons lu avec intérêt le rapport D-34. Nous aimerions remercier la commission des finances de l'excellent travail qui a été fourni sur ce dossier important, ainsi que la rapporteuse pour ses propos circonstanciés qui nous permettent de prendre clairement connaissance des faits mentionnés.

Mais surtout, mes chers collègues, nous aimerions prendre avec vous la mesure de l'ampleur de la situation et de l'inquiétude qui doit nous habiter en tant

qu'élus. En effet, nous lisons que, en Ville de Genève seulement, nous arrivons à un taux de 8,5% de chômage, contre 3,5% à Bâle – c'est-à-dire pas la moindre des villes suisses, et une cité à bien des égards comparable à la nôtre. Nous devons réaliser qu'il y a un véritable malaise en la matière.

Nous rencontrons chaque jour des gens qui partent le matin au travail complètement stressés et débordés, tandis que d'autres sont angoissés parce qu'ils ne savent pas comment ils arriveront au bout du mois et de quoi ils vivront le lendemain. D'où le sentiment d'injustice que génère cette situation. Je n'irai pas jusqu'à dire que cette triste réalité est due à l'augmentation des chômeurs de longue durée, comme l'a affirmé la rapporteuse tout à l'heure. La triste réalité, c'est que les élus – et notamment le Conseil administratif – ne prennent pas en main ce dossier comme il le faudrait. Bien des gens se demandent ce que fait le politique, car ils estiment qu'ils travaillent trop et paient pour les autres, alors que nombreux sont ceux qui, de leur côté, n'ont pas accès à l'emploi.

A la page 5 du rapport D-34 A, nous lisons qu'une commissaire «remarque que de nombreux jeunes ne parviennent pas à trouver un premier emploi». Il faut à cet égard retenir un chiffre qui n'est pas explicitement cité dans ce document, mais que cette constatation amène à chercher. Savez-vous à combien se monte le nombre de ces jeunes, Mesdames et Messieurs? Actuellement, à environ 700 par année! Ils sortent de l'école publique obligatoire et ils n'ont ni la possibilité ni les moyens d'accéder à l'emploi, et cela pour diverses raisons: soit leurs parents ont démissionné, soit ils n'ont pas réussi à suivre le parcours scolaire habituel, entre autres. Ces 700 jeunes viennent s'ajouter aux 8555 chômeurs déjà inscrits; ce sont les futurs sans-emploi de notre République. Ils traînent dans les parcs et dans les rues, ils provoquent l'incivilité et l'insécurité, ils ne font ni leur bonheur ni celui des autres.

Devant ce constat, les libéraux aimeraient adopter des mesures qui reflètent une véritable vision de la société, et non pas s'en tenir à des considérations peu concrètes. Pensez-vous réellement que l'on puisse considérer comme un privilège la possibilité d'aller s'inscrire au chômage? Certes, nous ne voulons laisser personne au bord de la route, mais tout de même: n'est-ce pas un sentiment de honte qui habite la plupart des gens quand ils en arrivent au triste moment d'aller pointer?

Ne serait-il pas indispensable et urgent que nous prenions la responsabilité, par des mesures-cadres, de rendre à chacun sa dignité? Or en quoi consiste la dignité, sinon à trouver une activité valorisante, qui ne soit pas seulement déployée pour soi-même et son propre plaisir, mais pour la collectivité, qui nous offre la reconnaissance – et donc la dignité – par notre effort et notre mérite? Cette longue phrase se résume en quelques mots: il s'agit simplement d'offrir à chacun la possibilité de travailler.

## Rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour 2005

Et n'allez pas me dire qu'il n'y a pas assez de tâches à accomplir dans notre canton ou dans notre ville! Le Canton sollicite auprès de la Ville des efforts de proximité, il est lui-même à la recherche de solutions pour que l'on ne voie plus ces gens débordés à côté de ceux qui n'accèdent pas au monde du travail. Le travail, vous le savez et je vous le rappelle, est un droit humain. C'est en faveur de ce droit que nous avons à lutter, pour que chacun trouve sa dignité. Car la dignité, c'est la sécurité, et la sécurité, c'est aussi la paix. La paix, le travail, la dignité – et non pas le profit, comme on voudrait parfois nous le faire dire – c'est l'épanouissement et donc la prospérité d'un Etat. Telle est notre tâche.

Nous ne pouvons pas nous contenter, comme certains le proposent dans leurs campagnes nationales, de sanctionner les mineurs, tant que nous n'avons pas travaillé de notre côté à des expériences novatrices. Comme l'ont rappelé les préopinants, celles-ci permettraient enfin – et il est grand temps, avant que nous n'en arrivions à des chiffres dont nous aurons réellement honte – d'endiguer ce phénomène du chômage qui, à nos yeux, est véritablement inquiétant.

**M<sup>me</sup> Maria Casares** (AGT). Nous avons lu avec attention le rapport D-34 A, et nous aimerions une action municipale contre le chômage plus ciblée et précise, notamment en faveur des jeunes. Les libéraux viennent d'intervenir dans ce sens par la bouche de M<sup>me</sup> Kraft-Babel, et nous les rejoignons sur ce point. La situation actuelle à Genève est très préoccupante. Ce qui alarme surtout notre groupe, c'est le chômage des jeunes après leur formation. Ils finissent le cycle d'orientation et n'ont pas de place d'apprentissage – ou alors, quand il y en a, ils doivent être surdoués pour y accéder. Or ces places, autrefois, convenaient aux enfants plutôt manuels.

Tout à l'heure, nous parlions d'Asphaltissimo et les libéraux disaient que les enfants qui font du sport sont des enfants occupés qui ne traînent pas dans les rues. Mais nous devons également prendre en considération leur avenir professionnel. Je pense que la Ville de Genève est actuellement en mesure de le faire, et qu'elle devrait préciser son action en la matière en la ciblant davantage sur les jeunes. Je demande au Conseil administratif de faire un effort, afin de voir comment il serait possible d'offrir davantage de places d'apprentissage à nos jeunes, voire d'entreprendre des négociations avec les entreprises pour qu'elles leur en proposent.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, vous avez raison: la question de l'emploi et de l'insertion socioprofessionnelle est un dossier majeur sur

## Rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour 2005

lequel nous devons unir nos forces et faire preuve d'inventivité, de dynamisme. Madame la rapporteuse, je vous remercie de votre excellent rapport, que j'ai lu avec attention.

Vous avez raison lorsque vous demandez à recevoir les documents en commission des finances, notamment le règlement du Conseil municipal pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle, ainsi que le règlement d'application du Fonds municipal de lutte contre le chômage, principalement de longue durée. Enfin, vous avez encore raison lorsque vous demandez – sans être entendue, dans un premier temps – l'audition du Service municipal des ressources humaines.

La Ville de Genève dispose d'un règlement pour une politique active d'intégration socioprofessionnelle, assorti d'un règlement d'application en matière de lutte contre le chômage. A mon sens, c'est là un bel instrument de travail – or nous ne l'utilisons pas! Cela porte préjudice à l'action que la municipalité pourrait entreprendre en la matière. Je suis intimement convaincue que, si nous nous donnions les moyens d'appliquer ce règlement municipal – et nous les avons, puisque le Fonds chômage est doté de 3 millions de francs – nous pourrions développer à Genève une politique de l'emploi en matière d'insertion socioprofessionnelle et de lutte contre le chômage qui serait dynamique et moderne. Elle serait également complémentaire à l'action de l'Etat, indépendamment de la votation qui aura lieu en décembre prochain sur la loi cantonale sur le chômage.

En outre, avec des partenaires du tiers secteur – les partenaires sociaux – nous pourrions élaborer des propositions novatrices permettant à tout un chacun d'avoir une réponse concrète, une valeur ajoutée sur des programmes que la Ville financerait ou cofinancerait.

Le Conseil administratif s'est donc penché sur ce règlement, et il a unanimement été d'avis de l'appliquer. Charge à celle qui vous parle de présenter prochainement au Conseil administratif – au mois d'octobre 2007, comme je crois l'avoir annoncé à la commission des finances – un projet de politique d'intégration socioprofessionnelle pour la Ville de Genève. Dans le cadre des discussions sur le projet de budget 2008, je viendrai en fin d'année 2007 expliquer à la commission des finances les projets du Conseil administratif.

Quoi qu'il en soit, une chose est sûre: nous touchons là un point sensible. Le Conseil municipal vote annuellement une belle dotation pour la lutte contre le chômage et il existe un règlement porteur d'espoir qui pourrait soutenir des projets du milieu associatif et des professionnels en matière d'intégration. Nous ne l'utilisons pas et nous avons tort; c'est pourquoi nous remédierons très prochainement à cette situation.

**M. Alexis Barbey (L).** Permettez-moi d'embrayer sur toutes ces considérations extrêmement consensuelles sur la lutte contre le chômage, pour vous faire part quand même de mon sentiment qu'il manque un élément, dans ce rapport D-34 A. J'ai cru le pressentir – mais sous-jacent – dans les propos de la magistrate et ceux de certains préopinants d'un banc ou d'un autre; il n'en demeure pas moins absolument fondamental.

Si nous voulons favoriser l'emploi, dans notre ville et notre canton, si nous voulons faire en sorte que les jeunes trouvent un travail, la première chose à faire, c'est de soutenir l'économie! Et la première chose à faire pour soutenir l'économie, c'est de ne pas imposer trop d'entraves aux commerçants qui exercent leur activité dans notre ville, d'une part, et d'essayer de limiter au minimum les ponctions fiscales qui grèvent les entreprises, d'autre part. C'est de ces deux manières que nous parviendrons à lutter contre le chômage en ville de Genève, beaucoup plus qu'en engageant davantage de fonctionnaires ou en dotant plus richement encore le Fonds chômage, car ce ne sont là que des emplâtres sur une jambe de bois.

La dynamique de notre ville et de notre canton provient en grande partie de la puissance économique des entreprises; c'est donc elles qu'il faut favoriser, c'est par elles que nous résoudrons les problèmes du chômage.

**M. Robert Pattaroni (DC).** Comme d'autres, je n'avais pas prévu d'intervenir, mais les propos que je viens d'entendre me poussent à prolonger. Il est vrai qu'il faut soutenir l'économie et les entreprises. Mais il y a deux aspects, dans cette affaire.

Depuis longtemps, le Parti démocrate-chrétien a pour slogan «dynamisme économique et responsabilité sociale». C'était le programme de l'un de nos anciens magistrats au Conseil d'Etat, qui est malheureusement décédé. Je voudrais en développer la deuxième partie. Dans les entreprises, faisons en sorte que les conditions-cadres soient bonnes, faisons en sorte que l'aménagement, les transports, le logement soient adéquats! Ensuite, il relève de la responsabilité des employeurs non seulement d'avoir du personnel bien formé, mais également d'admettre des travailleurs qui n'ont peut-être pas exactement le profil recherché, mais dont on considère qu'ils doivent aussi trouver un emploi.

Moi qui ai vécu longtemps dans le monde de l'économie et qui ai suivi de très près son évolution, j'estime que, si nous ne parvenons pas à persuader le patronat des entreprises que nous soutenons qu'il doit faire preuve de responsabilité sociale, nous ne sortirons pas du chômage – surtout à cette époque de mondialisation.

**M. Jacques Hämmerli** (UDC). Tout le monde s'exprime, donc je le fais moi aussi... Très brièvement, il est certain que nous devons soutenir l'économie, mais il faudrait aussi veiller à ce que l'enseignement dispensé dans nos écoles donne véritablement aux jeunes les moyens intellectuels d'entreprendre un apprentissage.

**M. Georges Queloz** (L). A plusieurs reprises, sur cette question de la lutte contre le chômage, j'ai entendu ce soir des orateurs qui confondaient quelque peu les tâches de la commune avec celles du Canton. Cela nous ramène à l'éternel problème des doublons. En effet, l'instruction et la formation sont le rôle du Canton. Or nous sommes ici au Conseil municipal...

Par conséquent, que le Conseil administratif s'occupe d'abord de faire en sorte que l'on puisse circuler, parquer, se loger, lancer une entreprise dans notre ville, au lieu de décourager les gens, qui finissent par aller ailleurs! Si on veut prendre un taxi pour aller travailler, il coûte trois ou quatre fois plus cher à Genève que dans une autre ville, parce qu'il n'avance pas: il fait 500 m en un quart d'heure! Voilà le vrai problème!

Il est pris acte du rapport du Conseil administratif.

## **8. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la pétition intitulée: «Non à une nouvelle scène flottante aux bains des Pâquis!» (P-75 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M. Roberto Broggin.**

La pétition a été renvoyée à la commission des travaux par le Conseil municipal le 3 décembre 2002. La commission s'est réunie, sous la présidence de M<sup>me</sup> Linda de Coulon, le 5 février 2003 et, sous la présidence de M<sup>me</sup> Béatrice Graf Lateo, le 2 mai 2007. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Ursi Frey que nous remercions.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 160<sup>e</sup> année»: Commission, 3230, 3234.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 5 février 2003**

*Audition de M<sup>me</sup> Studer, représentant l'Oreille cassée, association luttant contre toutes sortes de nuisances sonores, notamment les scènes de plein air, et M. Perrin, pétitionnaires*

M<sup>me</sup> Studer revient sur l'installation de la coquille acoustique, installée lors du 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération, aux bains des Pâquis. Tous les riverains du lac avaient alors souffert des nuisances sonores. Ensuite, cette scène a été démontée et entreposée à la Voirie, avant d'être installée au parc des Eaux-Vives avec certaines restrictions qui n'ont jamais été respectées. Il n'a pas été tenu compte des demandes des pétitionnaires qui avaient souhaité, à cette époque, ne pas voir la coquille s'installer au parc La Grange.

La nouvelle scène flottante créera encore d'autres nuisances, à tel point qu'il devient impossible de rester à Genève. Les pétitionnaires ont contacté M<sup>me</sup> Spoerri, mais ils n'ont pas eu de réponse de sa part. D'autres contacts ont été pris et, quelquefois, il a été répondu aux courriers. Une seule personne a admis l'intolérable situation: le chef de la brigade antibruit. Les pétitionnaires ne savent plus quoi faire, les promesses faites à l'époque concernant la coquille n'ayant pas été tenues: seulement deux ou trois concerts devaient avoir lieu et devaient se terminer à 22 h. M<sup>me</sup> Studer a photocopié les promesses non tenues, mais personne ne semble en tenir compte et cela ne sera pas le cas, non plus, avec cette nouvelle scène, dit-elle, et elle suppose que les spectacles ne se termineront pas à 22 h, mais qu'ils commenceront à 22 h pour se terminer à 4 h du matin. On subit les basses, même avec des boules dans les oreilles. Les pétitionnaires ont très peur de l'installation de cette scène.

M. Perrin a eu des contacts avec diverses personnes contestant l'extension des Fêtes de Genève, qui s'étendent presque jusqu'à la Nautique, avec un empiètement sur le domaine privé, ce qui n'est agréable ni pour les habitants, ni pour les touristes qui souhaitent probablement voir autre chose. La coquille acoustique des Pâquis, installée au parc La Grange, n'est pas adaptée. On entend la musique jusqu'à la Gradelle. Lui-même n'est pas opposé à ces concerts, mais il faut en limiter le nombre et l'intensité sonore. Les personnes touchées par les nuisances sont nombreuses et les commerçants se plaignent que leurs clients n'aient plus accès à leurs magasins. Les touristes ne viennent pas à Genève pour un Luna Park, mais pour ce qu'on a loué dans les prospectus.

M<sup>me</sup> Studer dit que de belles théories ont été faites en ce qui concerne l'acoustique. Il faut venir et écouter la réalité pour se rendre compte que la sonorité est

délirante. Elle ne voit pas pourquoi les habitants des Eaux-Vives devraient encore souffrir des nuisances des Pâquis.

M<sup>me</sup> Studer dit qu'il existe effectivement deux problèmes: le ras-le-bol des Fêtes de Genève qui rallongent, et la crainte de cette nouvelle nuisance. La circulation fait beaucoup de bruit, mais le principal problème concerne la coquille. Elle-même n'est pas gênée par le bruit de la circulation depuis son domicile.

M. Perrin précise, en ce qui concerne la scène Ella-Fitzgerald, que les répétitions durent quatre heures les après-midi, avec des hurlements. Il a été se renseigner sur place et il lui a été dit qu'il fallait 64 essais pour déterminer l'effet de larsen et que l'on ne pouvait faire autrement que de pousser le son à fond. Cet ensemble de bruits devient stressant. Lui-même est sérieusement ennuyé et il n'est pas prêt à supporter cela encore longtemps. Il y a une question de convivialité qu'il convient de respecter, dans une certaine mesure.

Environ 250 personnes ont signé la pétition, indiquent les pétitionnaires.

Suite à la décision du Conseil administratif de surseoir à cette réalisation, la commission ne poursuit pas ses travaux.

### **Séance du 2 mai 2007**

En date du 23 avril 2007 (voir le rapport à venir de M. Roman Juon sur la proposition PR-237), le Conseil administratif annonce à la présidente de la commission qu'il renonce à la proposition PR-237. A l'unanimité, la commission des travaux décide de proposer au Conseil municipal de classer cette pétition.

Il est à noter que le Grand Conseil avait classé cette pétition (P 1414-A).

*Annexes:* lettre de l'Oreille cassée et texte de la pétition

Pétition: non à une nouvelle scène flottante aux bains des Pâquis

L'Oreille Cassée  
p.a. Pierre et Elisabeth STUDER  
14.av.Godefroy  
1208 Genève

Genève, le 25 novembre 2002

Grand Conseil de la République  
et Canton de Genève  
Hôtel de Ville  
1204 Genève

Conseil Municipal de la Ville de  
Genève  
Palais Eynard  
1204 Genève

Concerne: PETITION "TROP! C'EST TROP!"

NON à une nouvelle scène flottante aux Bains des Pâquis.

Mesdames et Messieurs les Députés,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Vous trouverez ci-joint une pétition s'opposant à la construction d'une scène flottante aux Bains des Pâquis. Comme vous le savez déjà certainement, de nombreux riverains, (au sens large du terme, vu la puissance des sons), sont exodés par les nuisances sonores et incivilités dues à de multiples manifestations en plein air pendant tout l'été.

Comme vous le savez également, la coquille acoustique, scène flottante construite pour le 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération, avait été démontée par la suite au grand soulagement des riverains, largement incommodés par la réverbération des sons sur le lac. Cette scène a malheureusement été remontée au Théâtre de Verdure du Parc de la Grange, malgré les oppositions justifiées des riverains, avec les nuisances sonores et collatérales que l'on sait.

Dès lors, il nous paraît inadmissible de reconstruire une scène flottante dans la rade ou ailleurs, sachant pertinemment les nombreux désagréments qui en découleront.

Il serait grand temps que nos autorités prennent en considération les nombreuses plaintes jamais relayées et tiennent enfin compte des revendications légitimes des habitants lésés. Le moment est peut-être venu de revoir les réglementations à ce sujet et d'appliquer les lois existantes, ( beaucoup trop laxistes), avec rigueur et efficacité.

Nous vous demandons donc instamment de renoncer à ce projet, allant une fois de plus à l'encontre du respect des citoyens.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, nous vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, nos respectueuses salutations.

E. Studer  
A C H.

# PÉTITION: NON À UNE NOUVELLE SCÈNE FLOTTANTE AUX BAINS DES PÂQUIS!

Dès le retour de l'été, le pourtour de la rade, Pâquis, Eaux-Vives, Frontenex, devient une zone sinistrée par les nuisances sonores: Fête de la musique, Lake Parade, Fêtes de Genève, forains sur les deux rives, 4 scènes au Jardin Anglais, scènes de Baby Plage et autres, Théâtre de Verdure au Parc de la Grange, ciné-lac, etc. .

La construction d'une nouvelle scène flottante créerait un surcroît de bruit et de nuisances intolérables pour des riverains déjà trop éprouvés.

Nous nous opposons donc fermement à la construction et à l'exploitation d'une telle scène,

- où que ce soit,
- à quelq'n'époque que ce soit,
- quelle que ce soit son utilisation.



**N'ATTENDEZ PAS! MANIFESTEZ VOTRE OPPOSITION DÈS MAINTENANT EN SIGNANT ET EN FAISANT SIGNER CETTE PÉTITION.**  
N'importe qui peut signer, quels que soient son âge, son domicile ou sa nationalité.

merci de renvoyer cette liste, même incomplète,  
d'ici au 15 novembre 2002, sous enveloppe affranchie à:

ASSOCIATION «L'OREILLE CASSEE» – P.A. PIERRE STUDER  
AV. GODEFROY 14 – 1208 GENÈVE

*Premier débat*

**M. Jacques Hämmerli** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette pétition date du 3 décembre 2002. Vous avez bien entendu: 2002. Lorsqu'on voit la lenteur avec laquelle certaines pétitions sont traitées par notre Conseil municipal, on peut sérieusement s'interroger sur le respect de certains élus envers leurs concitoyens et leurs préoccupations. Dans le cas d'espèce, le moins que l'on puisse dire, c'est que l'écologie est à géométrie variable, puisque les nuisances sonores ne semblent pas causer beaucoup de soucis à certains, depuis cinq ans...

**M. Jacques Baud** (UDC). Je voudrais juste dire très brièvement que la Commission des monuments, de la nature et des sites n'était pas vraiment enchantée à l'idée de cette scène flottante aux bains des Pâquis, et qu'elle s'y était donc opposée.

*Deuxième débat*

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées à l'unanimité (60 oui).

**9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Non à des conditions de travail inacceptables à l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais» (P-160 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Christian Zaugg.**

Le rapporteur tient ici à remercier les secrétaires qui se sont succédé dans cette commission, M<sup>mes</sup> Olivia Di Lonardo et Tamara Saggini, pour la qualité de leurs notes de séances qui lui ont permis de rédiger le présent rapport.

La pétition a été renvoyée par le Conseil municipal en date du 18 janvier 2006 à la commission des pétitions. La commission s'est réunie à cinq reprises

---

<sup>1</sup> «Mémorial 163<sup>e</sup> année»: Commission, 4774.

en 2006 et en 2007 afin d'examiner cette pétition, sous la présidence de M. Jean-Pierre Oberholzer, puis sous celle de M. François Sottas. Elle a procédé à un certain nombre d'auditions et a entendu les enseignants pétitionnaires, M<sup>me</sup> Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, accompagnée de M. Alexandre Vaucher, architecte, le D<sup>r</sup> Roger-Luc Mounoud du Service de santé de la jeunesse, M. Jean-François Monnin, inspecteur de l'enseignement primaire attaché au Service médico-pédagogique, et M. José Borella, adjoint technique au Service d'architecture.

Le rapporteur indique, pour la compréhension des choses, que le traitement de cette pétition a connu deux phases: la première qui a débouché sur le projet d'arrêté urgent PA-61 concernant des travaux d'isolation acoustique, et la seconde qui a repris en compte la demande présentée par les pétitionnaires relative à la construction d'une salle de gymnastique en sous-sol.

### **Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

### **Séance du 27 février 2006**

*Audition des pétitionnaires: l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais, représentée par M<sup>mes</sup> Catherine Deville, Chantal Cheyroux et Josette Guenot, enseignantes, et M. Jean-Luc Lépine, maître principal*

M<sup>me</sup> Catherine Deville explique que l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais (EFP) accueille une bonne centaine d'adolescents en situation de préapprentissage, dont l'âge est compris entre 13 et 15 ans, et que ces jeunes sont profondément perturbés par le bruit occasionné, du côté des voies CFF, par le chantier du CEVA qui les empêche de travailler dans de bonnes conditions. Des discussions auxquelles le personnel n'a pas été associé ont eu lieu entre la Ville de Genève, le CEVA et la direction de l'enseignement primaire. Elles ont porté essentiellement sur le déplacement de la salle de gymnastique et n'ont pas pris en compte les problèmes acoustiques causés par l'élargissement des voies CFF. M<sup>me</sup> Deville relève que les conditions sociales de travail sont déjà très difficiles en soi – la scène de la drogue s'est déplacée du côté de la rue Voltaire – et voilà que maintenant l'on ne s'entend plus parler dans les classes. Elle ajoute que tout cela s'inscrit dans un quartier situé en plein centre-ville, près de la gare et le long du boulevard James-Fazy dévolu à la circulation automobile et regrette que le Conseil administratif n'ait pas retenu, pour des raisons de coût (60 000 francs), la mise en place de doubles vitrages permettant une bonne isolation acoustique. Elle tient d'ailleurs à la disposition de la commission une lettre qui a été adressée

par le Service des écoles et institutions pour l'enfance à l'EFP de Saint-Gervais. M<sup>me</sup> Deville poursuit en disant que les enseignants ne comprennent pas pourquoi on a absolument voulu rénover l'ancienne salle de gymnastique qui n'était déjà pas – loin s'en faut – aux normes de Macolin, en lui enlevant encore quelques mètres carrés supplémentaires et en la déplaçant en direction du préau de l'école. Les pétitionnaires regrettent que l'idée d'une construction d'une salle en sous-sol n'ait pas été retenue, à l'instar de la très belle réalisation à l'école de la Roseraie, et ils ont le sentiment d'avoir été laissés pour compte. Bref, les conditions de travail présentes et à venir des élèves sont franchement mauvaises et M<sup>me</sup> Catherine Deville invite le Conseil municipal à donner une suite favorable et rapide à la pétition que le corps enseignant lui a été présentée.

M<sup>me</sup> Josette Guenot, qui effectue un travail de bibliothécaire et d'appui aux élèves en difficulté, indique à la commission que le travail dans son local, proche du chantier, est au-delà du supportable et invite la commission à venir sur place s'en rendre compte.

M<sup>me</sup> Chantal Cheyroux est venue en tant que représentante des élèves. Elle explique à la commission qu'ils-elles sont issu-e-s de 24 nationalités différentes et que cette école ne leur renvoie pas une bonne image d'eux-mêmes. Le bâtiment laisse complètement à désirer et elle relève, à titre d'exemple, que l'état des murs a conduit le corps enseignant à proposer aux élèves de donner un coup de peinture, ce qui peut passer pour un bon geste éducatif, mais renvoie la Ville de Genève à ses responsabilités.

M. Jean-Luc Lépine, maître principal, s'étonne du fait que, malgré une demande pourtant faite en bonne et due forme, les enseignants aient été tenus à l'écart des réunions de chantier et il regrette, par conséquent, que l'on se soit contenté de les mettre devant le fait accompli.

La commission lui demande s'il est possible de procéder, via le Service de santé de la jeunesse, à des prises de décibels sur place afin de pouvoir disposer de chiffres précis.

M. Lépine prendra contact, à cet effet, avec le médecin de l'école et remercie la commission de l'attention qu'elle a portée à cette pétition.

La commission, édifiée par la situation dramatique de l'EFP de Saint-Gervais, décide, après un petit débat, de construire le dossier et d'auditionner à cet effet le Service des écoles et institutions pour l'enfance, le D<sup>r</sup> Roger-Luc Mounoud du Service de santé de la jeunesse – afin de connaître son point de vue en ce qui concerne le degré de nuisance phonique causé par le chantier – M. Jean-François Monnin, inspecteur de la division spécialisée, et le Service d'architecture de la Ville de Genève.

**Séance du 6 mars 2006**

*Audition de M<sup>me</sup> Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, accompagnée de M. Alexandre Vaucher, architecte dans le même service*

M<sup>me</sup> Irminger indique d'entrée qu'elle n'entend pas minimiser les demandes adressées par les pétitionnaires, car elle est pleinement consciente des nuisances provoquées par le chantier du CEVA. Cela dit, le Service des écoles et institutions pour l'enfance, qui envisage de rénover l'EFP de Saint-Gervais, s'est simplement demandé s'il ne convenait pas mieux, plutôt que de procéder au coup par coup, d'attendre pendant quelques mois, malgré des conditions difficiles, plutôt que de dépenser dans l'urgence une somme qui correspond à la moitié du budget annuel d'entretien des écoles. Elle ajoute, concernant la salle de gymnastique, que la Ville a envisagé, dans un premier temps, de détruire l'édifice pour construire une salle en sous-sol, mais elle précise que la direction du CEVA et la Commission des monuments, de la nature et des sites ne sont pas entrées en matière en ce qui concerne cette solution, lui préférant le ripage et la restauration du bâtiment existant. Pour en revenir au problème acoustique, une étude a été faite démontrant qu'une possibilité d'amélioration existait en plaçant un double vitrage sur chaque fenêtre, séparé par un espace de 10 cm. Un devis estimatif a donc été demandé qui fixait le prix du matériel à 60 000 francs et le coût de la pose à 10 000 francs. Le Conseil administratif n'a pas retenu cette proposition pour des raisons budgétaires. Il n'a pas non plus donné suite au souhait du corps enseignant d'ajouter l'espace de la rue Baulte au préau pendant les travaux, estimant que la surface de jeu restant à disposition était suffisante.

Un commissaire lui demande pourquoi un crédit d'investissement n'a pas été présenté.

M<sup>me</sup> Irminger estime que les délais de présentation et référendaire n'auraient pas permis de faire les travaux à la période indiquée.

Un autre commissaire aimerait connaître les raisons qui ont conduit à ne pas faire les travaux du CEVA pendant les vacances scolaires.

M. Vaucher relève qu'il reste deux grandes piles à construire pour l'élargissement des voies. Il tient par conséquent à rassurer le commissaire, car ces travaux seront entrepris au mois de juillet. Il restera le sillage, le coffrage et le bétonnage à exécuter, une opération qui prendra une bonne semaine. M. Vaucher en profite, par ailleurs, pour rappeler à la commission que des panneaux antibruit seront posés le long des voies CFF pour protéger l'école.

Le même commissaire demande qui est en négociation pour la Ville en ce qui concerne le déplacement de la salle de gymnastique.

M<sup>me</sup> Irmingier lui précise qu'il s'agit, en l'occurrence, du Service d'architecture et, en particulier, de M. José Borella, chargé de la gestion de ce dossier.

Un autre commissaire ne comprend pas très bien comment les choses se sont passées au plan de la concertation avec le corps enseignant et s'étonne de la situation qui a prévalu.

M<sup>me</sup> Irmingier lui explique alors que les relations entre la Ville et l'EFP de Saint-Gervais sont régies par la loi sur l'enseignement primaire. L'école ne fait donc pas partie de l'enseignement secondaire mais dépend, avec l'EFP de Conches, à la fois de la direction de l'enseignement primaire et du Service médico-pédagogique. A cet effet, les personnes de contact du côté du Département de l'instruction publique ont été respectivement MM. Jean-Paul Biffiger, directeur adjoint du Service médico-pédagogique, Jean-François Monnin, inspecteur d'école, et M. Jean-Luc Lépine, maître principal.

A des questions portant sur le déroulement des travaux, M. Vaucher précise que les dates retenues (fin des travaux en juillet) prenaient en compte l'élargissement des voies mais pas le déplacement de la salle de gymnastique.

Un commissaire s'étonne, à ce propos, de la petitesse de la salle.

M<sup>me</sup> Irmingier relève que ce n'est pas la seule salle qui ne satisfait pas aux normes et de citer quelques écoles qui se trouvent largement en dessous telles que celles des Cropettes ou du 31-Décembre. Elle reconnaît cependant que le format de la salle de gymnastique de Saint-Gervais pose un problème particulier pour des adolescents, qui ont besoin d'espace pour courir et jouer à des jeux de ballon, et ajoute que la solution actuelle, qui consiste à se rendre au pavillon de la Queue-d'Arve, n'est pas satisfaisante.

Un commissaire, qui considère qu'il y a urgence, s'intéresse aux délais nécessaires pour entreprendre des travaux d'isolation phonique.

M. Vaucher estime qu'il faut compter quatre semaines pour commander et obtenir des doubles vitrages et environ quinze jours pour les poser.

La commission en prend bonne note et décide d'auditionner M. José Borella en plus du D<sup>r</sup> Mounoud et de M. Jean-François Monnin, inspecteur d'école.

### Séance du 13 mars 2006

*Auditions successives du D<sup>r</sup> Roger-Luc Mounoud du Service de santé de la jeunesse, de M. Jean-François Monnin, inspecteur attaché au Service médico-pédagogique, puis de M. José Borella, adjoint technique au Service d'architecture*

Le D<sup>r</sup> Mounoud indique à la commission qu'il est médecin scolaire depuis une trentaine d'années et que, à ce titre, il s'occupe de problèmes de maltraitance

et plus généralement des conditions d'hygiène et de sécurité au sein des écoles. A ce titre, il connaît bien l'EFP de Saint-Gervais et relève d'emblée que le bâtiment est en mauvais état et qu'il ne permet pas de travailler dans de bonnes conditions. Il y a beaucoup de bruit, tant du côté des voies CFF que du boulevard James-Fazy, et il a pu enregistrer pendant trente minutes, le 7 mars 2006 à 10 h, grâce à un sonomètre, un niveau de 58 décibels dans les classes, mesure qui dépasse largement le seuil autorisé. Il y a donc péril en la demeure et il a pu constater que les élèves avaient beaucoup de peine à se concentrer.

Quelques commissaires aimeraient connaître son point de vue en ce qui concerne une rénovation du bâtiment.

Le Dr Mounoud y est favorable mais relève que, en cas de pose de doubles vitrages, il pourrait y avoir un problème de circulation d'air dans l'école. Il estime cependant qu'il convient d'agir rapidement, car la situation qui prévaut en ce moment est inacceptable.

Un commissaire lui demande si le même niveau de décibels dans un préau peut affecter le comportement des enfants.

Le Dr Mounoud répond par l'affirmative, car ce seuil ne permet pas de communiquer au-delà de quatre mètres, ce qui, on l'imagine bien, ne facilite pas la réalisation de jeux sociaux.

Un autre commissaire se demande comment on en est arrivé là.

Le Dr Mounoud lui rétorque que le problème a été manifestement sous-estimé.

Le président accueille ensuite M. Jean-François Monnin, inspecteur d'école attaché au Service médico-pédagogique.

M. Monnin remercie, pour commencer, la Ville de mettre à la disposition de l'enseignement primaire et plus particulièrement de l'enseignement spécialisé cette école située dans le quartier de Saint-Gervais. L'EFP reçoit un peu plus de 100 élèves dont 34% habitent en ville de Genève, et le taux d'encadrement des jeunes y est de 5,7%, ce qui signifie qu'il y a dans cette école près d'un-e intervenant-e pour six élèves. Cela dit, il souhaite ensuite vivement que la pétition ne remette pas en cause les bons rapports de confiance qui existent entre la Ville et le Département de l'instruction publique, mais comprend la démarche entreprise par les enseignants. M. Monnin relève que le mur antibruit qui sera placé du côté des voies CFF protégera bien l'aile sud-ouest du bâtiment mais pas les façades donnant sur le boulevard James-Fazy très exposées, quant à elles, au bruit de la circulation automobile. Interpellé au sujet de la procédure, M. Monnin a eu la désagréable impression que sa marge de manœuvre était faible; la Ville de Genève ne se posant d'emblée que comme un simple partenaire dans une procédure qui en comprenait plusieurs.

Un commissaire lui demande qui est néanmoins son interlocuteur du côté de la Ville de Genève.

M. Monnin lui répond qu'il s'agit du Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Un autre commissaire aimerait savoir si la proportion d'élèves provenant de la ville à l'EFP de Conches est semblable à celle de celle de Saint-Gervais.

M. Monnin croit pouvoir l'affirmer.

Questionné au sujet de la concertation défectueuse, M. Monnin relève qu'il était tout d'abord question de faire les travaux bruyants pendant les vacances scolaires et que c'est la raison pour laquelle il n'a pas jugé utile d'interpeller le groupe de travail. Il est par contre intervenu, à partir du moment où la situation s'est dégradée, auprès de ses supérieurs hiérarchiques, mais sa démarche n'a pas été suivie d'effet. Il comprend toutefois sa direction qui entendait conserver dans ce dossier de bonnes relations avec la Ville de Genève.

Interrogé au sujet de l'état du bâtiment, M. Monnin estime qu'il n'est pas en si mauvais état et considère que la réfection partielle par les élèves de certains murs à l'intérieur a eu pour effet de les intéresser à leur cadre de vie.

Un commissaire lui demande ce qu'il pense de l'option retenue pour la salle de gymnastique.

Là-dessus, M. Monnin est catégorique. Il considère que la décision de réinstaller la salle dans le petit bâtiment adjacent est mauvaise et il aurait préféré que l'on construise une salle en sous-sol comme à la Roseraie.

Interpellé au sujet de l'avenir de Saint-Gervais, M. Monnin considère que le bâtiment doit bien continuer à être une école, mais il ne refuserait pas, en cas de nécessité, de déplacer les élèves de l'EFP dans une annexe du collège Voltaire.

La commission en prend acte et reçoit M. José Borella représentant le Service d'architecture.

M. Borella tient à préciser que le Service d'architecture a hérité de ce dossier au début de l'année 2004, après que la Ville de Genève est entrée en concertation avec la direction du CEVA pour discuter de l'avenir de la salle de gymnastique. Il en est ressorti qu'il convenait de conserver l'une des premières salles construites en ville après l'adoption de la loi qui a rendu obligatoire l'enseignement de la gymnastique à l'école, en 1885. Il estime, par ailleurs, que la réalisation d'une salle en sous-sol n'aurait pas permis d'atteindre les normes maximales de Macolin qui préconisent une surface de 24 m x 16 m, mais il ajoute cependant que des dimensions de 24 m x 12 m sont également admises. Il conclut en rappelant que

la direction du CEVA a accepté de prendre en charge tout ou partie du coût du déplacement de la salle de gymnastique.

Interpellé sur la situation de l'école proprement dite, M. Borella indique à la commission que seul le Service des écoles et institutions pour l'enfance était habilité à prendre des décisions à ce sujet.

Revenant à la salle de gymnastique, un commissaire aimerait connaître le coût de la réalisation d'une salle en sous-sol.

M. Borella l'estime à environ 3,5 millions de francs et il ajoute que l'opération aurait pris du temps, contrairement à l'option de déplacement retenue par le groupe de travail.

Un commissaire lui demande ensuite à quand remonte la construction des deux bâtiments.

M. Borella lui répond que l'école a été construite en 1867 et la salle de gymnastique en 1885.

*Remarque: Le rapporteur tient à faire remarquer qu'entre deux édifices contigus datant de la même époque on a montré beaucoup d'attention pour une salle de gymnastique obsolète et sous-dimensionnée en laissant complètement de côté l'école proprement dite et ses classes. Il constate également que le coût du déplacement et de rénovation dudit bâtiment a tourné autour de 3 millions de francs, un montant qui n'est pas très éloigné de celui qui aurait pu permettre la réalisation d'une salle en sous-sol. Etrange balance qui privilégie le maintien d'une quelconque bâtisse surannée en briques au développement social et sportif de nos jeunes!*

### *Discussion*

Un débat s'engage au terme duquel tous les groupes s'engagent à défendre, lors de la séance du Conseil municipal du lendemain, un projet d'arrêté urgent (PA-61) rédigé par le président et intitulé: «Vitrages antibruit à l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais». Cet arrêté a, pour mémoire, été voté à la quasi-unanimité du Conseil municipal, mais il a été invalidé, par la suite, par l'autorité de surveillance des communes de l'Etat pour des questions de procédure. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif a présenté, lors de la séance plénière du 17 janvier 2007, la proposition PR-531 intitulée: «Remplacement des fenêtres de l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais» qui a été renvoyée à la commission des travaux. Cette proposition vient d'être acceptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 18 avril 2007.

Cette situation a mis un point d'orgue à la pétition, tout au moins en ce qui concerne sa première partie.

### **Séance du 8 mai 2006**

#### *Organisation de la suite des travaux*

Pour faire court, la commission décide de ne rien décider, estimant qu'il appartient aux élu-e-s de la nouvelle législature de prendre la décision de poursuivre le débat ou de classer la pétition.

### **Séance du 5 février 2007**

#### *Discussion*

Le président, estimant que la commission a fait le tour du sujet, propose un tour de table et de passer ensuite au vote.

Le rapporteur constate que le problème de l'isolation acoustique a certes été résolu, mais qu'il n'en va pas de même pour la construction d'une véritable salle de gymnastique en sous-sol.

Un commissaire relève qu'il y a d'autres salles hors normes en Ville de Genève et ne voit pas pourquoi on ferait de l'EFP de Saint-Gervais un cas particulier.

Une petite discussion porte ensuite sur le préavis de la Commission des monuments, de la nature et des sites et il en ressort que ledit préavis n'a porté que sur la conservation d'un bâtiment mais pas sur son affectation et que le problème de la construction d'une salle reste donc ouvert.

Quelques commissaires considérant que les jeunes de l'EFP de Saint-Gervais, déjà bien défavorisés au plan social, méritent bien une véritable salle de gymnastique, le président, pour départager les positions respectives, met la pétition aux voix.

Le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté par 8 oui (1 S, 1 T, 2 AdG/SI, 2 L, 2 UDC) contre 4 non (2 Ve, 2 S) et 1 abstention (R).

La commission des pétitions vous propose, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

*Annexe: texte de la pétition*

## NON A DES CONDITIONS DE TRAVAIL INACCEPTABLES A L'EFP DE SAINT-GERVAIS

Pétition adressée au Conseil municipal de la Ville de Genève.

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux.

Les soussignés, tous professionnels à l'EFP Saint-Gervais tiennent à vous dire que les conditions de travail qui nous sont imposées, durant le chantier du CEVA, sont très difficiles. Les élèves, les enseignants et les différents intervenants sont perturbés par le bruit ambiant et n'arrivent pas à travailler normalement. La surface du préau va être notablement réduite et, malgré nos demandes, aucune compensation ne nous a été proposée par le Conseil administratif.

Nous nous étonnons que la Ville de Genève n'ait pas eu l'idée de nous proposer des alternatives adéquates et nous avons le très net sentiment que les conditions d'apprentissage des élèves de notre école n'ont pas été prises en compte.

La salle de gymnastique rénovée ne permettra pas, d'autre part, à nos jeunes de disposer d'un espace suffisant sur le plan sportif et nous demandons instamment à la Ville de revenir en arrière en ce qui concerne le projet prévu pour construire une salle bien dimensionnée en sous-sol, car le bâtiment, qui va être amputé alors qu'il était déjà trop petit auparavant, ne répond plus du tout aux normes en vigueur (normes de Macolin).

Avec nos meilleures salutations.

Le corps enseignant et l'équipe psychosociale de l'EFP de Saint-Gervais.

NOM

PRENOM

SIGNATURE

*Premier débat*

**M. Jean-Charles Rielle** (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, la pétition P-160 recouvrait deux aspects. Le premier était lié à des problèmes acoustiques dus aux travaux de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA). En effet, le bruit empêchait les enseignants et les élèves de travailler à l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais – cela d'autant plus que ces jeunes connaissent certaines difficultés.

Dans un premier temps, la commission des pétitions a auditionné la cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, M<sup>me</sup> Simone Irminger, qui nous a expliqué les problématiques auxquelles elle était confrontée par rapport aux travaux devant être faits dans cet établissement scolaire. Nous avons pris nos responsabilités et voté en séance plénière un crédit demandé par rapport oral, afin de rendre ce bâtiment conforme à certaines exigences en matière de protection acoustique. Notre objectif était de permettre aux enseignants, qui avaient déposé leur pétition à juste titre, de travailler dans des conditions décentes.

Mon collègue le D<sup>r</sup> Roger-Luc Mounoud avait examiné la situation sur place pendant plus de trente minutes, enregistrant avec un sonomètre des bruits de plus de 58 décibels, ce qui correspond à un niveau sonore inacceptable quand on doit dispenser une formation à des élèves. Notre plénum a donc voté les transformations demandées, mais elles n'ont malheureusement pas pu être réalisées puisque, pour des questions de procédure au niveau de la surveillance des communes, cette décision du Conseil municipal a été annulée.

A la faveur d'une deuxième analyse, la commission des pétitions est revenue à la charge et nous avons finalement pu voter les travaux qui permettront aux personnes fréquentant cette école de travailler dans de bonnes conditions. Il faut dire que, pendant près d'une année, les professeurs ont dû faire preuve de patience et ont surtout beaucoup souffert, car les nuisances sonores dont ils se plaignaient étaient vraiment très graves.

Le deuxième aspect de la pétition P-160 est lui aussi important: je veux parler de la salle de gymnastique, sise dans un bâtiment repéré par la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). En raison des travaux du CEVA, après avoir d'abord tenté de conserver ce bâtiment, il a fallu le déplacer, ce qui a coûté près de 3 millions de francs. Mais il existe une demande de salle de gymnastique beaucoup plus grande en sous-sol – une bonne solution pour cette jeunesse qui est à un âge où il faut avoir assez d'espace pour pratiquer la gymnastique. Le coût de ce projet se monterait à environ 3,5 millions de francs.

Mesdames et Messieurs, le Parti socialiste vous encourage à renvoyer cette demande au Conseil administratif. Il est vrai que, à l'époque, en commission, un

seul socialiste avait voté dans ce sens et les deux autres – dont moi – s'étaient plus ou moins prononcés pour le classement de cet objet. Mais il me semble que notre nouveau Conseil administratif pourra peut-être nous soumettre une autre proposition de salle de gymnastique en sous-sol, ce qui n'est pas à négliger.

Je rends hommage aux deux présidents successifs de la commission qui ont supervisé le débat sur la pétition P-160, ainsi qu'au rapporteur, bien sûr. La commission a pleinement rempli sa mission, qui consistait notamment à répondre aux plaintes des enseignants de l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais et, dans un deuxième temps, à interpeller le Conseil administratif pour qu'il donne une éventuelle suite à la demande de nouvelle salle de gymnastique.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, étant donné que le rapporteur sur la pétition P-160 ne peut pas être présent parmi nous ce soir, il m'a chargée de vous rendre attentifs et attentives à certains points de ce dossier.

Il aimerait tout d'abord vous signaler le fait que ladite pétition comportait deux volets, comme vient de le rappeler M. Rielle. L'un concernait les problèmes de bruit liés aux travaux du CEVA et à la circulation le long du boulevard James-Fazy. L'autre avait trait à la salle de gymnastique – une salle ridiculement petite, dans un bâtiment qui a dû être déplacé pour élargir les voies de chemin de fer des CFF. La première partie de la pétition, relative aux travaux d'isolation phonique à l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais, ayant été prise en compte par le Conseil administratif, restait la seconde, qui concernait la salle de gymnastique.

Je vous rappelle que nous sommes responsables de ces jeunes, dont l'instruction dépend de l'enseignement primaire. Les bâtiments où ils étudient doivent donc être entretenus par le Service municipal des écoles et institutions pour l'enfance. La majorité de la commission des pétitions a estimé qu'il fallait faire quelque chose pour ces adolescents de 13 à 15 ans inscrits dans des classes préprofessionnelles, car ils ont besoin d'une véritable salle de gymnastique conforme aux normes de Macolin, afin de pouvoir faire de l'athlétisme et des jeux de balle. Il s'agirait donc de construire une salle en sous-sol, sur le modèle de celle de la Roseraie. Nous savons aujourd'hui que c'est possible, puisqu'il existe plusieurs tailles de référence.

Nous vous prions donc, chers collègues, de répondre à ce besoin en inscrivant ce projet de construction dans le plan financier d'investissement et en invitant le Conseil administratif à nous présenter une étude, puis un projet d'arrêté, afin de réaliser un équipement que les élèves et les enseignants de l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais appellent de leurs vœux.

**M. Alpha Dramé (Ve).** Le groupe des Verts se ralliera aux propos des représentants d'A gauche toute! et du groupe socialiste. Nous avons eu un large débat sur ces enfants déshérités et les problèmes de bruit dus aux travaux du CEVA à l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais. Je peux vous assurer aujourd'hui, chers collègues, que si des dispositions avaient été prises à temps, comme il l'aurait fallu, nous aurions pu résoudre le problème sans que la Ville n'en assume le coût. Mais malheureusement, cela s'est passé différemment et, à présent, nous sommes face à cette demande de nouvelle salle de gymnastique qui grèvera le budget municipal. Nous pensons néanmoins qu'il nous faut ce soir renvoyer la pétition P-160 au Conseil administratif en vue de réaliser ce projet.

J'aimerais faire une autre remarque. A côté de l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais se trouve un parking toujours occupé par des véhicules. Puisqu'il est question ici d'étendre les surfaces destinées à ces jeunes défavorisés pour leur donner de meilleures conditions de développement, les Verts déposeront prochainement une motion demandant que ce parking soit déplacé et que l'on mette à la place des terrains de sports pour les élèves de cette école.

Nous avons soutenu la demande urgente de travaux d'isolation sonore des vitrages du bâtiment concerné et voté le crédit y afférent; nous soutiendrons ce soir le renvoi du deuxième volet de la pétition P-160 au Conseil administratif, afin que les mesures demandées en matière de salle de gymnastique soient prises.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard (R).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est évident que le choix de déplacer à très grands frais cette salle de gymnastique obsolète n'a pas été très judicieux. Mais c'est fait! Recommencer depuis le début, soit construire une nouvelle salle pour plus de 3,5 millions de francs, est-ce vraiment le bon choix? La Ville a-t-elle les moyens d'engager cette dépense supplémentaire?

Ne serait-il pas possible de trouver un arrangement horaire avec les différents collèges et institutions scolaires des environs, afin que les élèves de l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais puissent bénéficier rapidement d'une salle conforme aux normes et aménagée correctement? Cela permettrait un meilleur rendement des salles actuellement existantes, sans grever le budget municipal d'une dépense supplémentaire. Nous pouvons sûrement trouver une salle utilisable pas plus loin qu'à cinq minutes à pied de l'école en question. De plus, le fait de marcher en allant à leur salle de gymnastique permettrait aux enfants de s'échauffer avant leurs exercices.

Par conséquent, le Parti radical demandera le classement de la pétition P-160, tout en recommandant aux services concernés de l'utiliser à bon escient.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Lorsque M<sup>me</sup> Irminger est venue nous présenter la situation en commission des pétitions, elle nous a fait un exposé sur l'ensemble des écoles. J'aimerais vous rappeler dans quel contexte nous nous trouvons, chers collègues.

Les bâtiments de l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais étaient destinés à l'origine à des élèves de l'enseignement primaire, et la salle de gymnastique en question n'est pas la seule à ne pas correspondre aux normes de Macolin. Il est certain que, si nous voulons nous lancer dans la construction d'une nouvelle salle, c'est l'ensemble de celles qui se trouvent sur le territoire de la Ville qu'il faudra refaire!

Le Parti démocrate-chrétien souhaite raison garder. L'administration municipale nous a donné toutes les réponses crédibles que nous attendions d'elle dans cette affaire, et nous ne voterons pas le renvoi de la pétition au Conseil administratif, mais son classement.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Le groupe libéral a quelque difficulté à se forger une opinion unanime au sujet de ce deuxième volet de la pétition P-160, et il est vraisemblable qu'un autre de ses membres exprimera tout à l'heure une opinion différente de la mienne.

Ce que demandent les pétitionnaires, c'est que l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais soit traitée au moins à égalité avec les autres institutions scolaires et que ses élèves, qui sont un peu plus grands que ceux de l'enseignement primaire habituel, bénéficient d'une salle également un peu plus grande que celles que l'on réservait aux classes enfantines en 1920, quand on a construit cette école.

Je crois qu'il faut admettre que les travaux réalisés pour déplacer la salle de gymnastique antérieure répondaient à des objectifs de préservation du paysage, c'est-à-dire aux préoccupations de la CMNS. Elles sont défendables, à certains égards, mais en tout cas pas sous l'angle de leur adéquation aux besoins des utilisateurs de la salle en question!

Ce que demande la pétition P-160, ce n'est pas de réaliser une nouvelle salle de gymnastique – ce qui nous obligerait à adopter une position définitive – mais, ainsi que le suggèrent le texte même et un certain nombre de mes préopinants, que nous y réfléchissions. Pour ma part, je crois qu'il y a lieu d'y réfléchir, afin que les services municipaux examinent dans quelle mesure une salle conforme aux normes de Macolin pourrait être érigée dans les environs de l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais sans que cela coûte des sommes exagérées, sans qu'il en résulte je ne sais quelles nouvelles nuisances pour cette école.

Cela permettrait, en revanche, de répondre aux besoins d'une jeunesse qui aspire à se dépenser, et que nous aimons savoir en train de se dépenser dans des salles conçues à cet effet, qui ont pour vocation de les aider à prendre soin de leur corps – premier pas vers les soins de l'esprit... Par conséquent, ne pas donner suite à la pétition P-160 sur ce plan me paraîtrait contraire aux aspects les plus élémentaires de notre politique municipale.

Je ne peux donc, chers collègues, que vous enjoindre de renvoyer cet objet au Conseil administratif et encourager à faire de même les membres de l'Entente encore quelque peu réservés à l'égard de cette requête, que nous pourrions au moins examiner dans le détail.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Comme le disait le préopinant, cette pétition nous amène à réfléchir – et on peut aussi le faire avec sa tête! Or si nous essayons de réfléchir avec notre tête, nous comprendrons que, si les bâtiments de l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais sont inadaptés pour des élèves aussi grands, au lieu de les transformer et d'en construire de nouveaux, nous pourrions installer ces jeunes dans un autre établissement muni d'une salle de gymnastique plus adéquate. Je ne vois pas pourquoi nous devrions maintenant remettre en question toutes les salles de gymnastique du canton! A mon avis, nous ferions mieux de trouver des solutions telles que celles proposées par l'administration et le Service des écoles et institutions pour l'enfance, dont les vues me semblent tout à fait judicieuses en la matière.

**M. Alexis Barbey** (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi de m'étonner, ce soir, qu'on arrive à défendre avec autant d'aplomb dans cette enceinte une façon nouvelle – mais pas tant que ça, au fond – d'envisager la politique: je veux parler du saucissonnage.

La pétition P-160 a été déposée il y a un certain nombre de mois, et nous l'avons étudiée en urgence en raison des nuisances sonores dues au chantier du CEVA aux abords de l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais. Nous avons consenti des investissements considérables pour remédier à ce problème – je dirais même qu'ils étaient surdimensionnés, puisqu'on a assuré l'isolation phonique de l'ensemble du bâtiment concerné, alors que seules deux de ses façades étaient exposées au bruit. Le Conseil municipal a donc déjà fourni de gros efforts pour le confort des élèves de cet établissement qui, c'est vrai, ont probablement besoin de meilleures conditions d'enseignement que la plupart des autres jeunes. Je ne reviens pas sur la décision prise à ce titre, car je veux bien croire qu'elle était fondée – je l'ai d'ailleurs moi-même soutenue lors du vote.

Toutefois, nous avons bien vu cette vieille salle de gymnastique montée sur des rails se faire déplacer d'environ 60 cm, pour le coût modique de 3 millions de francs et afin de conserver un ancien bâtiment dont l'intérêt – même si je ne me porte pas juge, n'étant pas spécialiste en la matière – n'avait visiblement retenu l'attention que d'une toute petite partie de la population et des spécialistes... Tout cela pour garder une salle de gymnastique à disposition de l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais!

Nous avons déjà dit, nous libéraux, qu'il aurait été bien plus intelligent de construire d'emblée une salle en sous-sol, comme le suggérait la pétition P-160. Mais le déplacement de la salle existante a été décidé et réalisé, et il était un peu tard pour revenir en arrière. Or voilà qu'on revient maintenant avec le dernier bout de la pétition, en nous disant: «Tiens! Il avait aussi été suggéré de construire une salle de gymnastique en sous-sol.» C'est un peu fort de café! On ne peut pas avoir le beurre, l'argent du beurre et la crémière! A un moment donné, il faut quand même savoir mettre le holà.

Mais de quoi s'agit-il exactement? Proposons-nous à des enfants de vivre dans des conditions scolaires insupportables? Non! La preuve: tout récemment encore, nous avons amélioré les conditions de travail dans leur école. Leur proposons-nous de ne pas pouvoir faire de la gymnastique? Non, une salle est à leur disposition. Certes, elle est peut-être un peu petite et pas très jolie extérieurement, elle ne répond pas aux normes actuelles, mais il ne s'agit pas pour autant de conditions insupportables que nous chercherions à imposer à nos élèves!

Nous avons déjà fait un grand pas en direction des pétitionnaires – je dirais même deux grands pas – en rénovant la protection acoustique de l'immeuble et en déplaçant cette salle de gymnastique. La condition évidente de ces deux investissements était de renoncer au troisième, qui était superfétatoire par rapport au deuxième. Je ne vois donc pas comment justifier la demande dont nous discutons ce soir. Je qualifierais les arguments utilisés par certains de mes préopinants de larmoyants, car il ne s'agit pas d'empêcher des enfants de faire de la gymnastique, mais simplement de leur proposer d'utiliser une salle que leurs parents ont utilisée avant eux et qui a très bien servi jusqu'à présent, au lieu de construire à grands frais et en pleine ville une nouvelle salle de gymnastique destinée seulement à quelques-uns.

Mesdames et Messieurs, n'oubliez pas que nous dépenserions pour cela une somme de 3,5 millions de francs – je suppose même que la facture finale tournera plutôt autour des 5 millions, car il s'agit de travaux relativement gigantesques – sans compter les nuisances pour la circulation, l'exercice du commerce dans la région, et ainsi de suite. Ces 5 millions de francs seront quand même nettement mieux affectés si nous les consacrons à la réfection d'immeubles existants, pour des gens qui y habitent dans des conditions difficilement supportables.

**M. Pascal Rubeli** (UDC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, rappelons-nous la genèse de toute cette affaire. A la base, il y avait des difficultés liées à la construction du CEVA; nous avons écouté les pétitionnaires et nous les avons résolues, car il s'agissait avant tout de protéger rapidement les élèves de l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais du bruit excessif causé par le chantier en changeant les vitrages du bâtiment. Nous avons voté d'urgence un crédit qui n'a finalement pas été utilisé en raison de problèmes de planification, comme cela a été rappelé tout à l'heure, puis un deuxième crédit qui, lui, a été suivi de réalisation.

Que demande maintenant la pétition P-160? Pas de construire une nouvelle salle de gymnastique, mais simplement que le Conseil administratif étudie la possibilité de voir les choses différemment, sachant bien – et nous en sommes tous convaincus – que les élèves qui fréquentent cet établissement connaissent des difficultés particulières et n'étudient pas dans les meilleures conditions possibles. Dès lors, nous devons étudier toutes les solutions éventuelles pour améliorer la situation. Je répète qu'il ne s'agit pas ici de construire une nouvelle salle, mais seulement de voir de quoi il retourne.

Au vu de cette précision, nous accepterons le renvoi de la pétition P-160 au Conseil administratif.

### *Deuxième débat*

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 44 oui contre 21 non (2 abstentions).

## **10. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 7 avril 2004, sur la pétition intitulée: «Sous-dimensionnement du collecteur d'eaux de la rue du Contrat-Social» (P-2)<sup>1</sup>.**

### *TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-2 au Conseil administratif.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 161<sup>e</sup> année»: Rapport, 5521.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Les travaux ont été exécutés, répondant ainsi à la pétition.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Christian Ferrazino*

**11. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 20 janvier 2004, sur la pétition intitulée: «Assainissement du 40-42, quai Ernest-Ansermet» (P-82)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-82 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

- procéder à des modérations de trafic, à l'aménagement d'un revêtement anti-bruit, envisager le remplacement des vitres actuelles par des vitres acoustiques;
- fournir la planification des rénovations des huisseries des immeubles de la Ville de Genève;
- fournir une information sur l'état d'avancement du projet de modération du trafic à la rue des Deux-Ponts.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

L'immeuble situé aux numéros 40 et 42 du quai Ernest-Ansermet est propriété de la Ville de Genève; sur plusieurs de ses façades, les niveaux sonores relevés dépassent actuellement les valeurs limites d'immission du degré de sensibilité III, de jour et surtout de nuit. Cependant, ces valeurs restent en-dessous des valeurs d'alarme.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 161<sup>e</sup> année»: Rapport, 3809.

Le quai Ernest-Ansermet forme, en matière de circulation, un périmètre fonctionnel avec la rue des Deux-Ponts, périmètre qui sera fortement influencé par le passage du tramway Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), dont la mise en service est prévue à l'horizon 2010.

Les études de préparation du dossier pour la procédure d'approbation des plans auprès de l'Office fédéral des transports seront terminées durant l'été pour une mise à l'enquête publique du projet en automne 2007.

Comme cela a été exposé dans la réponse à la motion M-238 «Pour une rue des Deux-Ponts digne du troisième millénaire», le programme d'assainissement de cette rue, mis en adéquation avec le passage du TCOB, prévoit une importante réduction de la circulation sur cette voirie. Cela entraînera une redistribution du trafic motorisé sur le périmètre. Toutefois, elle ne permettra pas une diminution de la circulation sur le quai Ernest-Ansermet. La pose de revêtement phono-absorbant sur cette voie urbaine ne sera par ailleurs pas suffisante pour ramener le niveau du bruit routier en dessous des valeurs limites d'immission. Dès lors, d'autres mesures d'assainissement contre le bruit sont en cours d'examen, d'une part par le biais d'aménagements visant à tranquilliser le trafic routier et, d'autre part, sur la voie de propagation du bruit.

Ainsi, considérant que l'ensemble de la Cité-Jonction, composée des immeubles des rues de Sainte-Clotilde, du Vélodrome, des Deux-Ponts et du quai Ansermet, dont la Ville de Genève est propriétaire, nécessite une rénovation lourde, la problématique de protection contre le bruit a été intégrée au projet de réhabilitation. Avant d'engager une planification complète, les services techniques procèdent à des essais de systèmes d'isolation acoustique. Ainsi, une expérience est mise en œuvre sur l'immeuble de la rue des Deux-Ponts pour tester la réduction de l'immission par une fermeture en loggia du balcon par des vitrages coulissants. En fonction des résultats des mesures testées, une planification globale des travaux pourra être finalisée.

Compte tenu de la limitation des investissements de la municipalité, la réalisation de cette rénovation n'a cependant pas pu être retenue dans le 2<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2007-2018; quatre immeubles du complexe, dont le 40-42, quai Ernest-Ansermet, ont toutefois été inscrits au rang des objets de substitution de ce plan d'investissement.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*

**M. Mathias Buschbeck** (Ve). Pour moi, par cette réponse du Conseil administratif, la boucle est bouclée. J'étais l'un des auteurs de la pétition P-82, avant

de siéger au Conseil municipal, et je ne peux qu'être déçu. En effet, pour d'autres réponses reçues précédemment, le magistrat Pagani avait au moins l'excuse qu'elles avaient été signées par M. Ferrazino et qu'il n'avait pas eu le temps d'en prendre connaissance.

Mais nous avons affaire ici à un quartier qu'il connaît bien, celui de la Jonction. La pétition P-82 demandait l'assainissement du 40-42, quai Ernest-Ansermet, à la Cité-Jonction, seul bâtiment de cette rue à appartenir à la Ville. Il donne directement sur le pont de Saint-Georges, qui comporte, je le rappelle, sept ou huit voies de circulation. D'ailleurs, dans sa réponse, le Conseil administratif reconnaît le bruit enduré par les habitants de cet immeuble, puisqu'il écrit que «les niveaux sonores relevés dépassent actuellement les valeurs limites d'immission du degré de sensibilité III, de jour et surtout de nuit».

Mais je tourne la page et je lis au verso que «la réalisation de cette rénovation n'a cependant pas pu être retenue dans le 2<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2007-2018». Il reste donc plus de 4000 nuits avant que les habitants du 40-42, quai Ernest-Ansermet puissent dormir tranquillement... Je suis bien content de ne plus habiter cet immeuble, Monsieur le magistrat!

J'entends bien qu'on ne peut pas tout rénover tout de suite, mais je pense que la Ville aurait pu entreprendre des travaux urgents pour isoler du bruit au moins la façade qui donne sur le pont de Saint-Georges. Des essais ont d'ailleurs été faits dans ce sens, et je ne sais pas pourquoi on n'est pas allé plus loin.

**12. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 17 janvier 2006, sur la pétition intitulée: «Pour le maintien de la fermeture de la rue des Gares au trafic automobile» (P-118)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-118 au Conseil administratif.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 163<sup>e</sup> année»: Rapport, 4643.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Une requête en autorisation de construire a été présentée le 7 mars 2006, qui concrétisait les mesures prises avec succès dans le cadre d'un aménagement éphémère de «Les yeux de la ville». Des oppositions ont été émises, notamment par la Poste. Cette réalisation pourrait entrer dans les mesures d'accompagnement de la place et du bas de la rue de Montbrillant après l'achèvement de la branche de tramway, cela pour des raisons d'organisation des travaux. Une demande de crédit devra être déposée.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Christian Ferrazino*

**13. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 10 octobre 2006, sur la pétition intitulée: «Plus de plage» (P-152)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-152 au Conseil administratif.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

L'installation éphémère réalisée en 2006 sur le quai Gustave-Ador et qui a rencontré un succès unanime sera reconduite cette année et les suivantes dans le même secteur. La rénovation et l'agrandissement de Baby-Plage réalisés actuellement répondent également aux invites de la pétition P-152. Au surplus, le parcours de ski nautique ne permet pas d'agrandir l'espace de baignade au-delà des bouées installées en limites du plan d'eau de Baby-Plage, sans qu'un accord avec l'association ou qu'une décision de l'Etat n'intervienne. A la demande de la Ville de Genève, le Conseil d'Etat a modifié le règlement sur les bains publics, autorisant désormais la baignade à Baby-Plage à toutes et tous.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Christian Ferrazino*

---

<sup>1</sup> «Mémorial 164<sup>e</sup> année»: Rapport, 1894.

**14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 15 mai 2002 de M. Roman Juon, intitulée: «Fontaine de la rue Beauregard» (QE-76)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

En voulant économiser l'eau, on crée par le faible débit un dépôt de calcaire qui va mettre en mauvais état la face en écailles de la fontaine de la rue Beauregard.

Ne serait-il pas mieux d'augmenter le débit d'eau, y compris pour toutes les fontaines de la Vieille-Ville?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

**Domages à la fontaine**

La fontaine de la rue Beauregard a été restaurée dans la période allant de l'automne 2004 au printemps 2005. Les dépôts de calcaire que l'on pouvait observer avant les travaux provenaient essentiellement des éclaboussures produites à l'époque où on ne se préoccupait pas encore d'économie d'eau.

**Débit des fontaines de la Vieille-Ville**

En diminuant le débit de cinq fontaines de la Vieille-Ville, on économise par année 70 000 francs ou encore 25 000 m<sup>3</sup> d'eau.

Si l'on veut avoir une politique de gestion rationnelle de l'eau, il faut également sensibiliser la population. Comment justifier des actions du type Eco-WC ou de récupération d'eau de pluie à des fins domestiques ou publiques, comment expliquer aux utilisateurs d'un stade de ne pas laisser couler inutilement l'eau aux douches, si, sur un autre plan, on gaspille abondamment de l'eau aux fontaines pour des raisons uniquement esthétiques?

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Christian Ferrazino*

---

<sup>1</sup> «Mémorial 159<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6723.

Question: liaison entre l'île Rousseau et le pont du Mont-Blanc

Question: préau couvert de l'école de Saint-Antoine

**15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 janvier 2007 de M. Roman Juon, intitulée: «Liaison entre l'île Rousseau et le pont du Mont-Blanc» (QE-250)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Je demande au Conseil administratif ce qu'il pense de relier l'île Rousseau au pont du Mont-Blanc par une petite passerelle légère.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Du point de vue de l'histoire, l'«île aux barques» était la pointe d'un dispositif de fortification face au lac. Le pont des Bergues offrait l'accès à l'île, à son jardin des oiseaux et à son pavillon japonais par une passerelle légère. Suivant le développement des quartiers fazystes, le pont du Mont-Blanc a été installé à l'amont, en gardant toutefois l'accès originel par le pont des Bergues. C'est ce dispositif historiquement et architecturalement clair qui a été poursuivi. La proposition PR-361 relative au pont des Bergues incluait le maintien de l'accès d'origine à l'île Rousseau.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Christian Ferrazino*

**16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 18 avril 2007 de M. Roman Juon, intitulée: «Préau couvert de l'école de Saint-Antoine» (QE-260)<sup>2</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

L'école de Saint-Antoine ne possède pas de préau couvert.

Serait-il possible d'engager une étude pour envisager d'installer un préau couvert sous la terrasse? Une telle solution permettrait d'assainir la terrasse et les locaux qui se trouvent en dessous et qui sont rongés par l'humidité et le vieillissement de la construction.

<sup>1</sup> «Mémorial 164<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4615.

<sup>2</sup> «Mémorial 164<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6851.

## RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les locaux sous la terrasse qui relèvent de l'école ne se composent que de deux dépôts voûtés de quelque 20 m<sup>2</sup> chacun, reliés par une ouverture dans l'épais mur qui les sépare. Ces locaux servent à entreposer du matériel de fête de l'école, tels que bancs, tables, etc.

Sinon, la plus grande partie de la surface sous la terrasse est occupée par un centre de quartier du Service des espaces verts et de l'environnement.

Afin de rendre ces deux locaux accessibles depuis le préau, il y aurait lieu de percer largement le mur de soutènement en pierre. Une telle intervention en périmètre protégé, sur un élément qui fait partie de la définition spatiale de la promenade de Saint-Antoine, n'est pas souhaitable.

Surtout, l'école, qui n'est fréquentée que par la division élémentaire, dispose déjà d'un préau couvert sous la forme de la très belle marquise vitrée disposée devant l'entrée, récemment restaurée par le Service des écoles et institutions pour l'enfance. Sa surface de 60 m<sup>2</sup> suffit à couvrir, selon le règlement cantonal, les besoins de trois classes sur les quatre que compte l'école.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*

**17. Propositions des conseillers municipaux.**

**Le président.** Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-696, de *M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Vera Figurek, Maria Pérez, Maria Casares, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard, MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo*: «Contre la disparition des occupations temporaires; pour les droits des chômeurs de longue durée»;
- M-697, de *M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Pérez, Vera Figurek, Maria Casares, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard, Marie-France Spielmann, MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo*: «Réquisition des logements abusivement vides et construction de logements d'utilité publique»;
- M-698, de *M<sup>mes</sup> Marie Chappuis, Anne Carron-Cescato, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalber-*

*matten, Vincent Maitre et Robert Pattaroni*: «Accord M6/Naxoo: oui, mais à quel prix?»;

- M-699, de *MM. Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, M<sup>mes</sup> Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, MM. Vincent Maitre, Robert Pattaroni, M<sup>mes</sup> Alexandra Rys et Odette Saez*: «Genève communauté internationale»;
- M-700, de *M<sup>mes</sup> Marie Chappuis, Anne Carron-Cescato, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Vincent Maitre et Robert Pattaroni*: «Changeons la vie des Genevois par la révolution du vélo!»;
- M-701, de *M<sup>mes</sup> Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Vincent Maitre et Robert Pattaroni*: «Pour que Genève redevienne une ville exemplaire en matière de propreté»;
- M-702, de *MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Vincent Maitre, Robert Pattaroni, M<sup>mes</sup> Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys et Odette Saez*: «Pour une retraite flexible et à la carte en faveur du personnel de la Ville de Genève»;
- M-703, de *MM. Philippe Cottet, Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel, MM. Gilles Garazi, Alpha Dramé, M<sup>mes</sup> Sarah Klopmann, Sophie de Weck Haddad, Sandrine Burger, Claudia Heberlein Simonett, Anne Moratti Jung, Anne Pictet, Delphine Courvoisier, Frédérique Perler-Isaaz et M. Yves de Matteis*: «Pour une mobilité combinée moderne: des vélostations dans les gares CEVA!»;
- M-704, de *M<sup>mes</sup> Maria Pérez, Salika Wenger, Sarah Klopmann, Maria Casares, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard, Frédérique Perler-Isaaz, Marie-France Spielmann, Nicole Valiquer Grecuccio, Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Martine Sumi, Silvia Machado, MM. Pierre Rumo, Christian Zaugg, Christian Lopez Quirland et Grégoire Carasso*: «Un concierge par immeuble de la GIM!»;
- M-705, de *M<sup>mes</sup> Marguerite Contat Hickel, Anne Moratti Jung, Anne Pictet, Claudia Heberlein Simonett, Frédérique Perler-Isaaz, Sandrine Burger, Sarah Klopmann, Sophie de Weck Haddad, MM. Alexandre Wisard, Alpha Dramé, Gilles Garazi, Mathias Buschbeck, Philippe Cottet et Yves de Matteis*: «Pour une politique cohérente de coopération au développement»;
- M-706, de *M<sup>mes</sup> Claudia Heberlein Simonett, Anne Pictet, Sandrine Burger, Marguerite Contat Hickel, Frédérique Perler-Isaaz, Sophie de Weck Haddad, Sarah Klopmann, MM. Philippe Cottet, Yves de Matteis, Alpha Dramé, Alexandre Wisard et Mathias Buschbeck*: «Les zones 30 km/h sont-elles sûres pour toutes et tous?»;

- M-707, de *M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel*, *MM. Alexandre Wisard, Philippe Cottet, Alexis Barbey, Jean-Charles Lathion, Christian Zaugg, Jacques Hämmmerli, Roland Crot, M<sup>mes</sup> Salika Wenger et Marie-France Spielmann*: «Des yeux pour pleurer le bâtiment La Console»;
- M-708, de *MM. Simon Brandt, Grégory Baud, Rémy Burri, M<sup>me</sup> Christine Camporini, MM. Guy Dossan, Olivier Fiumelli, M<sup>mes</sup> Anne-Marie Gisler, Virginie Jordan et Patricia Richard*: «Financement des toilettes publiques par la concession d’affichage»;
- M-709, de *MM. Philippe Cottet, Gilles Garazi, Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, Christian Zaugg, M<sup>mes</sup> Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel, Claudia Heberlein Simonett, Anne Moratti Jung, Sarah Klopmann et Vera Figurek*: «Les Vernets et la Queue-d’Arve: un centre sportif autonome énergiquement!»;
- M-710, de *M<sup>mes</sup> Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel, Anne Moratti Jung, Sophie de Weck Haddad, Sandrine Burger, Anne Pictet, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, MM. Mathias Buschbeck, Philippe Cottet, Alpha Dramé, Yves de Matteis et Gilles Garazi*: «Des nants à l’air libre»;
- M-711, de *MM. Jean Sanchez, Alexandre Chevalier, M<sup>mes</sup> Nathalie Fontanet et Fabienne Aubry Conne*: «Prévention de la délinquance des mineurs: non à l’alcool!»;
- M-712, de *MM. Alexandre Chevalier, Jean Sanchez et M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet*: «Une ville plus éclairée est une ville plus sûre»;
- M-713, de *M. Olivier Fiumelli, M<sup>mes</sup> Anne-Marie Gisler, Christine Camporini, MM. Simon Brandt, Rémy Burri, M<sup>me</sup> Virginie Jordan, MM. Grégory Baud, Guy Dossan et M<sup>me</sup> Patricia Richard*: «Pour des états financiers intelligibles, pertinents, fiables et comparables, appliquons les normes IPSAS aux comptes de la Ville!»;
- M-714, de *M<sup>mes</sup> Monique Cahannes, Claudia Heberlein Simonett et M. Mathias Buschbeck*: «Crèche des Ouches: plus de verdure, moins de voitures!».

## 18. Interpellations.

**Le président.** J’annonce l’interpellation suivante:

- I-163, de *M<sup>me</sup> Isabelle Brunier*: «Des conditions de travail saines et sereines au Musée d’art et d’histoire et à la Bibliothèque de Genève».

## 19. Questions écrites.

**Le président.** Les questions écrites suivantes ont été déposées:

- QE-270, de *M. Christian Lopez Quirland*: «Pour un système de location de vélos et qui roule»;
- QE-271, de *M<sup>me</sup> Diana Duarte Rizzolio*: «Protection de la rade et mobilité douce: quid du parking sous-lacustre?»;
- QE-272, de *M. Thierry Piguet*: «Rochette-Petit-Saconnex: quelle servitude de passage?».

Séance levée à 22 h 40.

## SOMMAIRE

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 1. Communications du Conseil administratif . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 1338 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 1338 |
| 3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2006 (PR-543 A). Troisième débat . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 1338 |
| 4. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 20 mars 2006 de M <sup>mes</sup> Frédérique Perler-Isaaz, Annina Pfund, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, Nicole Bobillier et M. René Grand, renvoyée en commission le 16 octobre 2006, intitulée: «Pour le rétablissement d'Asphaltissimo à la place du Rhône» (M-609 A) . . . . .                                                                                                                                             | 1342 |
| 5. Rapport de la commission Agenda 21 chargée d'examiner la motion du 7 juin 2006 de MM. Jean-Pierre Oberholzer, Jean-Marie Hainaut, Vincent Schaller, Patrice Reynaud, Georges Queloz, Blaise Hatt-Arnold, Jean-Luc Persoz, Armand Schweingruber, Alexis Barbey, André Kaplun, Jean-Marc Froidevaux, M <sup>mes</sup> Florence Kraft-Babel et Nathalie Fontanet, renvoyée en commission le 22 janvier 2007, intitulée: «Energie non renouvelable, écologie et économie: agir au lieu d'en parler» (M-626 A) . . . . . | 1368 |
| 6. Rapport de la commission Agenda 21 chargée d'examiner la motion du 13 septembre 2006 de M <sup>me</sup> Catherine Gaillard-Iungmann, M. Christian Zaugg et M <sup>me</sup> Marie-France Spielmann, renvoyée en commission le 20 mars 2007, intitulée: «Parité dans les cadres de l'administration municipale» (M-631 A) . . . . .                                                                                                                                                                                   | 1374 |
| 7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour 2005 (D-34 A) . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 1386 |
| 8. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la pétition intitulée: «Non à une nouvelle scène flottante aux bains des Pâquis!» (P-75 A). . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 1418 |

|                                                                                                                                                                                                                                                                      |      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Non à des conditions de travail inacceptables à l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais» (P-160 A) . . . . .                                                   | 1423 |
| 10. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 7 avril 2004, sur la pétition intitulée: «Sous-dimensionnement du collecteur d'eaux de la rue du Contrat-Social» (P-2) . . . . .          | 1439 |
| 11. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 20 janvier 2004, sur la pétition intitulée: «Assainissement du 40-42, quai Ernest-Ansermet» (P-82) . . . . .                              | 1440 |
| 12. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 17 janvier 2006, sur la pétition intitulée: «Pour le maintien de la fermeture de la rue des Gares au trafic automobile» (P-118) . . . . . | 1442 |
| 13. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 10 octobre 2006, sur la pétition intitulée: «Plus de plage» (P-152) . . . . .                                                             | 1443 |
| 14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 15 mai 2002 de M. Roman Juon, intitulée: «Fontaine de la rue Beauregard» (QE-76) . . . . .                                                                                                              | 1444 |
| 15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 janvier 2007 de M. Roman Juon, intitulée: «Liaison entre l'île Rousseau et le pont du Mont-Blanc» (QE-250) . . . . .                                                                                 | 1445 |
| 16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 18 avril 2007 de M. Roman Juon, intitulée: «Préau couvert de l'école de Saint-Antoine» (QE-260) . . . . .                                                                                               | 1445 |
| 17. Propositions des conseillers municipaux . . . . .                                                                                                                                                                                                                | 1446 |
| 18. Interpellations . . . . .                                                                                                                                                                                                                                        | 1448 |
| 19. Questions écrites . . . . .                                                                                                                                                                                                                                      | 1449 |

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*